

**AVANT-PROJET**

---

***MALI***

***Accroître et diversifier le commerce  
pour accélérer la croissance et  
réduire la pauvreté:***

***Une étude diagnostique pour l'intégration du  
commerce***

***17 novembre 2004***

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFTP	Africa Poverty Reduction and Economic Management
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AIPO	African Intellectual Property Organization
AMEPROC	Association Malienne des Exportateurs de Produits de Cueillette
ANAM	Association Nationale des Artistes du Mali
APCMM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali
APROFA	Agence de Promotion des Filières Agricoles (Agricultural Promotion Agency)
ASYCUDA	The Automated System for Customs Data
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de L'Ouest
CAE	Centre Agro-Entreprise (Agro-Enterprise Center)
CCIM	Mali Chamber of Commerce and Industry
CEPS	Customs, Excise and Preventive Service
CFA	Franc Communautaire d'Afrique
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMM	Chambre de Métiers du Mali
CNPA	Centre Nationale de la Promotion de l'Artisanat
CNPI	Centre National pour la Promotion des Investissements
COFAS	CoFinance Arrangement Facilities
CRMS	Computerized Risk Management System
DECRG	Development Economics Research Group
DGD	Direction Générale des Douanes
DIS	Destination Inspection Scheme
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNI	Direction Nationale des Industries
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DTIS	Diagnostic Trade Integration Study
EBA	Everything But Arms
ECOWAS	Economic Community of West African States
ESAF	Enhanced Structural Adjustment Facility
EU	European Union
EXIM	Export Import Banking
FAO	Food and Agriculture Organization
F.CFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
FDI	Foreign Direct Investment
FNAM	Fédération nationale des artisans du Mali
FTA	Free Trade Area
GATS	General Agreement on Trade in Services
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GDP	Gross Domestic Product
GFCF	Gross Fixed Capital Formation

GREAT	Groupe de Recherche en Economie Appliquée et Théorique
HIPC	Heavily Indebted Poor Country
IF	Integrated Framework
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IMF	International Monetary Fund
MALIPEX	Malian Export Promotion Agency
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MPIPME	Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises
MTS	Multilateral Trading System
MVA	Manufacturing Value Added
OEF	Observatoire pour l'Emploi et la Formation
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMA	Observatoire de Marche Agricole
PARI	Programme d'Appui Régional à l'Intégration
PDSF	Project du Développement du Secteur Financier
PRGF	Poverty Reduction and Growth Facility
PREMTR	Poverty Reduction and Economic Management, Trade Group
PRSF	Poverty Reduction Strategy Framework
PRSP	Poverty Reduction Strategy Paper
RIAS	Regional Integration Assistance Strategy
RIP	Regional Indicative Programme
ROSEAO	Réseau Organisations des Exportateurs du Secteur Agroalimentaire de l'Afrique de l'Ouest
SIM	Système d'Information de Marché
SME	Small and Medium sized Enterprises
SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
SSA	Sub-Saharan Africa
SSATP	Sub-Saharan Africa Transport Program
TRIE	Transport Routier Inter-Etat
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development
UNDP	United Nations Development Program
USA	United States of America
USAID	United States Agency for International Development
UNSD	United Nations Statistics Division
WAEMU	West African Economic and Monetary Union
WARP	West African Regional Program
WAPP	West Africa Power Pool
WB	World Bank
WCO	World Customs Organization
WTO/OMT	World Tourism Organization/Organisation Mondiale du Tourisme
WTO	World Trade Organization

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>I</b>
<b>RÉSUMÉ ANALYTIQUE</b>	<b>I</b>
<b>MATRICE D'ACTION</b>	<b>VII</b>
<b>1 CHAPITRE LES PERFORMANCES COMMERCIALES DU MALI</b>	<b>1</b>
1.1 EVOLUTION DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE	1
1.2 LA PERFORMANCE DU COMMERCE EXTERIEUR	4
1.2.1 <i>La compétitivité du Mali au plan international</i>	4
1.2.2 <i>Le profil des échanges</i>	8
1.3 LA POLITIQUE COMMERCIALE	11
1.3.1 <i>Les tarifs extérieurs et autres taxes à l'importation</i>	12
1.3.2 <i>Les barrières non-tarifaires</i>	14
1.3.3 <i>Les exonérations des droits de douanes</i>	15
1.3.4 <i>Intégration régionale et Accords internationaux</i>	17
1.3.4.1 L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	17
1.3.4.2 Les accords internationaux	20
1.4 LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	22
1.4.1 <i>Mécanismes de coordination et de consultation public-public et public-privé</i>	27
<b>2 CHAPITRE STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE LIEE AU COMMERCE</b>	<b>30</b>
2.1 POLITIQUE COMMERCIALE, CROISSANCE ET PAUVRETE	32
2.2 UN COMMERCE INTERIEUR PLUS ACTIF ET LA PAUVRETE	35
2.3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE	38
2.3.1 <i>Recommandations générales</i>	38
2.3.2 <i>Recommandations sectorielles</i>	39
<b>3 CHAPITRE ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET FACILITATION DU COMMERCE</b>	<b>40</b>
3.1 INVESTISSEMENT ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	40
3.1.1 <i>Services publics et zones industrielles</i>	41
3.1.2 <i>Intermédiation financière</i>	42
3.1.3 <i>Investissement Direct Etranger</i>	44
3.1.3.1 Possibilités d'investissement dans les activités d'exportation	47
3.1.3.2 Cadre institutionnel régissant les investissements	49
3.2 LES DOUANES	51

3.2.1	<i>Mise en œuvre des accords douaniers par le Mali</i>	51
3.2.2	<i>Procédures douanières</i>	52
3.2.2.1	Procédures de transit	52
3.2.2.2	Evaluation critique des procédures douanières	53
3.2.2.3	Utilisation des régimes économiques	53
3.2.3	<i>Structure institutionnelle des autorités douanières</i>	54
3.2.3.1	Ressources humaines	54
3.2.3.2	Systèmes de gestion de d'information	55
3.3	<b>TRANSPORT</b>	55
3.3.1	<i>Performance et défis se posant au transport routier</i>	56
3.3.2	<i>Performance et défis se posant au transport ferroviaire</i>	60
3.3.3	<i>Performance et défis se posant au transport aérien</i>	62
<b>4</b>	<b>CHAPITRE OPPORTUNITES SPECIFIQUES AU SECTEUR POUR LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX</b>	<b>63</b>
4.1	<b>AGRICULTURE ET AGROINDUSTRIE</b>	63
4.1.1	<i>Agriculture: structure, performance et promotion du sous-secteur du commerce</i>	63
4.1.1.1	Céréales sèches	63
4.1.1.2	Coton	65
4.1.2	<i>Mettre en place des systèmes d'informations commerciales</i>	72
4.1.3	<i>Renforcer la compétitivité non prix</i>	73
4.2	<b>ARTISANAT ET MUSIQUE</b>	74
4.2.1	<i>Artisanat et musique</i>	74
4.2.2	<i>La musique</i>	78
4.2.3	<i>Besoins d'assistance technique dans les industries de la culture</i>	80
4.3	<b>TOURISME</b>	82
4.3.1	<i>Le tourisme au Mali</i>	82
4.3.2	<i>Opportunités pour le développement du tourisme</i>	83
4.3.3	<i>Plan d'action stratégique pour la promotion du tourisme</i>	85
4.3.3.1	Renforcer le cadre institutionnel	85
4.3.3.2	Diversifier et améliorer la qualité du tourisme	86
	<b>ANNEX 1 REUNIONS ORGANISEES AU COURS DE LA MISSION PRINCIPALE</b>	
	<b>EDIC</b>	<b>87</b>
	<b>ANNEX 2 TABLEAUX STATISTIQUES</b>	<b>94</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>101</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.1 VALEUR AJOUTÉE MANUFACTURIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, 1980-1998	6
TABLEAU 1.2 STRUCTURE DU COMMERCE DES MARCHANDISES (EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)	11
TABLEAU 1.3 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES TAXES PRÉLEVÉES SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX EN 2002	14
TABLEAU 1.4 VALEUR DES EXONÉRATIONS DOUANIÈRES 1998-2002	16
TABLEAU 2.1 INCIDENCE ET PROFONDEUR DE LA PAUVRETÉ AU MALI, PAR RÉGION EN 1998	30
TABLEAU 2.2 PART DES SECTEURS DANS LE PIB ET DANS L'EMPLOI	32
TABLEAU 2.3 PRODUCTION COTONNIÈRE AU MALI	33
TABLEAU 3.1 FLUX D'IDE AU SEIN DE L'UEMOA, 1990-2001 (MILLIONS \$EU)	45
TABLEAU 4.1 STATISTIQUES SUR LE TOURISME DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST	83
TABLEAU A2.1 MALI: CROISSANCE ECONOMIQUE MOYENNE PAR SECTEUR, 1985-2002 (POURCENTAGE CHANGEMENT ANNUEL)	94
TABLEAU A2.2 DESTINATION DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (POURCENT)	95
TABLEAU A2.3 ORIGINES DES IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (POURCENT)	96
TABLEAU A2.4 TESTS DE COINTEGRATION ENTRE LE MARCHÉ MONDIAL DE RIZ ET LE MARCHÉ EN GROS DE BAMAKO	97
TABLEAU A2.5 TESTS DE COINTEGRATION, À L'INTÉRIEUR DU MALI A COURS DE LA PÉRIODE 1993:2-1997:12 (TEST DE VRAI SEMBLANCE DE JOHANSEN POUR LE NOMBRE DE VECTEURS DE COINTEGRATION)	97
TABLEAU A2.6 DÉTERMINATION DE L'ESPACE INTÉGRÉ, AVEC L'ÉCHANTILLON 1993 :02-1997 :12	98
TABLEAU A2.7 TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER- PRIX A SIKASSO PAR RAPPORT A GAO, AVEC L'ÉCHANTILLON 1993:02-1997:12 (RETARDS: 3)	98
TABLEAU A2.8 TEST DE COINTEGRATION A L'INTERIEUR DU MALI PENDANT LA PÉRIODE 1998:1-2003:03	98
TABLEAU A2.9 DÉTERMINATION DE L'ESPACE INTÉGRÉ, AVEC L'ÉCHANTILLON 1998:1-2003:03	99
TABLEAU A2.10 LES TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER —PRIX A SIKASSO PAR RAPPORT A GAO, AVEC ÉCHANTILLON 1998:01-2003:03 (RETARDS: 2)	100
TABLEAU A2.11 LES TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER —PRIX A SIKASSO PAR A BAMAKO, AVEC ÉCHANTILLON 1998:01-2003:03 (RETARDS: 3)	100
TABLEAU A2.12 LES TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER —PRIX A GAO PAR RAPPORT A BAMAKO, AVEC ECHANTILLON 1998:01-2003:03 (RETARDS: 3)	100

## **LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1.1 MALI: QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES (1990-2002)	3
FIGURE 1.2 TAUX DE CHANGE EFFECTIF RÉEL ET NOMINAL (JANVIER 1979-AVRIL 2003)	5
FIGURE 1.3 PRODUCTIVITÉ INDUSTRIELLE DU MALI PAR SECTEUR (2002)	7
FIGURE 1.4 PROFIL COMMERCIAL DU MALI, 1995-2002	8
FIGURE 1.5 LES COURS DU COTON, 1970-2015	10
FIGURE 1.6 ESCALADE TARIFAIRE DES PRODUITS MANUFACTURES, I.S.I.C. NIVEAU DU 2 <sup>E</sup> CHIFFRE 2003	13
FIGURE 2. 1 PRIX DU RIZ, MARCHÉ MONDIAL VS BAMAKO	36
FIGURE 3.1 POTENTIEL ET PERFORMANCE DE L'INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'UEMOA, 2001	47
FIGURE 3.2 COÛTS DES TRANSPORTS AU SEIN DE L'UEMOA ET INDICATEURS, 1998	59
FIGURE 4.1 COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES ET AGRO-INDUSTRIELS EN 2002	64

## **LISTE DES ENCADRÉS**

ENCADRÉ 1.1 LES RÉPERCUSSIONS DE LA CRISE IVOIRIENNE SUR LES EXPORTATIONS ET LA COMPÉTITIVITÉ DU MALI	1
ENCADRÉ 1.2 LA PRODUCTION MONDIALE DE COTON ET LES COURS MONDIAUX DU COTON	10
ENCADRÉ 1.3 LES DISPOSITIONS DE L'AGOA RELATIVES AUX VÊTEMENTS	21
ENCADRÉ 1.4 LES ORGANISMES COMPÉTENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES AU MALI	22
ENCADRÉ 1.5 LES ENSEIGNEMENTS TIRES DES RESULTATS OBTENUS PAR LES ORGANISATIONS DE PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX (OPC) A L'ECHELLE INTERNATIONALE	26
ENCADRÉ 2.1 INTÉGRATION DU MARCHÉ: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	37
ENCADRÉ 3.1 INTERMEDIATION FINANCIERE DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	43
ENCADRÉ 3.2 POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT AU MALI DECOULANT DES ACCORDS COMMERCIAUX PREFERENTIELS	49
ENCADRÉ 3.3 L'ASSURANCE COMMERCIALE ET LE SECTEUR INFORMEL	60
ENCADRÉ 3.4 FACILITER LE COMMERCE PAR LE TRANSPORT MULTIMODAL	61
ENCADRÉ 4.1 CRISE DU SECTEUR DU COTON ET PROGRAMME DE RÉFORME	66
ENCADRE 4.2 DONNEES SUR LE SECTEUR DE L'ARTISANAT	75

ENCADRÉ 4.3 UN EVENTUEL CONFLIT D'INTERET DANS LA PERCEPTION DES DROITS D'AUTEUR	79
ENCADRÉ 4.4 PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE	84

## REMERCIEMENTS

L'EDIC présente les résultats de la mission sur le Cadre Intégré (CI) réalisée en mars-avril 2003 à Bamako. Cette dernière avait pour objectifs d'analyser, avec les principaux acteurs, les contraintes que connaît le Mali dans le cadre de son intégration à l'économie mondiale et d'identifier les besoins d'assistance technique en matière de commerce. Par ordre alphabétique, l'équipe CI est composée de: M. Paul Baker, (Co-chef de mission), M. Massa Coulibaly (Compétitivité, potentiel commercial, agriculture et industries de transformation agro-alimentaire), M. Moussa Diakité (Environnement de l'investissement), M. Aziz Dieng (Industries culturelles), M. N'Diamé Diop (Commerce et pauvreté), M. Serge Duhamel (Douanes et facilitation du commerce, et transport), Mme Burcu Duygan (Commerce et pauvreté), M. Karl Hoerning (Industries culturelles), M. Francis Ng (Recherches et statistiques), Mme Sibylle Schlater (Industries culturelles), M. Dirck Stryker (Agriculture et industries de transformation agro-alimentaire), M. Javier Suarez (Cadre institutionnel), et Mme Christina A. Wood (Co-chef de mission). Le personnel du FMI avait pour responsabilité la section sur la politique macro-économique.

L'équipe du CI a collaboré étroitement avec le donateur facilitateur du CI au Mali, à savoir l'USAID. En particulier, des consultations ont eu lieu avec M. Amadou Camara (Economiste agricole), M. Sikoro Keita (Economiste du bureau des programmes), M. Dennis McCarthy (Responsable de l'équipe AEG), et M. Kevin Mullaly (Directeur Adjoint). Les autorités maliennes ont appuyé sans réserve les travaux de l'EDIC et ont apporté une contribution importante à sa formulation. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Mody N'Diaye, et le point focal du CI pour le Mali, Mme Sangaré, la Directrice de la DNCC, ont joué un rôle clé dans le fonctionnement harmonieux de la mission. L'équipe tient également à remercier les collaborateurs du CI suivants pour leurs contributions, leur assistance et leurs commentaires tout au long du processus du CI. Il s'agit de Mme Sylvie Bétemps (CIC /CNUCED/OMC), M. Francesco Geoffroy (CIC /CNUCED/OMC), M. Charles Gore (CNUCED), M. Vishwas Govitrikar (CNUCED), M. Abdoulaye Konaté (Banque Mondiale), Mme Zeljka Kozul-Wright (CNUCED), M. Massoumeh Malmberg (CNUCED), M. Riad Meddeb (CNUCED), M. Marc Morizot (CNUCED), M. Aimé Murigande (CNUCED), M. Jean-Michel Pasteels (ITC CNUCED/OMC), Mme Posthuma (BIT), Mme Judith Press (Responsable de pays Bureau de la Banque Mondiale au Mali). L'assistance administrative a été fournie par Mme Melanie Faltas (PRMTR), Mme Zeba Jetha (PRMTR) et Mme Lili Tabada (PRMTR). A ces contacts s'ajoutent plusieurs visites effectuées dans des institutions des secteurs publics et privés pour discuter des aspects de la politique commerciale du Mali (voir annexe 1). Ces discussions sous-tendent l'analyse et les recommandations proposées dans le présent rapport.

## **RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

### **CONTEXTE**

L'intégration du commerce dans la stratégie de réduction de la pauvreté des pays les moins avancés (PMA) est de plus en plus perçue comme un facteur déterminant dans la lutte contre la pauvreté. En même temps, réduire la vulnérabilité et la marginalisation des PMA dans les flux commerciaux à l'échelle mondiale est perçu comme un passage obligé sur le chemin d'une croissance économique soutenable dans le moyen et le long termes. Ces résultats sont subordonnés à la création d'un environnement politique sain qui réduit la dépendance vis-à-vis des produits primaires et établit un cadre institutionnel effectif pour soutenir le développement du secteur privé. L'étude diagnostique de l'intégration commerciale (EDIC), la phase clé du cadre intégré (CI)<sup>42</sup>, a été menée de façon à analyser conjointement avec les principaux acteurs, les contraintes que connaissent les PMA dans leurs efforts d'intégration à l'économie mondiale, et à identifier les besoins en assistance technique liée au commerce. L'objectif poursuivi est d'aider le pays à mieux s'intégrer au commerce mondial et de faire des enjeux commerciaux une partie intégrante des stratégies de développement nationales du pays, en particulier sa stratégie de réduction de la pauvreté. Le présent rapport contribue au processus de formulation de la stratégie malienne: il identifie des mesures de politiques sectorielles liées au commerce ainsi que les besoins d'assistance technique. Ce faisant, il améliore les perspectives, pour le Mali, d'une intégration accrue au commerce mondial, et partant, d'une accélération du taux de croissance de son économie.

### **UNE SOLIDE PERFORMANCE ECONOMIQUE MAIS INSUFFISANTE**

La performance économique du Mali ces 10 dernières années est satisfaisante. Le taux de croissance économique moyen au Mali avoisine les 5% annuels depuis la dévaluation du CFA intervenue en 1994, entraînant une augmentation du PIB annuel réel par habitant de 2,5% à comparer à la moyenne de l'Afrique au sud du Sahara qui est de 3,2%. Il s'agit d'une situation favorable qui place le Mali parmi les trois pays les plus performants dans la zone franc de l'Afrique occidentale (le Bénin et le Sénégal étant les deux autres). La performance commerciale malienne pendant la même période était satisfaisante dans l'ensemble en dépit des termes de l'échange et autres chocs exogènes connus. Les exportations (surtout du coton et de l'or) ont connu une croissance rapide (à 11,2%) pour dépasser de façon sensible la croissance des importations, aidant le pays à retrouver une balance commerciale excédentaire pour le futur prévisible. Un facteur qui a contribué à l'amélioration de la balance commerciale a trait aux flux des

---

<sup>42</sup> Les agences multilatérales participantes sont le Fonds monétaire International (FMI), le Centre International du Commerce (CIC), la CNUCED, le PNUD, La Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

investissements directs étrangers induits par la politique générale et, plus particulièrement, dans le secteur minier. Ces flux sont élevés par rapport au PIB du Mali et à sa base de ressources naturelles. Cette bonne santé de l'économie a entraîné une diminution de la pauvreté d'environ 7,5 points. entre 1996 et 2000, en particulier grâce à l'amélioration de la performance des filières agricoles à vocation commerciale (la production du coton a par exemple augmenté de 100% entre les campagnes agricoles 1992-93 et 2001-02), sources de revenus pour la plupart des familles pauvres.

La performance macro-économique du Mali peut être attribuée au rétablissement de la stabilité politique et sociale au début des années 1990<sup>43</sup>. Elle peut être également attribuée à la mise en œuvre effective des politiques de stabilisation macro-économique, sans oublier les politiques de libéralisations économiques et commerciales appliquées dans l'ensemble de l'économie depuis la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994. Ces politiques ont été bâties sur la réussite de la mise en œuvre des réformes agricoles au cours des années 1980. Ces dernières comprenaient la libéralisation des mécanismes de fixation des prix des produits, une réforme qui a permis aux paysans de recevoir une part plus grande du prix de vente de ces produits. Ces différentes réformes ont créé les bases d'une véritable économie de marché. Elles ont aussi encouragé le développement du secteur privé, et surtout, elles ont réussi à faire reculer la pauvreté.

Malgré ces progrès, beaucoup reste à faire pour améliorer les conditions de vie de la population. Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant de 240 dollars EU<sup>44</sup> et se classait en 164<sup>e</sup> position parmi les 173 pays repris selon l'indice de développement humain de 2002 du PNUD. L'enquête auprès des ménages de 2001 estimait à 63,8% le segment de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national<sup>45</sup>. Environ 75% de la population vit en zone rurale et dépend de l'agriculture. Les indicateurs sociaux du Mali affichent des niveaux parmi les plus faibles du monde, malgré certains progrès, en particulier depuis 1998. Le Mali fait face à des conditions sociales et économiques difficiles, dues à la combinaison de plusieurs facteurs: sa base de ressources est très limitée; le pays est enclavé; il est vulnérable aux chocs exogènes; son infrastructure est sous développée; son niveau de développement humain est faible et il manque de capacité administrative. Par conséquent, son taux de croissance économique moyen de 5%, tout en étant remarquable relativement à sa performance antérieure, est insuffisant pour faire reculer la pauvreté. Dans ses efforts pour accélérer sa croissance économique moyenne et réduire la pauvreté, il sera donc essentiel pour le Mali de s'appuyer sur ce qu'il a déjà construit et de renforcer les progrès qu'il a déjà accomplis.

---

<sup>43</sup> Ceci inclut la transition vers un système politique pluraliste (1991-92) et le rétablissement de la paix dans le Nord du pays après une période de rébellion (1994).

<sup>44</sup> Basé sur le RNB par habitant (Indicateur du développement dans le monde 2003 de la Banque mondiale).

<sup>45</sup> Défini par la ration calorique journalière recommandée par l'OMS

## L'AGENDA DES REFORMES EN MATIERE DE COMMERCE

L'agenda des réformes du Mali comprend des mesures visant à libéraliser le commerce, à s'intégrer dans l'économie régionale et mondiale, et à améliorer sa compétitivité. En plus d'une intégration au marché mondial, il faut qu'il accélère son intégration au marché régional ouest africain qui offre un potentiel important au Mali. Avec 67 millions de consommateurs dans l'UEMOA et 240 millions dans la CEDEAO, l'intégration régionale est importante, car elle peut offrir aux exportations maliennes un marché plus large et, dans un certain sens, plus accessible. Au-delà de l'aspect marché, l'intégration régionale est en fait critique pour le Mali, pays enclavé qui a besoin d'accès sûrs et fiables aux ports et à des services portuaires de qualité dans les pays voisins. En s'intégrant et en collaborant de façon plus étroite avec ses voisins, le Mali ne peut que bénéficier d'une allocation efficace de ressources provenant d'économies d'échelle et d'une compétition accrue dans un marché plus important, accompagnées d'une amélioration des procédures de transit pour les marchandises vers la région ou en provenance de celle-ci.

Le Mali peut améliorer la performance de ses exportations en bâtissant sur ses avantages comparatifs, à savoir l'or, le coton, l'élevage et la viande, les huiles animales et végétales et les produits des peaux et de cuirs. Le potentiel de cultures irriguées du fleuve Niger permet à d'autres produits comme les céréales (en particulier le riz), le sucre et différents fruits et légumes, d'offrir des opportunités d'exportations intéressantes, en particulier vers le marché régional d'Afrique de l'Ouest. Le secteur agroindustriel est également prometteur (en particulier la fibre de coton transformé, les produits de fruits et légumes et la viande), car il opère à l'heure actuelle en dessous de son potentiel.

Pour augmenter les exportations dans ces différentes filières, il faudra prendre des mesures pour accroître les activités du secteur privé dans l'agriculture, l'agro-industrie et l'industrie de transformation. L'agenda du Mali en matière de commerce doit donc comprendre des mesures visant à: (i) créer un environnement qui permette d'accroître la production et les exportations en tenant compte des avantages comparatifs; et (ii) améliorer les conditions de transformation et de confection des produits et matériaux locaux avant l'exportation. Vu que la stratégie de développement du Mali donne priorité à une expansion économique impulsée par le secteur privé, l'augmentation de ses flux commerciaux sera nécessairement impulsée par le marché.

En grande partie à cause des réformes entreprises au cours de la deuxième moitié des années 1990, réformes qui comprennent la mise en œuvre du tarif extérieur commun de l'UEMOA en janvier 2000, le Mali a aujourd'hui un régime commercial relativement ouvert et transparent. Par conséquent, le régime tarifaire actuel ne constitue pas une barrière importante au commerce. Les contraintes à l'expansion du commerce et de la production sont ailleurs. Elles ressortent principalement de facteurs transversaux qui ont des impacts sur l'ensemble de l'économie, ainsi que de facteurs spécifiques à

certaines secteurs. Les mesures nécessaires à la prise en compte de ces différents facteurs forment le contenu d'un agenda de réformes réglementaires, institutionnelles et sectorielles, visant à rehausser la compétitivité du Mali. Elles comprennent des mesures en matière de transport, d'énergie, de télécommunication et d'information commerciale.

### **Facteurs trans-sectoriels**

La compétitivité du Mali souffre des coûts élevés des transports et services publics; de contraintes logistiques liées à l'inadéquation de la facilitation du commerce et des services de transport; d'un traitement en douane inefficace; de l'étroitesse du secteur financier qui rend difficile l'accès au financement à long terme. De plus, si la structure tarifaire est dans l'ensemble adéquate, des tarifs relativement élevés pour l'importation de certains produits intermédiaires freinent le développement de l'industrie (y compris l'agro-industrie et le développement du secteur des transports), et réduisent la demande et le développement des produits des secteurs primaires maliens.

Le Mali devrait donc adopter des politiques qui encouragent des améliorations dans l'infrastructure et les services de transport (route, rail et air), ainsi que dans la fiabilité et la qualité des grands services d'infrastructure (électricité, eau, télécommunications). Il devrait également accélérer la modernisation de ses douanes et renforcer ses programmes visant à faciliter le commerce. Egalement, le Mali doit mettre en œuvre des mesures assurant le développement de ses ressources de financement à long terme. Dans le contexte de son objectif d'expansion et de diversification des exportations, la stratégie malienne vise à augmenter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et le commerce. Mais ces efforts visant à encourager l'industrie manufacturière doivent également s'accompagner de politiques pertinentes.

En plus de poursuivre les réformes au niveau de l'UEMOA, le Mali doit faire progresser le dialogue qu'il entretient avec certains membres de l'UEMOA et de la CEDEAO sur des questions qui sont directement liées à sa performance économique et commerciale. Ce dialogue concerne le commerce et la facilitation du transit, la modernisation et l'harmonisation des douanes, l'harmonisation des cadres réglementaires et des investissements, ainsi que des programmes de développement sectoriel ayant des dimensions régionales (comme les réseaux électrique et de transport, et le développement des deux bassins internationaux du Mali, celui du Sénégal et celui du Niger).

Au niveau national, les efforts viseront à renforcer la coordination entre les institutions. Le Comité National de Pilotage du Cadre Intégré aura un rôle important à jouer dans ce contexte en rapprochant les différents ministères et agences du gouvernement, ainsi que les représentants du secteur privé et de la société civile, de façon à former une plateforme commune permettant d'analyser ensemble les questions commerciales, de coordonner le développement d'une politique nationale, et d'identifier les positions de négociation.

## **Facteurs spécifiquement sectoriels**

Des facteurs qui diffèrent selon les filières empêchent le Mali de réaliser pleinement le potentiel que lui offrent ses avantages comparatifs (en agriculture et en agro-industrie, dans les industries culturelles, et dans le tourisme). Les mesures que ces facteurs sectoriels vont requérir s'ajoutent à celles requises par les facteurs trans-sectoriels, en particulier la nécessité de renforcer la fiabilité du réseau de transport.

Pour les filières agricoles et agro-industrielles, ces facteurs comprennent: la faible productivité et les coûts élevés du capital; la mauvaise qualité des contrôles et le manque d'expertise dans l'exportation vers les marchés développés; la fragmentation des producteurs et des commerçants; et l'absence d'une véritable information de marché couvrant une gamme élargie de produits. L'accent doit donc être mis sur une amélioration de l'information de marché en étendant la gamme de produits couverts (aujourd'hui limitée aux céréales mais il faudra inclure les produits d'horticulture), en établissant des observatoires régionaux agricoles, et en améliorant le partage des informations. Plusieurs facteurs non liés au prix jouent également un rôle crucial dans la promotion des exportations. Ceux-ci comprennent la mise en application des normes, des standards et des conditions phytosanitaires, ainsi que le développement des compétences utiles aux différents stades d'une filière (allant de la production à la commercialisation). De plus, il faudra identifier des mesures visant à renforcer le dialogue entre les secteurs public et privé, les organisations du secteur privé, et la promotion du commerce par le biais des chambres de commerce et les associations professionnelles.

L'objectif des industries de la culture est d'augmenter les exportations de produits traditionnels africains, comme les instruments de musiques, la poterie, les textiles, la joaillerie, et les statuettes de bois et de pierre, et de la musique. Les contraintes qui s'oppose à cette expansion sont les suivantes: variations dans la qualité des matières premières; manque d'outils, de machines et d'équipements; incapacité d'adapter les produits à ce que veulent les clients. L'appui au secteur de l'artisanat, par le biais des associations d'artisans et de l'appui aux institutions pertinentes, devra donc se pencher sur le renforcement de l'environnement économique des artisans; sur la fourniture d'une assistante technique visant à augmenter le nombre de produits du secteur, leur attrait commercial et leur qualité; à l'encouragement pour le choix d'une filière éducative professionnelle, technique et commerciale; et la promotion d'investissements dans les industries de la culture. L'appui à l'industrie de la musique se fera principalement sous la forme d'une mise en application et d'une meilleure connaissance diffusion des droits et devoirs allant de pair avec la protection de la propriété intellectuelle pour les artistes. La mise en application de ces droits et le paiement de droits d'auteurs sont en effet essentiels et exigent un engagement du secteur public, des changements dans les procédures en douane liés à l'importation de médias pirates, et un examen des fonctions et structures du *Bureau Malien des Droits d'Auteur*, le BuMDA).

En ce qui concerne le tourisme, les barrières à son développement sont liées à la disponibilité limitée de logements de qualité, la qualité et les normes de services variables qu'on trouve dans les hôtels et les restaurants; le manque de guides touristiques qualifiés; les coûts élevés du voyage tant pour se rendre au Mali que pour parcourir l'intérieur du pays; et la faible capacité de *l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie*, OMATHO). L'appui à ce secteur comprendra des mesures visant (i) à encourager l'amélioration de la qualité et les normes de services des hôtels, restaurants, agences et guides touristiques; et (ii) à renforcer l'OMATHO après un examen de sa structure organisationnelle et de son fonctionnement de façon à rationaliser et à améliorer son efficacité. L'appui pourra également comprendre une formation au développement et à la planification touristique; et un renforcement de système de statistique en matière de tourisme. Des mécanismes devront être mis en place pour assurer non seulement la réhabilitation, la rénovation et l'entretien des sites touristiques, mais aussi une meilleure participation des municipalités et des communautés locales, de façon à améliorer l'accès à ces sites et leur image de marque.

### **Considérations en matière de pauvreté**

En plus de servir le commerce, les mesures esquissées ci-dessus auront également un impact positif sur la pauvreté, vu l'importance du secteur marchand en tant que source de revenu pour de nombreux ménages pauvres. L'amélioration du système de transport national est particulièrement importante: elle facilitera les mouvements de marchandises à travers les différentes régions du pays, et contribuera ainsi à éliminer les disparités dans la distribution de vivres et d'autres ressources essentielles entre les zones à surplus et les zones déficitaires. D'autres mesures sont également nécessaires pour réduire la pauvreté: améliorer les garde fous sociaux et les programmes sociaux de façon à aider les paysans à mieux résister à la volatilité causée par les chocs exogènes; améliorer les rendements et la valeur ajoutée des produits cotonniers en facilitant l'accès aux équipements et aux intrants; mettre en œuvre des méthodes destinées à préserver la fertilité des sols; développer l'agriculture irriguée; et mettre en œuvre une politique foncière adéquate.

## MATRICE D'ACTION

La liste des actions qui figurent dans la matrice d'actions ci-dessous représente les recommandations émanant des études faites par des consultants individuels et d'études antérieures entreprises sous l'égide d'autres bailleurs de fonds, et aussi des conclusions des ateliers thématiques tenus du 19 au 22 juillet 2004.. Bien qu'elle n'ait pas l'ambition d'être exhaustive, cette matrice d'action aborde les principaux obstacles à la performance commerciale du Mali dans une perspective de court et de moyen termes.

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
<b>I. MESURES TRANS-SECTORIELLES</b>			
<b>I.1. TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS</b>			
Améliorer la qualité des services de transport et la concurrence dans le secteur	Au niveau régional: (i) entreprendre une étude relative à l'impact de la fiscalité de porte sur l'importation de véhicules de transport commerciaux et, si nécessaire, faire des propositions pour l'amender et évaluer l'impact des options proposées sur les recettes fiscales; (ii) entreprendre un examen de l'étude et adopter (si nécessaire) un nouveau niveau tarifaire pour l'importation des véhicules de transport commerciaux; et (iii) statuer sur l'élimination du système de quota de transport international de marchandises au sein de la région ouest africaine (section 3.3.1); (iv) Evaluer les coûts de transport des importations maliennes par les ports d'Oran et d'Annaba en Algérie; (v) S'appuyer sur l'initiative du NEPAD pour relier le nord du Mali au reste du pays; (vi) Améliorer l'entrepôt du Mali au port de Conakry.	Secrétariat de l'UEMOA, Secrétariat de la CEDEAO	Fin 2004 (1 an)
	Au niveau national: (i) entreprendre un étude sur les politiques fiscales applicables aux compagnies de transport routier, y compris des options pour amender ces politiques et évaluer l'impact des options sur les recettes fiscales.; (ii) entreprendre une revue de l'étude, et adopter une nouvelle structure de taxation nationale (si nécessaire) pour les compagnies de transport	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de l'Equipement et des Transports	Fin 2004 (1an)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	<p>routier; (iii) renforcer les réglementations techniques pour la qualité des camions et les mettre en vigueur; (iv) assurer la disponibilité de ressources adéquates pour l'entretien routier de routine; et (v) faire fonctionner le comité de facilitation du commerce; et (vi) adopter et mettre en application une solution visant à éliminer les barrages routiers et les taxes sauvages le long des corridors de transit (section 3.3.1); (vii) promouvoir l'investissement dans les petits bateaux conçus pour le transport fluvial; (viii) réhabiliter et créer des petits ports dans les zones reculées pour faciliter l'intégration des marchés.</p>		
<p>Améliorer les services connexes du transport ferroviaire</p>	<p>(i) améliorer les entrepôts maliens au port de Dakar. Et (ii) assurer le financement adéquat de l'entretien des accès routiers aux gares ferroviaires.</p>	<p>Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, Ministère de l'Équipement et des Transports</p>	<p>Fin 2005 (24 mois)</p>
<p>Améliorer la disponibilité de fret aérien</p>	<p>(i) garantir une sécurité adéquate du fret (l'amener aux normes de niveau 1 de l'Évaluation internationale de la sécurité aérienne requise par l'Administration fédérale de l'aviation des États-Unis, et l'Administration de la sécurité des transports des États-Unis pour les principaux aéroports) pour encourager les vols qui atterrissent à Bamako à transporter plus de fret malien (une assistance technique est déjà prévue dans le contexte de l'initiative en cours des « safe skies » de l'Administration fédérale de l'aviation américaine, initiative à laquelle le Mali participe); (ii) évaluer l'adéquation de la chaîne</p>	<p>Ministère de l'Équipement et des Transports, Autorités aéroportuaire, Associations de producteurs, investisseurs privés</p>	<p>Fin 2004 (12 mois)</p>

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	logistique d'approvisionnement (y compris le stockage réfrigéré) et sensibiliser les producteurs pour qu'ils appliquent des mesures de contrôle de qualité plus strictes à tous les stades de la filière; et (iii) rendre plus attrayant l'établissement d'installation et d'entrepôt froid près de l'aéroport, en accord avec les recommandations du rapport « Centre de service en innovation. Conditionnement et entreposage des denrées agricoles au Mali » préparé par Geomar International et l'Agence pour la promotion des filières agricoles (APROFA) (SECTION 3.3.3); (iv) évaluer la possibilité de supprimer la taxe spéciale d'aéroport sur les exportations de viande rouges, de fruits et de légumes.		
Améliorer la fiabilité et la qualité des services publics (électricité, eau, télécommunications)	(i) renforcer les mécanismes de réglementation et de coordination avec la compagnie privé EDM, pour améliorer davantage les secteur eau et électricité; (ii) continuer les progrès dans la privatisation de la compagnie d'état de télécommunications; (iii) mettre en œuvre des mesures destinées à réduire le coût des facteurs clés (énergie, eau, télécommunications) conformément aux programmes de réforme des secteurs respectifs.	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Commission Réglementaire de l'Energie et l'Eau	Fin 2004 (12 mois)
<b>I.2 MODERNISATION DES DOUANES ET FACILITATION DU COMMERCE</b>			
Améliorer l'administration douanière et la qualité des statistiques de commerce extérieur	(i) renforcer l'utilisation de ASYCUDA++, y compris le développement de nouvelles procédures et la formation du personnel sur le système et ses procédures (section 3.3.4); et (ii) encourager la coordination et l'échange des données commerciales entre le Ministère des finances et le Ministère de l'Industrie et du commerce (section 1.2.2)	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Douanes, Ministère de l'Industrie et du Commerce, CCIM et autres associations professionnelles	Mi 2004 (6 mois)

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Agences responsables</b>	<b>Calendrier</b>
Simplifier l'utilisation des régimes économiques	(i) revoir et évaluer l'utilisation des régimes économiques; (ii) promouvoir des pratiques plus transparentes dans l'utilisation des régimes économiques; (iii) rationaliser la liste des exonérations; et (iv) informer le secteur privé des avantages de ces régimes (section 1.3).	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction générale des douanes, Ministère de l'Industrie et du commerce, CCIM et autres associations d'affaires	Fin 2004 (12 mois)
Améliorer les procédures de transit et de commerce	(i) encourager l'harmonisation de la documentation et des procédures de transit avec les pays situés sur les principales routes commerciales du Mali (y compris des pays choisis de l'UEMOA et de la CEDEAO); (ii) encourager plus de communication et de coopération entre les autorités douanières du Mali et du Sénégal pour éviter des retards inutiles dans les transits (section 3.3.2); et (iii) simplifier et améliorer la transparence des procédures douanières (section 3.3.3).	Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères (Départ. de l'Intégration Africaine), Direction Générale des Douanes et autres autorités douanières de l'UEMOA et de la CEDEAO.	Fin 2005 (12 à 24 mois)
Encourager l'utilisation du certificat d'origine	(i) encourager l'usage du certificat d'origine; (ii) informer les exportateurs sur les procédures correctes pour l'obtention de certificats d'origine; et (iii) contrôler l'émission de ces certificats (section 3.3.1)	Direction Générale des Douanes, CCIM et autres associations professionnelles	Mi 2004 (6 mois)
<b>I.3. INSTITUTIONS D'APPUI AU COMMERCE, POLITIQUE COMMERCIALE ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES</b>			
Renforcer les capacités institutionnelles	(i) renforcer les capacités du Comité National de Validation des Statistiques Nationales; (ii) améliorer les capacités des principales institutions d'appui et de promotion du commerce; (iii) rationaliser et coordonner les actions des agences de promotion; (iv) renforcer les capacités (personnel et matériel) des laboratoires sanitaires et phytosanitaires; (v) renforcer les capacités du Comité chargé du suivi des accords commerciaux multilatéraux, et du Comité chargé de suivre les négociations de l'accord de partenariat économique entre les pays	MIC, MA, MEF, MPAT, MSPA, DGD, DNCC, APCAM, DGRC, APROFA	

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	ACP et l'EU; (vi) redynamiser l'Association Malienne pour la Qualité (AMAQ); (vii) Entreprendre une étude de faisabilité en vue de la création de zones industrielles; (viii) renforcer le programme de lutte contre la fraude.		
Orienter la politique commerciale	(i) lancer une campagne de promotion des produits maliens à l'échelle nationale et régionale; (ii) élaborer une stratégie visant à attirer l'investissement étranger dans des secteurs prometteurs précis; (iii) réaliser des études sur le commerce transfrontalier malien; (iv) améliorer la qualité et l'usage des statistiques commerciales afin de mieux promouvoir les investissements et les exportations; (v) faciliter l'accès des commerçants maliens au marché algérien conformément à l'accord bilatéral entre le Mali et l'Algérie.	MIC, MPIPME, Cellule CSLP, MEF, MPAT, MAECI, MATCL	
Promouvoir l'accès au crédit	(i) faciliter l'accès au crédit à travers les initiatives sectorielles ciblées, comme indiqué dans le Projet de développement du secteur financier bénéficiant de l'appui de la Banque Mondiale.	MEF-MIC-MPIPME	
<b>II. MESURES SECTORIELLES</b>			
<b>II.1. AGRICULTURE ET AGRO-INDUSTRIE</b>			
Renforcer et élargir le système d'information de marché	(i) introduire des mécanismes visant à renforcer la collecte et la diffusion d'information de marché sur une base financièrement soutenable; (ii) étendre le système d'information de marché aux fruits et légumes ainsi qu'aux produits de l'élevage; et (iii) identifier et introduire des mécanismes pour l'échange d'information de marché entre les pays de la région ouest africaine (section 4.1.3).	Observatoire du marché agricole (OMA), CONOESAM, APCAM, AMELEF, APEFEL, AMEPROC, APROFA, la Fédération de Groupements interprofessionnels du bétail et de la	Mi 2004 (6 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
		viande (FEBEVIM), Ministère de l'Agriculture et ECOFIL	
Améliorer la compétitivité non tarifaire du Mali	(i) introduire des mécanismes visant à renforcer les différents stade des filières (de la production à la commercialisation), y compris l'organisation des paysans et la participation dans la filière; (ii) identifier et introduire des mesures visant à renforcer les mécanismes de mise en application des normes et standards par le secteur privé, les laboratoires nationaux et les agences de réglementation (section 4.1.4); (iii) promouvoir l'investissement privé dans des activités agro-industrielles sélectionnées.	Représentants des principales associations d'exportateurs CCIM, APACAM, APROFA, CONOESAM DNI, DGRC, et autres parties concernées	Fin 2005 (12 à 24 mois)
Renforcer les associations du secteur privé	(i) améliorer la capacités des organisations du secteur privé à promouvoir le commerce régional et international; et (ii) renforcer les consultations avec le secteur privé en matière de négociations commerciales et de mise en œuvre des accords commerciaux (section 4.1.5).	CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	Fin 2004 (6 à 12 mois)
Augmenter la production et la commercialisation du <u>riz</u>	(i) assurer le développement de l'infrastructure d'irrigation au travers d'un cadre de partenariat public et privé, en établissant une structure institutionnelle viable pour le financement public et privé de l'investissement dans l'irrigation; et (ii) établir un système sécurisant les titres fonciers des terres irriguées (section 4.1.1.1).	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, Office du Niger, IER, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI	Fin 2004 (12 mois)
Améliorer l'environnement pour les activités de production en aval de la production <u>cotonnière</u>	(i) Continuer le processus de réforme du secteur cotonnier appuyé par la Banque mondiale et les bailleurs de fonds bilatéraux (France, Pays-Bas) et comprenant: la restructuration des principales	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et	2004 à 2008

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	opérations d'égrenage de la CMDT; la libéralisation des activités de la filière; le renforcement de mécanismes de fixation de prix au producteurs davantage tributaires du marché; la réorganisation des fonctions critiques (fourniture d'intrants, mécanismes d'octroi de crédits au producteur) pour assurer leur continuité après libéralisation ; (ii) poursuivre la fourniture de l'assistance technique aux associations de producteurs, au secteur privé et au gouvernement en appui à la mise en œuvre des mesures de réforme; (iii) encourager l'investissement dans d'autres activités de la chaîne de valeur du secteur du coton (section 4.1.1.2)	Moyennes Entreprises, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI	
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>arachide</u>	(i) introduire des semences améliorées et assurer une plus grande utilisation de l'engrais dans les zones de production pour augmenter les rendements et abaisser les coûts unitaires; (ii) améliorer le stockage de façon à réduire les hauts niveaux d' <u>aflatoxine</u> ; (iii) mécaniser les activités de transformation main-d'œuvre intensive en utilisant des technologies intermédiaires (telle que la traction animale); et (iv) améliorer le réseau de transport dans les zones de production (section 4.1.1.3).	IER, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	Fin 2005 (12 à 24 mois)
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: noix de <u>karité</u>	(i) Formuler une politique de développement de la filière de karité; (ii) promouvoir les produits à base de karité et faciliter la diversification des marchés d'exportation; (iii) renforcer les capacités des associations féminines et des ONG afin d'intensifier l'information et de renforcer les programmes de sensibilisation des paysans sur la production de beurre de karité de qualité; (iv) améliorer la qualité des arbres de karité et établir un programme systématique de protection des arbres existants et de	IER, CCIM, APCAM, APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	Fin 2005 (12 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	plantation d'arbres nouveaux, en utilisant des méthodes de greffe développées par la recherche; (v) encourager le renforcement des capacités et améliorer l'équipement de façon à améliorer le processus et le traitement du karité au cours du séchage et du stockage (section 4.1.1.3), et (vi) appuyer la recherche sur la noix de karité et les produits dérivés.		
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>sucre</u>	Encourager le développement privé du secteur par des partenariats public/privé, de façon à assurer la disponibilité des services publics complémentaires (par exemple service de vulgarisation) (section 4.1.1.3).	Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises, IER, CCIM, APCAM, APROFA	Mi 2004 (6 mois)
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>fruits et légumes</u>	(i) fournir de l'assistance technique pour renforcer toutes les phases de la filière – production, récolte, manutention et transport national et international, financement, accès aux intrants, contrôle de qualité (y compris établissement de normes), et commercialisation – dans un cadre du secteur privé; et (ii) renforcer les mécanismes visant à améliorer le professionnalisme des exportateurs et à encourager plus de coopération et de coordination avec les acteurs en amont (section 4.1.1.3); (iii) diffuser aux producteurs et aux exportateurs les informations relatives aux normes, aux standards, à la qualité et à la traçabilité; (iv) appuyer les efforts de diversification du marché entrepris par le secteur privé; (v) soutenir la mise en place d'infrastructures de stockage frigorifiques par le secteur privé; (vi) faciliter la production et l'acquisition d'emballages adéquats.	APCAM, APROFA, CNPI, IER, CCIM, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises  AMELEF-APEFEL-Douane - MPIPME	Fin 2004 (12 mois)
Augmenter la commercialisation et	<u>Opération d'embouche à vocation commerciale</u> : (i) améliorer l'accès	IER, CCIM, APCAM,	Fin 2005 (12 à 24 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
la production des filières non traditionnelles: <u>élevage et viande rouge</u>	<p>aux aliments concentrés de bétail; (ii) améliorer l'accès et la disposition en temps opportun de financement pour l'embouche saisonnier; (iii) meilleure information sur les prix; (iv) formation en nouvelles technologies; et (v) augmenter le fourrage de saison sèche.</p> <p><u>Normes sanitaires animales:</u> (i) établir une liaison entre les problèmes sanitaires découverts à l'abattoir avec leurs causes d'origine; (ii) réduire la corruption liée à la délivrance de certificats de santé animale à la frontière; et (iii) établir des zones de quarantaine animale pour permettre les exportations de viande en dehors de la région ouest africaine.</p> <p><u>Cuirs et peaux:</u> (i) encourager les investissements dans les machines et l'équipement; et (ii) renforcer les mécanismes pour la diffusion d'information sur les prix et la qualité (section 4.1.1.3).</p> <p><u>Viande rouge:</u> (i) créer des conditions favorables à l'établissement d'infrastructures frigorifiques; (ii) appuyer l'intensification de la production; (iii) encourager l'investissement dans les aliments bétail.</p>	APROFA, CNPI, MIC, DNCC, DNI, DGRC, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises	
Augmenter la commercialisation et la production des filières non traditionnelles: <u>gomme arabique</u>	(i) Encourager l'investissement dans les unités modernes de raffinage; (ii) améliorer la qualité du produit.	MIC, MA, MPIPME, AMEPROC	
<b>II.2 INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT</b>			
Améliorer la qualité, la performance commerciale et l'équité dans les industries de la culture	<u>Arts/Artisanat</u> (i) renforcer l'environnement économique et professionnel des artisans, des artistes et des agents de la commercialisation de l'artisanat; (ii) renforcer les mécanismes pour améliorer les compétences en	FNAM, ANAM, CMM, APCMM, CNPA  MAT, MAECI, MIC	Fin 2005 (6 à 24 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	matière technique, de gestion et de commercialisation des artistes, et leurs connaissances des principes fondamentaux des finances et des droits d'auteurs; (iii) revoir la proposition d'une taxe synthétique sur l'équipement artisanal qui pourrait avoir un effet négatif sur la qualité et la réduction de la pauvreté. (section 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3); (iv) promouvoir les secteurs de l'artisanat et du tourisme à travers des missions diplomatiques à l'étranger; (v) encourager l'organisation des circuits de commercialisation des produits artisanaux, y compris les films maliens.		
Assurer des pratiques équitables mettre en application les droits d'auteurs et la protection de la propriété intellectuelle, de façon à améliorer les revenus des compositeurs, des producteurs et des musiciens	<u>Musique:</u> (i) assurer que les enregistrements importés sont enregistrés auprès de l'administration douanière; (ii) revoir les fonctions et l'impartialité du BuMDA; et (iii) assurer qu'un mécanisme efficace est en place pour régler les droits de propriété intellectuelle (section 4.2.2 et 4.2.3); (iv) mieux protéger les droits de propriété relatifs aux produits audio.	Ministère de la Culture, BuMDA	Fin 2004 (6 à 12 mois)
Créer de la valeur ajoutée dans le secteur de l'or	<u>Exploitation minière:</u> Fournir des incitations pour l'établissement des compagnies de traitement de l'or.	MPIPME, MEF	
<b>II.3 TOURISME</b>			
Diversifier et améliorer la qualité du tourisme	(i) définir les besoins en matière de rénovation, promouvoir les consultations avec les populations locales, trouver des agences de promotion et des investisseurs potentiels, former les guides et sensibiliser toutes les professions liées au tourisme (guides, opérateurs de restaurants, hôtels, etc.), constituer des associations pour l'entretien des sites; (ii) améliorer l'accès et l'image des sites	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, OMATHO, MET	Fin 2004 (24 mois)

Objectifs	Mesures	Agences responsables	Calendrier
	grâce à leur restauration; et (iii) promouvoir l'écotourisme et encourager l'identification de nouveaux circuits d'aventure ou d'écotourisme; (iv) fournir assistance technique à l'OMATHO sur la façon d'appliquer une classification de performance aux services touristiques (section 4.3.3).; (v) faciliter le développement des investissements dans les compagnies aériennes locales; et (vi) encourager l'organisation de circuits transfrontières avec les pays voisins.		
Renforcer le cadre institutionnel	(i) revoir la structure l'organisationnelle et le fonctionnement de l'OMATHO; (ii) fournir une assistance technique pour développer les capacités à la division statistique de l'OMATHO; (iii) fournir une assistance technique dans la mise au point d'un plan directeur stratégique pour le tourisme, en mettant un accent particulier sur le ciblage de la clientèle et sur l'amélioration de l'image; et (iv) décentraliser la promotion du tourisme en sensibilisant les municipalités locales à l'importance de réhabiliter, rénover et entretenir les destinations touristiques (section 4.3.3).	Ministère de l'Artisanat et du tourisme, OMATHO, municipalités locales, représentants des opérateurs de tourisme, hôtels et restaurants	Fin 2004 (12 mois)
Encourager le développement de liaison entre le tourisme et les autres secteurs de l'économie	Identifier des activités secondaires liées au tourisme (artisanat, musique, représentations, activités de loisir), et les intégrer au plan directeur du tourisme (section 4.3.3)	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère de la Culture, représentants du secteur privé	Fin 2004 (12 mois)
<b>III. MESURES SPÉCIFIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ</b>			
Améliorer la connectivité au marché	(i) améliorer l'infrastructure et les autres goulots d'étranglement qui freinent le commerce national et l'égalisation des prix; et (ii) améliorer l'information sur les prix	Ministère des Transports, Ministère de l'Industrie et du Commerce,	Fin 2005 (36 mois)

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>Agences responsables</b>	<b>Calendrier</b>
	(section 2.2).	Ministère de l'Agriculture, CNPI	
Réduire la vulnérabilité des paysans	(i) améliorer l'accès aux équipements et aux intrants; (ii) augmenter les investissements dans l'irrigation en dehors du delta du Niger; (iii) améliorer les garde-fous sociaux pour mieux affronter les chocs extérieurs; et (iv) encourager la production de denrées à haute valeur ajoutée (section 2.3).	Ministère de l'Industrie et de Commerce, Ministère de l'Economie et des Finances	Fin 2005 (36 mois)

# 1 CHAPITRE

## LES PERFORMANCES COMMERCIALES DU MALI

### 1.1 EVOLUTION DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE

Le Mali a, au cours de la dernière décennie, réalisé d'énormes progrès en matière de stabilisation et de performance macro-économiques, malgré des chocs climatiques et des termes de l'échange. Le Mali a pu également résister à l'environnement difficile résultant des problèmes récurrents dans la filière coton et des remous politiques dans les pays voisins (voir encadré 1.1)

#### ENCADRÉ 1.1 LES RÉPERCUSSIONS DE LA CRISE IVOIRIENNE SUR LES EXPORTATIONS ET LA COMPÉTITIVITÉ DU MALI

La Côte d'Ivoire est le principal partenaire commercial du Mali et la crise ivoirienne qui perdure depuis décembre 1999 a non seulement provoqué des problèmes humanitaires et sécuritaires, mais elle a également affecté les sources de ravitaillement du Mali, notamment en ce qui concerne le carburant et le ciment, renchérissant ainsi le coût des échanges. Provoquant l'abandon du couloir commercial Bamako-Abidjan au profit de Bamako-Tema pour les exportations maliennes, cette crise a rallongé le trajet qui est passé de 1225 km à 2100 km.

Outre la hausse des prix résultant du transport, du transit et des fonds de garantie, la perturbation du marché ivoirien a engendré une perte des recettes d'exportation du bétail malien estimée à 3,6 milliards de FCFA par mois (environ 5 millions de dollars américains) sur ce marché. Les exportations de services, et notamment ceux du transport, ont également été affectées. Bien plus, les véhicules utilitaires maliens étant en mauvais état, seul un quart de camions maliens sont en mesure d'effectuer le trajet Bamako-Tema, entraînant un manque à gagner provisoire de 1,1 milliard de FCFA par mois (1,5 millions de dollars américains).

Les dysfonctionnements du marché ivoirien et les surcoûts des échanges commerciaux du Mali ont une incidence notable sur la performance commerciale de ce pays. De ce fait, la crise ivoirienne rend impérative la nécessité de redéfinir les stratégies économiques et commerciales du Mali, avec pour objectif la recherche de nouvelles voies de communication et la diversification des sources d'approvisionnement et des débouchés pour les exportations. Le chapitre consacré à la facilitation des échanges est, dans une large mesure, une contribution positive à ce débat.

La croissance du PIB réel a été de 4,3% en moyenne au cours de la période 1985-2002, avec une accélération notable de la relance économique après la dévaluation du franc CFA en 1994 (voir annexe 2. tableau A1). Tous les secteurs clés de l'économie, notamment ceux tournés vers l'exportation, ont contribué à cette accélération du rythme de la croissance. Dans le secteur agricole, la production de coton, grâce à une compétitivité retrouvée, à des cours mondiaux favorables et à une pluviométrie relativement bonne, a progressé de 12% par an en moyenne. La production de riz a également fait un bond en avant au cours des deux dernières décennies et le Mali est devenu un exportateur net de riz en direction de ses voisins de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UMEOA), contribuant ainsi à l'amélioration de sa balance

commerciale. Cette évolution favorable sera renforcée par le barrage de Manantali qui est entré en service à la fin de 2002.

Le développement rapide du secteur secondaire, dont l'industrie minière a servi de moteur, a fait passer la contribution de ce secteur au PIB de 15% avant la dévaluation à environ 24% en 2002. La production minière a représenté plus de la moitié de la valeur ajoutée de ce secteur, le reste provenant principalement des travaux de génie civil et des bâtiments. La production et les exportations d'or ont été multipliées par dix entre 1995 et 2002, grâce principalement à l'ouverture de la mine de SADIOLA en 1997. De ce fait, le Mali est devenu le 3<sup>e</sup> pays producteur et exportateur d'or d'Afrique, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana. La valeur des exportations d'or est passée de 40 milliards de FCFA en 1996 à 137 milliards en 1998, avant d'atteindre le chiffre record de 439 milliards en 2002. Grâce aux révisions successives du code minier en 1991 et 1999, le Mali a réussi à attirer d'importants investissements dans ce secteur.

Le relèvement notable de la production de coton n'a pas été suivi d'un essor proportionnel de l'industrie textile, parce que les coûts élevés de l'énergie et de la main d'œuvre qui demeure peu qualifiée, entre autres, n'ont pas permis à l'industrie textile d'atteindre les normes internationales de compétitivité. En plus, les subventions importantes accordées aux producteurs de coton des pays industrialisés ont induit une baisse des cours mondiaux qui a été particulièrement préjudiciable aux producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest. Les mesures récentes prises par le gouvernement pour améliorer l'efficacité des activités d'égrenage du coton sont susceptibles d'aider le Mali, premier producteur de coton d'Afrique sub-saharienne, à mieux résister à ces chocs exogènes. Du côté de la demande, l'Etat a considérablement réduit son train de vie après la dévaluation du franc CFA, entraînant une augmentation de l'épargne intérieure. Cette mesure, combinée à une plus grande capacité du pays à gérer les conséquences de la sécheresse, a permis de ramener le taux d'inflation annuel à 2,1%<sup>1</sup> en moyenne au cours de cette période.

L'évolution positive observée dans le secteur réel de l'économie s'est traduite par un accroissement significatif des exportations des principaux produits maliens (or, coton et bétail) qui représentent 90% du volume total des exportations du pays. Ainsi, le déficit commercial passa-t-il d'une moyenne de 6,6% du PIB au cours de la période 19985-1993 à 1,5% en 1993-2002, malgré les chocs qui ont affecté négativement les cours du coton et de l'or durant la période 1995-2002. Le déficit du compte courant extérieur, hors transferts officiels courants, est passé de 10,8% du PIB en 1999 à 6,3% du PIB en 2002.

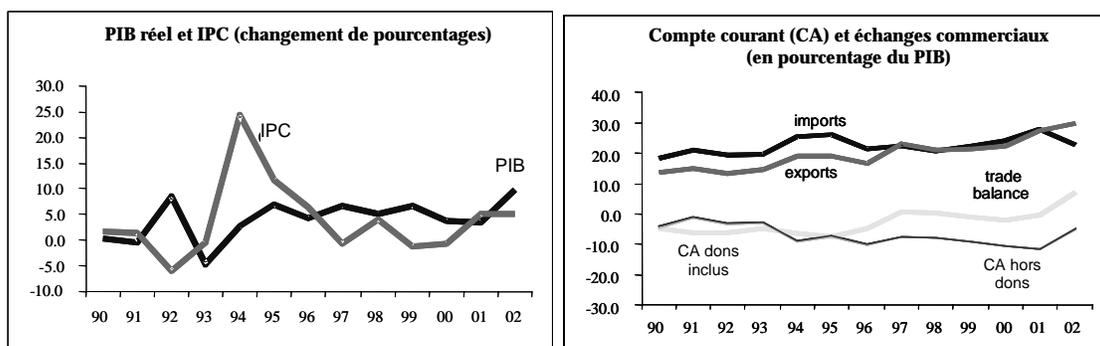
L'amélioration des finances publiques est notable depuis la dévaluation du franc CFA, avec un déficit budgétaire, sur la base des ordres de paiement et hors dons, qui est passé de 14% du PIB en 1994 à 7,7% en 2002. Cette amélioration a été enregistrée en dépit des efforts engagés pour relever le niveau des dépenses sociales au titre de

---

<sup>1</sup> Indice des prix à la consommation.

l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de la stratégie malienne de lutte contre la pauvreté, et malgré les répercussions de la crise ivoirienne sur la collecte des recettes fiscales. Cet assainissement budgétaire résulte du renforcement des normes en matière de gestion des ressources publiques, marquée par la rationalisation du régime fiscal, l'évolution vers l'élaboration de budgets basés sur la performance, et le suivi des dépenses liées à la lutte contre la pauvreté suite à l'adoption d'une nouvelle classification budgétaire.

**FIGURE 1.1 MALI: QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES (1990-2002)**



Sources: Autorités maliennes, et estimations du personnel du FMI.

En dépit des résultats encourageants obtenus en terme de stabilisation de la situation macroéconomique, d'amélioration de la compétitivité, et de croissance économique positive, la situation économique et financière reste fragile, et d'importantes réformes structurelles méritent d'être achevées, en particulier celles des secteurs financier, du coton et des transports, ainsi que le programme de restructuration des entreprises publiques. Les perspectives d'une croissance plus vigoureuse sont assombries par les goulots d'étranglement résultant notamment des insuffisances du cadre juridique et réglementaire, des lenteurs administratives, d'un système financier fragile et peu diversifié, et de services défaillants comme l'énergie, les télécommunications et les transports. Toutes ces contraintes renchérissent les coûts de transaction et de conduite des affaires par rapport à ceux pratiqués dans les autres pays. Par ailleurs, les indicateurs sociaux demeurent faibles, la pauvreté est généralisée, et l'économie du Mali, qui est essentiellement agricole et peu diversifiée, reste vulnérable aux conditions climatiques défavorables et aux chocs exogènes, notamment les termes de l'échange.

Pour que le Mali atteigne les objectifs de développement du millénaire (ODM), un renforcement constant de la base de son économie est indispensable pour supporter les conséquences d'une sécheresse ou de chocs extérieurs potentiels. Il faudra, pour relever ces défis, améliorer la productivité et la compétitivité par la promotion du développement du secteur privé, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence, le renforcement des capacités humaines, un meilleur accès aux services sociaux de base, et l'amélioration des infrastructures.

Le cadre à moyen terme prévu dans le document de stratégie de la réduction de la pauvreté (DSRP) et dans l'analyse de la durabilité de la dette (DSA) effectuée au titre de l'Initiative PPTE suppose une mise en œuvre permanente de politiques macroéconomiques judicieuses et une croissance économique durable. Il est particulièrement urgent de trouver de nouvelles sources de croissance et d'emplois, étant donné que le coton et l'or, les deux secteurs qui ont servi de moteur à l'économie au cours de la dernière décennie, ne sont pas susceptibles d'enregistrer une croissance rapide dans les années à venir.

Face à ce défi majeur, les autorités maliennes se doivent de mettre en place un environnement favorable à l'investissement privé et à la diversification de l'économie. Les potentialités de croissance sont énormes dans le secteur industriel, notamment dans le textile et l'agro-industrie qui pourraient ajouter de la valeur aux matières premières et aux produits agricoles locaux. En outre, les progrès réalisés dans le domaine de la production et des exportations de riz et dans le secteur des télécommunications devraient, selon les prévisions, contribuer au relèvement du PIB réel et du volume des exportations. Cependant, une telle stratégie nécessitera: (i) la consolidation accrue et le renforcement de la gestion des ressources publiques en vue de préserver la compétitivité de l'économie, (ii) le développement du capital humain par le biais de politiques sociales adéquates, (iii) l'accélération de l'intégration régionale; (iv) l'amélioration du cadre juridique, judiciaire et réglementaire, (v) l'achèvement du programme de privatisations; (vi) la baisse du coût des services publics et (vii) le développement du transport et des infrastructures routières qui sont des éléments très importants pour un pays enclavé.

Il faudra du temps avant que la mise en œuvre d'une stratégie de cette envergure qui nécessitera par ailleurs l'appui constant de la communauté internationale n'ait un impact visible sur la croissance. Par conséquent, d'après les projections, la croissance du PIB réel sera de 4% par an au cours de la période 2003-2005 contre 5% entre 1994 et 2002, et elle se renforcera progressivement pour atteindre 6% en 2012. On s'attend à ce que le taux d'inflation reste faible au cours de la période considérée.

## **1.2 LA PERFORMANCE DU COMMERCE EXTERIEUR**

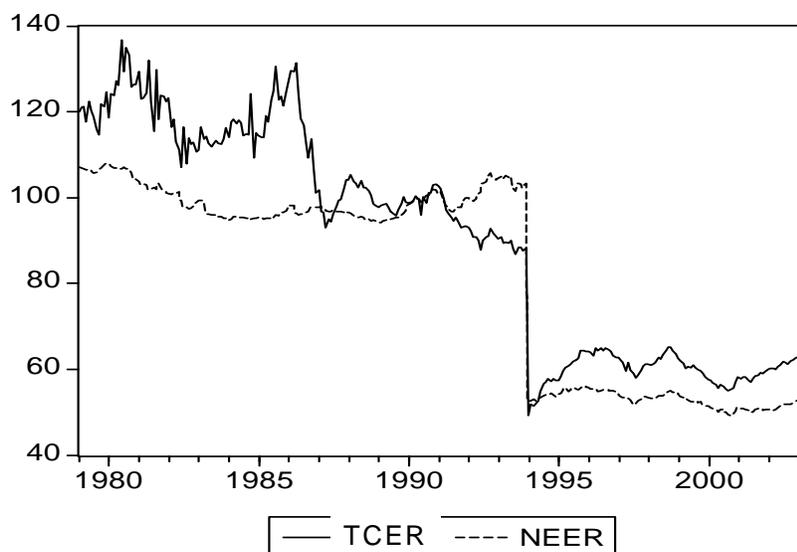
### **1.2.1 La compétitivité du Mali au plan international**

La dévaluation de 50% du franc CFA en 1994 par rapport aux devises étrangères a permis de consolider la position des paiements extérieurs du Mali et d'attirer les investissements étrangers directs, notamment dans le secteur de l'or. L'ajustement au plan extérieur a été renforcé par non seulement les efforts d'ajustement interne en vue d'un assainissement budgétaire, mais aussi par la maîtrise de la masse salariale et des

politiques d'emploi, ainsi que par l'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des ressources publiques.

Le taux de change effectif nominal a été relativement stable depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, enregistrant un relèvement de 1,1% jusqu'en avril 2003 (figure 1.2). Cette situation découle du rattachement du franc CFA à la monnaie européenne, ainsi que du volume très important des échanges entre d'une part le Mali et d'autre part l'Europe et les autres pays de l'UMEOA. L'indice du taux de change effectif réel (TCER), calculé sur la base des indices de prix à la consommation, a augmenté au cours des deux années qui ont suivi la dévaluation, avant de régresser de 2,5% entre juin 1996 et avril 2003. Cependant, depuis cette date, le TCER est reparti à la hausse, parallèlement à l'appréciation de l'euro face au dollar. L'UMEOA et l'UE étant les principaux partenaires commerciaux du Mali, l'incidence de l'appréciation du franc CFA par rapport au dollar américain sur la balance commerciale du Mali a été négligeable. En avril 2003, l'indice était d'environ 28% en dessous de son niveau d'avant la dévaluation, bien qu'aucun signe de gains en termes de compétitivité n'ait été observé dans le secteur industriel. Il faudrait contenir l'inflation pour que le TCER ne progresse plus et qu'il ne réduise pas la compétitivité des exportations maliennes.

**FIGURE 1.2 TAUX DE CHANGE EFFECTIF RÉEL ET NOMINAL (JANVIER 1979-AVRIL 2003)**



Sources: Estimations du personnel du FMI

La capacité du Mali à faire concurrence aux autres pays sur les marchés internationaux dépend non seulement de ses ressources naturelles qui constituent la base de son économie (cest-à-dire les avantages comparatifs), mais aussi de son aptitude à s'adapter aux conditions de l'offre et de la demande en adoptant les technologies permettant de

livrer des produits sur les marchés internationaux selon les normes requises (cest-à-dire les avantages compétitifs). La compétitivité peut donc être considérée comme l'amélioration effective et durable du niveau de vie de la nation et un faible niveau du chômage involontaire<sup>2</sup>. Sur le plan quantitatif, la compétitivité à l'échelle internationale peut se juger par la mesure du coût unitaire de la main-d'œuvre dans le calcul du taux de change effectif réel<sup>3</sup>. En d'autres termes, on peut mesurer la compétitivité par la production manufacturière de chaque travailleur en service et/ou par l'intensité du capital (cest-à-dire la productivité manufacturière).

Le gouvernement vise à améliorer l'avantage compétitif du Mali par le biais d'un programme d'industrialisation qui s'étend de 2003 à 2007 en créant 16 000 emplois dans le secteur industriel et en accroissant la part de ce secteur au PIB de 8% en 2003 à 12% en 2007 (MIC 2003). Pour atteindre cet objectif, des investissements seront nécessaires pour relever la productivité industrielle, créer de nouvelles activités d'import substitution et améliorer le capital humain (voir section 3.1 sur les politiques visant à accroître la compétitivité)

**TABLEAU 1.1 VALEUR AJOUTÉE MANUFACTURIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST, 1980-1998**

	VAM par habitant (\$EU)			Croissance annuelle (%)			Contribution de la VAM au PIB (%)		
	1980	1990	1998	1970-80	1980-90	1990-98	1970-80	1980-90	1990-98
Bénin	37	31	37	-2,6	-1,7	2,2	9,4	7,8	8
Burkina Faso	54	47	51	1,6	-0,7	0,3	19,2	15,3	15
Côte d'Ivoire	235	194	217	4,9	-0,5	1,1	19,2	20,9	22,2
Guinée Bissau	31	17	9	-2,2	-6,8	-4,8	15,1	7,1	4,5
Mali	17	23	26	1,7	4,1	2,2	5,8	8,1	8,7
Niger	13	21	18	-5,9	2,7	-1,5	2,7	6,6	6,1
Sénégal	82	102	101	-1,0	1,7	-0,2	10,9	13,1	12,8
Togo	46	46	44	-3,8	-1,3	-0,7	8,2	9,9	10,6
Afrique	76	83	80	0,7	1,3	-0,6	11	12,7	12,3
Ensemble des PMA*	161	203	291	4,5	3,1	5,2	19,5	21,2	24,0
PD**	3712	4430	4880	2,1	2,1	1,5	22,9	22,0	21,4

Note: \* les pays les moins avancés y compris la Chine

\*\* les pays développés hormis les économies en transition

Source: UNIDO Statistiques industrielles des pays (en ligne). Vienne. Disponibles sur [www.unido.org](http://www.unido.org)

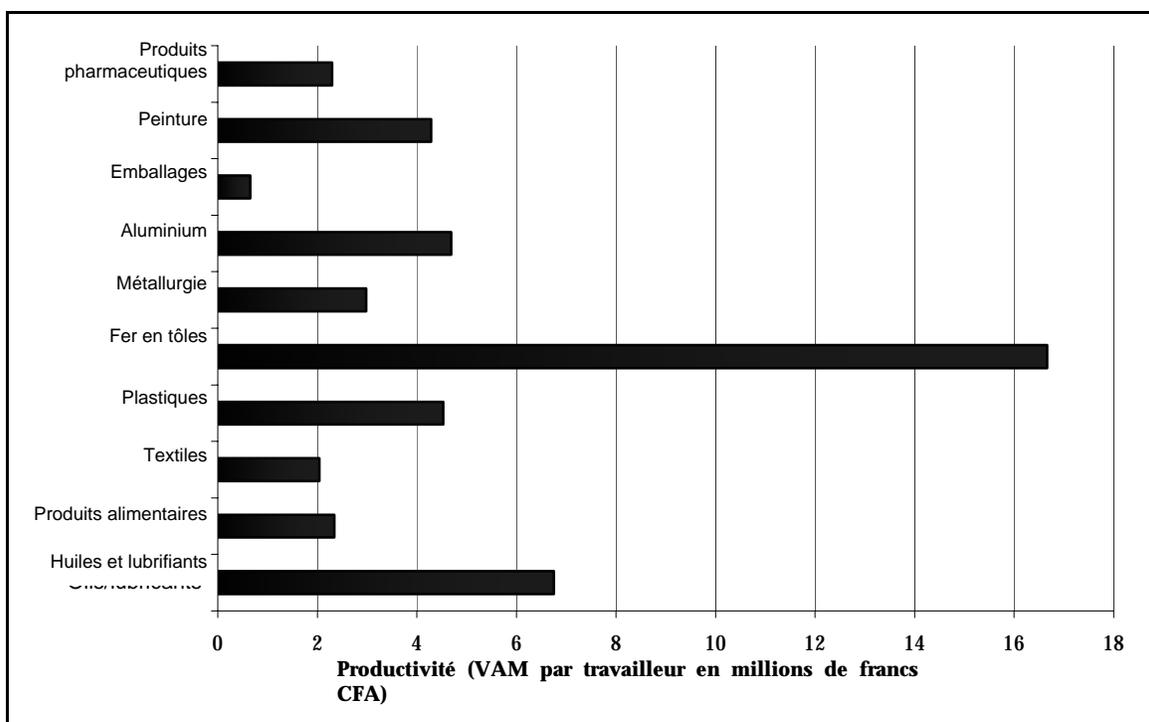
<sup>2</sup> Tel que défini par la Commission Européenne (2001).

<sup>3</sup> Voir par exemple Cerra et Soikkeli (2002). Une telle mesure ne tient pas compte des frais de transport et des autres coûts liés aux exportations.

La productivité dans le domaine industriel peut être mesurée par le niveau de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) de chaque travailleur <sup>4</sup>, et le niveau d'industrialisation par le concours de la VAM à la production économique nationale. Actuellement, la valeur ajoutée manufacturière du Mali est extrêmement faible, même en comparaison des normes de la sous-région. Le tableau 1.1 donne les statistiques de la VAM dans la sous-région, ainsi que quelques indicateurs mondiaux des vingt dernières années.

Le Mali est l'un des rares pays de la sous-région à avoir enregistré une augmentation de la VAM. Cependant, cet accroissement de la VAM observé depuis 1980 est parti d'un niveau qui était le plus bas de la région après celui du Niger. La VAM par habitant du Mali est aujourd'hui la troisième plus faible de la région, se classant seulement avant celle de la Guinée Bissau et du Niger. Sa VAM par habitant représente le quart de celle du Sénégal, 1/8<sup>ème</sup> de celle de la Côte d'Ivoire et 1/11<sup>ème</sup> de la VAM moyenne des PMA. En termes de contribution de l'industrie manufacturière à la production économique, la performance du Mali est légèrement meilleure, avec un apport de la VAM au PIB de 9%.

**FIGURE 1.3 PRODUCTIVITÉ INDUSTRIELLE DU MALI PAR SECTEUR (2002)**



Source: Etude de Coulibaly financée par l'USAID (2001)

Au Mali, la productivité par travailleur a été évaluée à 3 millions de francs CFA en 2000 malgré des écarts importants d'un secteur à l'autre. Le secteur où la productivité industrielle est la plus élevée est celui de la production du fer en tôles qui a enregistré une productivité évaluée à 16 millions de francs CFA par travailleur, alors que celui où

<sup>4</sup> A défaut de VAM par travailleur, nous utilisons la VAM par habitant comme approximation.

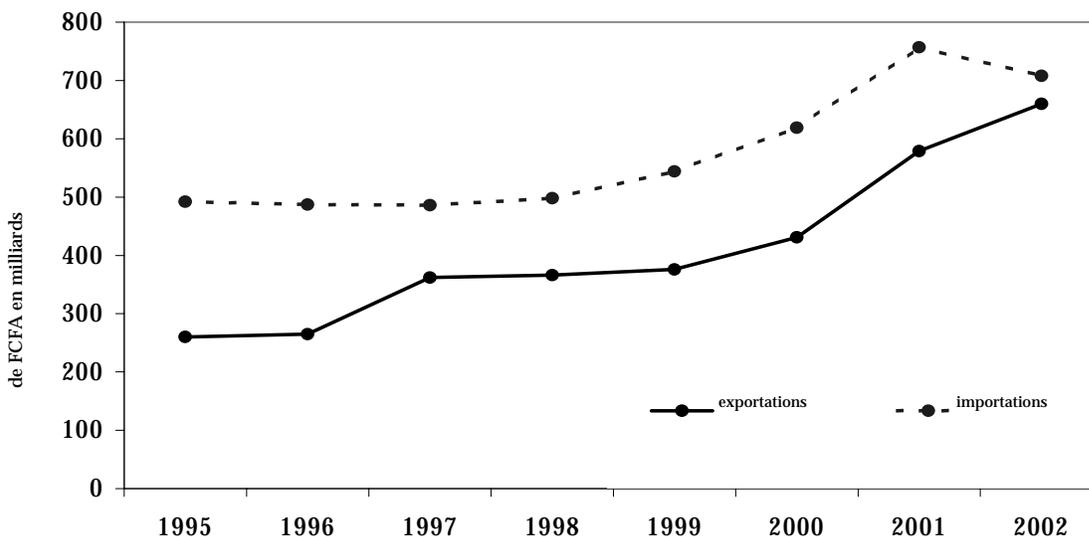
la productivité est la plus faible est la production d’emballages comptabilisant moins d’un million de FCFA (voir figure 1.3). Le faible niveau de productivité relevé dans le secteur des emballages a de graves répercussions sur l’agro-industrie qui est tributaire des matières d’emballage modernes pour assurer les exportations.

Cette productivité peu élevée procède du faible niveau des investissements dans le capital physique et dans les ressources humaines. Outre les investissements dans les nouvelles technologies et dans les équipements, la formation en entreprise et l’éducation formelle devraient être considérées comme primordiales pour assurer une augmentation de la productivité .

### 1.2.2 Le profil des échanges

L’ouverture du Mali au commerce est devenue beaucoup très importante au cours de la dernière décennie, avec les exportations avoisinant un tiers du PIB et le total des échanges atteignant plus des 3/5 du PIB<sup>5</sup>. Le rebond des exportations, qui ont connu une croissance annuelle de 14% entre 1995 et 2002 (contre 5% pour les importations), a réduit le déficit commercial qui est passé de 10% du PIB en 1995 à 2% du PIB en 2002 (voir figure 1.4).

**FIGURE 1.4 PROFIL COMMERCIAL DU MALI, 1995-2002**



Source: DNSI (2003) *Comptes économiques*, Bamako, Avril

En dépit de l’amélioration des agrégats, le profil commercial du Mali a mis en exergue sa dépendance vis-à-vis des produits de base et des matières premières pour ses exportations, et des produits manufacturés pour les importations, entraînant de ce fait une détérioration des termes de l’échange qui ont régressé d’environ 1% par an entre

<sup>5</sup> C’est-à-dire les exportations et les importations en pourcentage du PIB.

1995 et 2002. On peut citer à titre d'exemple la tendance à la baisse des cours du coton depuis les années 80. Les exportations de coton qui représentent à peu près la moitié des exportations totales du Mali ont subi le contrecoup de la chute des cours mondiaux qui a, à son tour, aggravé la dégradation des termes de l'échange (voir encadré 1.2 pour une analyse des facteurs qui sont à l'origine du déclin des cours).

Les exportations du Mali dépendent essentiellement de trois produits: l'or, le coton et le bétail qui assurent plus de 90% des recettes totales d'exportations de marchandises (tableau 1.2). Même en comparaison de certains de ces voisins, les exportations du Mali sont extrêmement concentrées<sup>6</sup>. Les principales destinations des exportations maliennes sont l'Union européenne (plus de 37% du volume total des exportations en 2002), la Thaïlande (15%) et l'Inde (8%). En termes de régions, l'Europe et l'Asie reçoivent 80% des exportations totales, et celles vers les pays africains ont atteint 10% du volume total des exportations (tableau A2.2).

Si les exportations du Mali en direction de ses partenaires commerciaux africains sont plutôt limitées, environ 40% des importations proviennent de ses partenaires africains, notamment des pays membres de l'UEMOA. L'Union européenne demeure le principal fournisseur de produits au Mali (Tableau A2.3).

Ces chiffres doivent néanmoins être pris avec prudence, étant donné que les statistiques commerciales du Mali ne sont pas toujours disponibles et fiables à cause des fausses déclarations, des erreurs diverses et des omissions. Les exportations et les importations du Mali sont en général enregistrées comme étant à destination ou en provenance du Sénégal ou de la Côte d'Ivoire (les deux principales voies par lesquels passent les échanges commerciaux maliens), alors que les marchandises concernées sont en provenance ou à destination de pays tiers et transitent tout simplement par ces deux pays. La porosité des frontières et les échanges informels contribuent également à la sous-évaluation de certains flux commerciaux, par exemple en ce qui concerne le bétail.

Cette situation qui réduit la capacité du Mali à analyser de façon adéquate les statistiques de son commerce extérieur et d'en assurer convenablement le suivi nécessite le renforcement des méthodes de collecte des statistiques commerciales et d'établissement de rapports, notamment au niveau de l'administration douanière (voir Chapitre 3). Une meilleure coordination des actions menées par les différentes administrations publiques, notamment les services des douanes et le ministère de l'Industrie et du Commerce, permettrait également de disposer de données commerciales plus fiables.

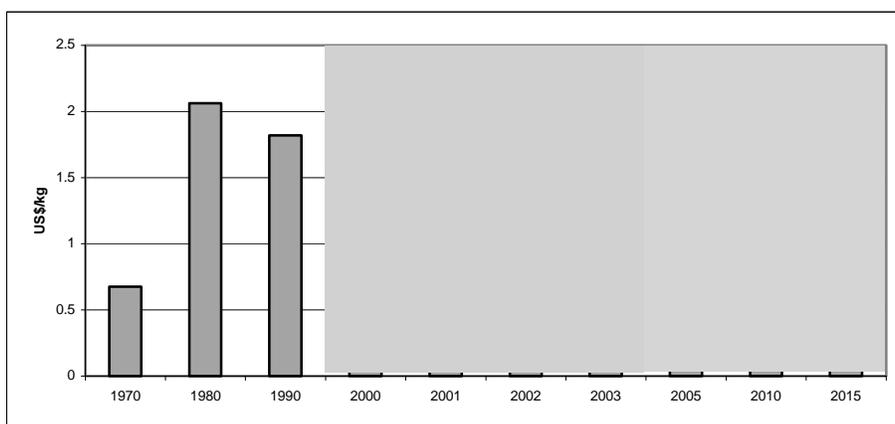
---

<sup>6</sup> l'indice de concentration des exportations Hirschman-Henfindahl est d'environ 0,7 pour le Mali, 0,4 pour la Côte d'Ivoire et 0,3 pour le Sénégal.

## ENCADRÉ 1.2 LA PRODUCTION MONDIALE DE COTON ET LES COURS MONDIAUX DU COTON

Selon une étude récente menée par Goreux (2003), l'ensemble des subventions accordées aux producteurs de coton des pays développés s'est élevé à 5,2 milliards de dollars américains en 2001-2002, favorisant de ce fait la surproduction et entraînant une baisse des prix du coton. Les pays où les subventions ont été les plus élevées en 2001-2002 sont les Etats-Unis (4 milliards de dollars américains) et l'UE (1 milliard de dollar américains en faveur de la Grèce et de l'Espagne). Ces subventions ont été maintenues en dépit d'un appel à l'arrêt de cette pratique lancé dans le cadre des accords au titre de l' Uruguay Round. La figure 1.3 montre les prix mondiaux de coton au cours des quatre dernières décennies. Malgré une fluctuation importante des cours d'une période à l'autre, on observe une tendance à la baisse à partir des années 80, lorsque le prix du coton était plus du double de celui de 2002. Cette chute des cours est attribuable principalement à l'offre excédentaire des Etats-Unis et de la Chine, qui représentent respectivement 20% et 23% de la production mondiale. Le Mali ne représente que 3% de la production mondiale. On s'attend à ce que cette tendance soit inversée à partir de 2003, sur la base de la réduction des niveaux des subventions, et que les cours atteignent les trois-quarts de leurs niveaux de 1980.

**FIGURE 1.5 LES COURS DU COTON, 1970-2015**



Note: Les zones en gris représentent les différentes échelles de temps; 2004-2015 sont des projections.

Source: Banque mondiale (2003)

En ce qui concerne les recettes d'exportation, le manque à gagner résultant de la baisse des cours émanant des subventions est estimé à 42 millions de dollars américains, soit l'équivalent d'un quart de la valeur des exportations de coton du Mali (Goreux, 2003). L'Oxfam (2002) évalue la moins value des recettes pour le Mali à l'équivalent de 1,7% du PIB (soit 8% des recettes d'exportation). Cette moins value engendre des conséquences graves sur une bonne partie de l'économie malienne et partant, sur ses objectifs de réduction de la pauvreté. Les populations rurales pauvres dont un tiers dépend considérablement de la culture du coton sont les plus touchées. En outre, le potentiel des autres activités de la chaîne d'approvisionnement souffre des prix artificiellement bas. C'est le cas par exemple pour la filature, l'industrie textile et la production des dérivés oléagineux et le transport (DNSI, 2003).

Il faudrait se rappeler que le Mali jouit d'un *avantage comparatif* en matière de production du coton, ce qui n'est pas le cas des Etats-Unis ou de l'UE. Bien plus, en l'absence de subventions, le Mali bénéficie également d'un avantage compétitif par rapport aux producteurs américains et européens. Le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad sont co-auteurs de l'Initiative sur le coton (soumise à l'OMC en avril 2003 et examinée lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancun en septembre 2003) qui a mis en exergue les répercussions nuisibles des subventions sur leurs perspectives commerciales et économiques, et a demandé l'application de mesures compensatoires, ainsi que l'élimination progressive des subventions. Le Brésil a finalement saisi l'OMC pour réclamer des compensations sur la base du manque à gagner imputable aux subventions versées aux producteurs américains.

**TABLEAU 1.2 STRUCTURE DU COMMERCE DES MARCHANDISES**  
(EN MILLIARDS DE FRANCS CFA)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Total des Exportations</b>	<b>221,4</b>	<b>327,7</b>	<b>331,1</b>	<b>351,6</b>	<b>338,1</b>	<b>531,2</b>	<b>631,4</b>
Or	39,8	117,2	133,1	142,4	189,4	359,8	411,6
Coton	134,9	161,2	150,5	153	112,1	83,2	141,3
Bétail	30,0	31,3	28,1	33,0	44,3	44,9	27,3
Peaux et cuirs	2,6	3,1	3,2	3,4	6,8	8,8	7,9
Arachides décortiquées	0,3	0,2	0,2	0,2	1,2	1,5	1,7
Poisson	0,9	0,9	1,0	1,0	1,6	1,5	1,6
Autres	12,9	13,9	15,9	18,6	32,7	37,4	40,0
<b>Total des Importations</b>	<b>395,1</b>	<b>433,6</b>	<b>447,9</b>	<b>507,2</b>	<b>573,4</b>	<b>715,7</b>	<b>647,1</b>
Machines et véhicules	115,4	125,2	128,3	154,1	178,4	222,0	158,3
Produits chimiques	36,8	39,2	43,3	50,4	83,7	91,0	129,2
Produits pétroliers	52,2	61,1	52,0	71,0	120,4	138,3	113,1
Produits alimentaires	58,0	64,7	72,8	68,9	56,3	87,9	83,8
Matériaux de construction	39,8	47,1	50,7	51,9	53,5	95,0	79,7
Textiles et cuir	23,3	23,7	26,6	22,4	16,5	21,9	19,3
Autres	69,6	72,6	74,2	88,5	64,6	59,6	63,7
<b>Articles pour mémoire</b>							
Part des 3 principaux produits d'exportation (%)	92,5	94,5	94,1	93,4	89,1	90,7	91,9
Taux de change (F.CFA par \$ EU)	511,6	583,7	590,0	615,7	72,0	733,0	697,0

Source: Banque Centrale de Etats de l'Afrique de l'Ouest

### 1.3 LA POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale du Mali est relativement ouverte et transparente grâce aux réformes engagées au cours de la dernière moitié des années 1990 et qui portaient notamment sur l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA en janvier 2000<sup>7</sup>. La politique commerciale malienne est principalement basée sur les droits et taxes<sup>8</sup>. Entre 1998 -année où l'OMC a procédé pour la dernière fois à l'examen des politiques commerciales du Mali- et 2003, le taux tarifaire moyen a baissé de 22% à 12%, les taux tarifaires variant entre 0 et 20% (3% et 35% en 1998). L'Union douanière a entraîné un démantèlement des tarifs intérieurs et l'adoption de règles communes

<sup>7</sup> Le Mali est également membre de la CEDEAO qui comprend en outre le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo.

<sup>8</sup> Un examen global des politiques commerciales du Mali a été effectué par l'OMC à la fin de 1998. Le prochain est en principe programmé pour 2004.

relatives à la valeur douanière des marchandises. Le Mali a procédé à ce démantèlement tarifaire et respecte la nomenclature des tarifs et la structure des taux<sup>9</sup> de l'UEMOA.

### **1.3.1 Les tarifs extérieurs et autres taxes à l'importation**

L'adoption en 2000 du tarif extérieur commun (TEC) a rationalisé la grille tarifaire différenciée du Mali et elle a réduit les droits de douane sur les importations. Le TEC est composé de quatre taux: (i) un taux tarifaire zéro sur les biens sociaux, culturels ou scientifiques, les intrants agricoles, les biens d'équipement, les ordinateurs et les équipements de traitement de données qui ne sont pas fabriqués localement, (ii) un taux tarifaire de 5% sur les matières premières, le pétrole brut, et les céréales à usage industriel, (iii) un taux tarifaire de 10% sur les produits intermédiaires, le gasoil et le mazout, ainsi que sur les autres céréales, et (iv) 20% sur les biens de consommation. Le tarif moyen simple qui en résulte est d'environ 12%.

Comme l'illustre la figure 1.6, cette structure tarifaire découle d'une tendance nette à la l'intensification des droits de douane dans la majorité des secteurs industriels.

En outre, les marchandises sont assujetties aux taxes à l'importation ci-après:

- Les prélèvements communautaires de solidarité (PCS) destinés au financement des secrétariats de l'UEMOA et de la CEDEAO (respectivement 1% et 0,5% de la valeur des marchandises importées), et
- La redevance statistique (RS) équivalente à 1% de la valeur des marchandises importées.

Les textes qui régissent l'UEMOA prévoient divers mécanismes qui visent à atténuer temporairement l'impact de la mise en vigueur des TEC sur certaines industries et qui comprennent: la taxe dégressive de protection (TDP) et la taxe conjoncturelle à l'importation (TCI). Le Mali n'a pas appliqué la TDP<sup>10</sup>, et a en principe suspendu le prélèvement de la TCI sur les importations de sucre (au taux de 55%) en Août 2001. Cependant, la production locale de sucre bénéficie d'une protection supplémentaire étant donné que cette suspension serait subordonnée à l'achat par les importateurs du sucre produit localement. En mars 2003, pour chaque tonne de sucre local achetée, les opérateurs étaient autorisés à importer deux tonnes exonérées de TCI. L'efficacité de cette mesure est toutefois considérablement réduite en raison d'une contrebande généralisée, notamment à partir de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Guinée Conakry, et probablement du Burkina Faso et de la Côte

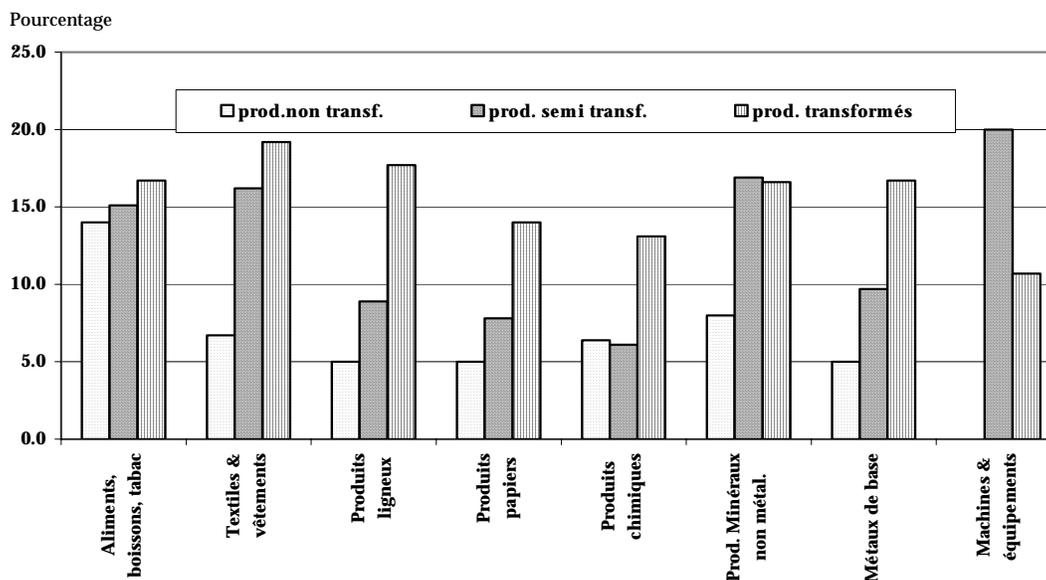
---

<sup>9</sup> La seule différence avec les CET réside dans le fait que dix lignes tarifaires ont été classées dans une catégorie distincte (bien que le taux effectivement appliqué soit de 0,5%, 10% ou 20%).

<sup>10</sup> Le prélèvement de la TDP devrait s'arrêter en 2003, bien que deux taux (2,5% et 5%) seront encore en vigueur jusqu'en 2007.

d'Ivoire. Cette contrebande de sucre pourrait en effet décourager de nouveaux investissements dans la capacité de production du Mali (voir Section 4.1.1.3).

**FIGURE 1.6 ESCALADE TARIFAIRE DES PRODUITS MANUFACTURES, I.S.I.C. NIVEAU DU 2<sup>E</sup> CHIFFRE 2003**



Source: Secrétariat OMC à partir de données Banque mondiale.

Outre les droits et taxes à l'importation ci-dessus énumérés, les importations sont assujetties à un acompte sur divers impôts et taxes (ADIT) de 5%. Cette taxe est déductible des impôts dus par les entreprises et elle vise à décourager les activités informelles. Un droit d'accise (impôt spécial sur certains produits (ISCP) est perçue sur divers produits, notamment les boissons alcoolisées et les boissons gazeuses, ainsi que les cigarettes et les cosmétiques, à des taux variant entre 1% et 45%. Pour terminer, une TVA de 18% est prélevée sur tous les produits. Si les droits et taxes à l'importation ont accusé une baisse sensible au cours de ces dernières années, la part de la TVA dans les recettes douanières totales est passée de 43% en 1998 à 50% en 2002. Le poids fiscal sur les produits pétroliers (taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP) est devenu si lourd que les recettes douanières au titre de la TIPP ont augmenté de 76% entre 2000 et 2002. Le tableau 1.3 résume les principaux droits et taxes prélevés sur les biens échangés.

**TABLEAU 1.3 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES TAXES PRÉLEVÉES  
SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX EN 2002**

	<b>Taux</b>
Tarif extérieur commun	0-20%
Prélèvements communautaires de solidarité (UEMOA)	1%
Prélèvements communautaires de solidarité (CEDEAO)	0,50%
Redevance statistique	1%
Taxe dégressive de protection	2,5-5%
<b>Taxe conjoncturelle à l'importation</b>	55%
Acompte sur divers impôts et taxes (ADIT)	5%
Impôt spécial sur certains produits ISCP)	1-45%
Taxe sur la valeur ajoutée	18%
Taxe intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP)	Variable

### **1.3.2 Les barrières non-tarifaires**

Le recours aux barrières non-tarifaires semble très limité. Les licences ne sont pas exigées, bien que les importations et les exportations de marchandises soient subordonnées à l'obtention d'un document appelé "certificat d'intention d'importer" qui est délivré automatiquement par la direction nationale du commerce et de la concurrence (DNCC) sans aucune restriction sur la quantité et la valeur<sup>11</sup>. Cette prescription a pour objectif principal de recueillir des informations sur les intentions des opérateurs économiques, en vue de l'analyse et des prévisions des flux commerciaux. Cependant, les pouvoirs publics ont constaté que ce mécanisme n'est pas très adapté parce qu'il ne permet pas toujours de corroborer les données ex-ante avec les statistiques commerciales réelles collectées auprès de l'administration douanière, et parce que de nombreux produits d'exportation ne sont pas gérés par la DNCC. En fait, la principale raison pour laquelle ce mécanisme est maintenu semble être la collecte des taxes, au titre des inspections avant embarquement. Les restrictions sur les importations et les exportations sont maintenues notamment pour des raisons de sécurité intérieure ou d'ordre sanitaire. Cependant, les importations de bovins vivants et de viande bovine sont interdites. De même, les exportations de jeunes mâles ou de jeunes femelles non stérilisées sont interdites afin de protéger la production animale locale<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Décret n° 00-505/P-RM du 16 octobre 2000.

<sup>12</sup> Arrêté n° 01-2699/MICT-SG du 16 octobre 2001 et ses annexes.

### **1.3.3 Les exonérations des droits de douanes**

Les exonérations de droits de douane sont très courantes au Mali, et dans bien des cas, elles créent une certaine confusion entre les opérateurs économiques et l'Etat. Il faut donc que les procédures relatives à l'octroi des exonérations soient plus claires et plus transparentes, et qu'on s'assure parallèlement que les services de douane sont capables d'assurer le suivi de ces exonérations. Le nombre des diverses catégories d'exonérations autorisées a été limité à 14, bien qu'il soit possible de les simplifier davantage.

La réduction du nombre de catégories d'exonérations et la simplification des procédures relatives à l'octroi de ces exonérations devraient constituer une priorité dans le cadre de la réforme de l'administration douanière, étant donné que les procédures varient en fonction du type d'exonération, et que l'application des règles devient impossible dans cette multiplicité de systèmes, créant ainsi la confusion et des distorsions dans le traitement des dossiers. Cette situation entraîne l'abandon par plusieurs bénéficiaires de leurs demandes d'exonérations. Certaines catégories d'exonérations pourraient être regroupées, par exemple celles qui sont prévues dans le Code des Investissements, et celles qui appuient les activités économiques globales. Les exonérations sont occultées dans le cas du Code des Investissements parce que les entreprises préfèrent s'acquitter des 5% de droits de douane appliqués aux équipements plutôt que de s'occuper de la paperasserie indispensable à l'obtention d'une exonération. Le tableau 1.4 souligne l'importance des exonérations des droits de douane dans le système commercial malien.

Quatre exonérations de droits de douane sont particulièrement importantes:

- les exonérations visant à soutenir les entreprises qui investissent dans les activités économiques ou génératrices d'emplois, ou les importations d'équipements médicaux ou de médicaments essentiels (qui nécessitent l'autorisation préalable du ministère compétent);
- les exonérations accordées dans le cadre d'importants projets ou accords susceptibles d'améliorer la situation économique du Mali dans son ensemble, par exemple le financement des infrastructures, les projets d'investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des ressources en eau, de l'énergie, etc. Ces catégories d'exonérations représentent la majeure partie de l'ensemble des exonérations (soit 43% en 2002). Ces exonérations posent cependant le délicat problème des distorsions du comportement concurrentiel, susceptibles de découler de l'admission en franchise de certaines marchandises. Par exemple, une entreprise malienne qui fabrique des vélos et des motos sous licence n'a pas pu soutenir la concurrence des vélos de même modèle importés hors taxes au titre de cette catégorie d'exonération.. Le bien-fondé de ces exonérations au plan économique ne

souffre d'aucune contestation, bien qu'il reste à savoir si l'administration douanière est capable de suivre ces opérations de manière à éviter les abus et la fraude. Il est donc recommandé de procéder à un contrôle rigoureux des demandes d'exonérations;

- les exonérations liées au secteur minier varient considérablement en importance en fonction du stade des phases initiales d'exploration ou d'exploitation de gisements. Vu qu'il est difficile de situer ces activités dans le temps, appliquer les règles qui conviennent est une véritable gageure pour l'administration douanière. Il convient donc d'adopter une approche plus souple dans ce secteur.

**TABLEAU 1.4 VALEUR DES EXONÉRATIONS DOUANIÈRES 1998-2002**

	1998	1999	2000	2001	2002	1999/2002 %
Entreprises publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
En appui à l'activité économique	0,0	2,011	2,918	4,446	2,619	+30*
En appui à la politique sanitaire	0,0	0,431	0,722	0,346	1,299	+301*
Sociétés conventionnées	0,218	0,521	0,894	0,410	0,542	+248
<b>Projets accordés</b>	<b>8,213</b>	<b>10,329</b>	<b>14,404</b>	<b>24,581</b>	<b>11,214</b>	<b>+37</b>
Franchises diplomatiques	0,822	0,621	1,136	1,641	1,304	+59
Code 709	0,477	1,115	3,663	2,404	1,698	+356
Politique nationale	1,288	0,0	0,0	0,0	0,0	n.s
ONG	0,216	0,236	0,079	0,103	0,801	+370
Code des investissements	3,893	2,727	0,044	0,273	0,080	-100
Cogestion	0,061	0,0	0,0	0,018	0,001	n.s
Exonérations exceptionnelles	1,415	1,192	1,081	1,852	2,918	+206
Armée et autres	0,0	0,001	0,004	0,0	0,0	n.s
Code minier	0,766	1,887	3,933	12,129	3,562	+465
<b>Total des exonérations (E)</b>	<b>17,372</b>	<b>21,076</b>	<b>28,884</b>	<b>48,209</b>	<b>26,042</b>	<b>+50</b>
Recouvrés ®	124,693	131,494	119,955	145,278	170,602	+37
Ratio E/R (%)	14	16	24	33	15	
Note: volume total des importations	498	544	619	757	708	+42

Note: \* représente l'écart entre 1999 et 2002; n.s = insignifiant  
Source DGD – Valeurs en milliards de FCFA.

Les conditions d'octroi des exonérations exceptionnelles sont très ambiguës, alors que celles-ci ne devraient être accordées qu'à titre exceptionnel pour les besoins de développement et les importations de marchandises des ONG (cest-à-dire les véhicules ou les équipements). Cette catégorie d'exonérations a fait un bond de 71% en 2001 et de

57% en 2002. Dans un souci de transparence (et d'équité), il serait opportun de limiter le recours à cette catégorie d'exonérations.

Il faudrait noter que le ratio exonérations/droits et taxes recouvrables est resté stable entre 1998 et 2002 (à 15% et 20%), sauf en 2000-2001 lorsque ce ratio est passé de 24% à 33% en relation avec la phase finale de la coupe d'Afrique des Nations de Football organisée au Mali. La hausse progressive des exonérations (+50%) au cours de cette période a rendu la tâche de l'administration douanière plus complexe et inutilement fastidieuse.

### **1.3.4 Intégration régionale et Accords internationaux**

#### ***1.3.4.1 L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest***

L'enclavement du Mali au cœur de l'Afrique de l'Ouest lui offre des avantages tout à fait uniques et présente par ailleurs de nombreux obstacles en termes de performance des exportations. Les retombées attendues de l'intégration régionale sur le plan de la relance des exportations ne seraient concrètes que si un certain nombre de conditions étaient remplies à savoir, l'accès à un marché plus vaste que le marché local, de meilleures opportunités d'investissement, une allocation plus efficace des ressources résultant des économies d'échelle et d'une concurrence plus acharnée sur un marché plus étendu, et une meilleure intégration dans l'économie mondiale. En dépit des objectifs de départ des deux projets d'intégration régionale réalisés en Afrique de l'Ouest, en l'occurrence la CEDEAO et l'UEMOA, un certain nombre d'initiatives relatives à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest n'ont pas été approuvées, ce qui a réduit le potentiel de croissance du Mali.

Le Mali est l'un des membres fondateurs de la CEDEAO<sup>13</sup> dont le Traité révisé prévoit une banque centrale et un Parlement de l'Afrique de l'Ouest. Les succès de la CEDEAO à ce jour peu nombreux sont notamment la création d'une quasi zone de libre-échange à la fin de 1999, et l'entrée en vigueur graduelle du TEC. En principe, les articles locaux et les produits de l'artisanat local peuvent circuler librement au sein de la CEDEAO, de même que certains produits finis approuvés au titre du régime préférentiel. Cependant, plusieurs pays n'accordent pas encore ce traitement préférentiel. L'un des obstacles majeurs à la libéralisation des échanges est l'absence d'un mécanisme de compensation destiné à compenser en partie la perte de recettes douanières des pays membres les moins développés. Selon un rapport de Economist Intelligence Unit (EIU; 2002), seul le Bénin a éliminé en 2002 les barrières à la circulation des produits industriels.

---

<sup>13</sup> La CEDEAO a été créée en 1975 par 15 pays d'Afrique de l'Ouest: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo. Le Cap Vert a adhéré à la CEDEAO en 1977, alors que la Mauritanie s'en est retirée au début de l'an 2000.

Le démantèlement des tarifs intérieurs n'est pas effectif sur l'ensemble de la CEDEAO, ce qui signifie que la zone de libre-échange sur toute l'étendue de l'organisation régionale n'est pas encore une réalité. La mise en œuvre effective de ce volet du programme de libéralisation des échanges constitue l'une des priorités à court terme de la CEDEAO, et une approche accélérée a été adoptée en vue de faire de la zone de libre-échange une réalité. Le programme de libéralisation des échanges devrait aboutir à l'adoption par les 15 pays membres d'un tarif extérieur commun (TEC) qui transformerait la CEDEAO en Union douanière (Commission européenne, 2002).

Le bilan de la CEDEAO en termes de création d'un marché commun est plutôt médiocre, en raison des politiques restrictives adoptées en matière de circulation des biens qui se traduisent par la mise en place de barrières tarifaires et non tarifaires. Les mouvements de capitaux sont également très limités, principalement à cause de la modicité de l'épargne, de la cherté des services financiers, et de codes des investissements qui n'ont pas encore été harmonisés en raison des exonérations et des avantages spéciaux que les Etats ont tendance à accorder pour attirer les investisseurs.

Le Mali est également un membre fondateur de l'UEMOA<sup>14</sup>. Le traité instituant l'UEMOA vise à renforcer l'intégration entre huit pays membres d'Afrique de l'Ouest, qui partagent déjà une monnaie commune, le franc CFA, et une seule politique monétaire sous l'égide de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les principaux objectifs de l'UEMOA sont: (i) la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'un mécanisme de contrôle multilatéral; (ii) la création d'un marché commun, (iii) la coordination des politiques sectorielles; et (iv) l'harmonisation des législations des Etats membres, notamment sur le plan fiscal, de manière à garantir le fonctionnement adéquat du marché commun (OMC 2003).

L'UEMOA a mis en place un mécanisme communautaire destiné à compenser en partie les pertes de recettes douanières subies par les pays importateurs de produits industriels d'origine au cours de la période 2000-2005. Un TEC a été adopté le 1<sup>e</sup> janvier 2000 sur la base d'une nomenclature statistique et d'un tarif communs, et d'un système commun d'évaluation en douane des marchandises (voir Section 1.3.1 pour plus de détails sur les taux tarifaires de l'UEMOA). L'UEMOA a adopté des politiques communes dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie. L'harmonisation des législations fiscales des Etats membres est en bonne voie en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accise, les taxes sur les produits pétroliers, les acomptes au titre de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, le cadre juridique, la comptabilité et les statistiques nationales, la législation comptable (SYSCOA) et le marché financier régional. L'UEMOA a récemment adopté une

---

<sup>14</sup> Le traité instituant l'UEMOA a été signé en 1994 par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La Guinée Bissau y a adhéré en 1997.

politique communautaire sur la concurrence, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003, mais qui n'est pas encore appliquée (OMC, 2003).

L'UEMOA a beaucoup mieux réussi en termes d'intégration de ses politiques économiques et monétaires, comme en témoigne l'existence de l'Union monétaire. En outre, le projet de création d'un marché commun de l'UEMOA comprend, entre autres volets, le renforcement de l'Union douanière et le démantèlement des barrières non tarifaires qui entravent la circulation des biens, notamment par la mise en œuvre de la politique sur la concurrence, la normalisation des contrôles de qualité, l'harmonisation des législations sur la passation des marchés, la propriété intellectuelle, les politiques fiscales et en matière de consommation. Des mesures visant à faciliter les échanges sont également prévues. L'UEMOA s'attache aussi à harmoniser les législations en vigueur pour garantir la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

Le processus de création d'une union douanière de l'UEMOA a permis d'améliorer le fonctionnement des services des douanes au sein de l'Organisation. De même, la conclusion d'un accord de libre échange entre pays de la CEDEAO non membres de l'UEMOA a donné une nouvelle dynamique à la réforme du secteur douanier. S'agissant du secteur des transports, l'UEMOA et la CEDEAO n'ont toujours pas réussi à convaincre leurs Etats membres de mettre en œuvre les stratégies et les directives régionales (Commission européenne, 2002). D'une façon générale, la lenteur du processus d'intégration dans le domaine de la facilitation des échanges constitue un frein aux flux commerciaux entre le Mali et ses voisins.

Les partenaires internationaux au développement ont apporté un appui solide au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Parmi les initiatives les plus importantes, on peut citer le Programme indicatif régional (PIR) pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission européenne, la Stratégie d'assistance à l'intégration régionale (SAIR) de la Banque mondiale et le Programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (WARP) de l'USAID. Ces efforts visent clairement à permettre le règlement des problèmes d'ordre économique et réglementaire qui se posent à l'ensemble de la région grâce à une plus grande intégration régionale. Dans le domaine des échanges commerciaux, la Commission européenne a concentré des efforts considérables sur le développement du secteur privé, ainsi que sur la facilitation et la promotion des échanges, notamment dans le secteur des transports qui a bénéficié d'un tiers des ressources du PIR. L'USAID a mis en place des financements en faveur du système d'échanges électrique ouest-africain, le *West Africa Power Pool* (WAPP), et a fait de l'intégration régionale et des échanges commerciaux les principaux axes de sa stratégie d'assistance régionale.

La Banque mondiale apporte son appui aux réseaux énergétiques régionaux (projets de gazoduc et de pools énergétiques en Afrique de l'Ouest) et à la réforme du secteur commercial, en favorisant l'intégration des marchés de services d'infrastructures et en créant un environnement propice aux investissements privés (Banque mondiale, 2001).

Les actions à mener dans le cadre de la réforme du secteur commercial comprendraient, entre autres, l'adoption et la mise en vigueur d'un tarif extérieur commun pour la CEDEAO (harmonisé avec le TEC de l'UEMOA) et l'élimination des barrières non tarifaires (tels que les normes sanitaires, les barrages routiers, les inspections douanières, les mécanismes de transit, etc).

La situation du Mali est telle que ce pays a désespérément besoin que les directives de la CEDEAO et de l'UEMOA soient finalisées et que les mesures de facilitation des échanges soient appliquées sur l'ensemble de la région. On peut citer à cet égard les problèmes qui se posent constamment dans le secteur du transport routier de marchandises, imputables à une coordination insuffisante du transit de marchandises (voir section 3.2.2.1)

#### ***1.3.4.2 Les accords internationaux***

Le Mali est un pays ACP et comme tel, il bénéficie de l'accord de préférences tarifaires non réciproques qui offre au pays ACP<sup>15</sup> un libre-accès au marché de l'UE en franchise de droits et contingents. Cet accord s'applique à 100% des produits manufacturés et à 80% des produits agricoles<sup>16</sup>. Ces mesures préférentielles seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2007. A partir de 2008, elles seront remplacées par une série d'accords de partenariat économique (APE) réciproques ou accords commerciaux alternatifs. Les pays qui ne sont pas en mesure de signer les APE passeront sous le régime du Système généralisé de préférences (SGP) de l'UE. Les négociations ont débuté en septembre 2002. L'UE a déjà accepté de signer des protocoles commerciaux distincts pour 5 produits: le sucre, le bœuf, le veau, les bananes et le rhum. En outre, le 5 mars 2001, l'accord « Tout sauf les armes » (TSA) a remplacé le *Système généralisé de préférences* de l'Union européenne. L'initiative TSA étend le libre-accès au marché communautaire, en franchise de droits et contingents, à tous les produits originaires des PMA, sauf les armes et les munitions. Seuls les trois produits les plus sensibles qui sont la banane, le riz et le sucre ne bénéficient pas immédiatement d'un accès libre. Pour le riz, les tarifs seront dégressifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2001 pour devenir nuls le 1<sup>er</sup> septembre 2009. En attendant, le riz originaire des PMA jouit d'un libre-accès en franchise de droits dans les limites fixées par les quotas. En fait, toutes les exportations du Mali jouissent d'un libre accès au marché de l'UE.

---

<sup>15</sup> L'accord de partenariat ACP-UE est un accord commercial et d'aide conclu entre 76 des 78 pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et l'UE. Il a été signé en juin 2000 à Cotonou (Bénin) d'où son appellation d'"Accord de Cotonou".

<sup>16</sup> Dans le cas des produits agricoles, les préférences peuvent être distinctes selon qu'il s'agit de produits tropicaux ou de produits tempérés. Pour les premiers, les produits ACP qui ne sont pas en concurrence avec les produits européens, comme le café et le cacao, entrent en franchise de droits. Les Produits comme les fleurs coupées ou les plantes tropicales bénéficient d'une marge importante de préférences. Cependant, ces produits jouissent déjà des tarifs réduits au titre de la NPF.

Le Mali bénéficie en outre d'un accès préférentiel au marché américain au titre de la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA). Cette loi accorde aux pays bénéficiaires un libre-accès au marché américain en franchise de droits et de quotas pour la quasi-totalité des produits au titre du SGP. Elle offre aussi une sécurité supplémentaire aux investisseurs et aux opérateurs économiques des pays africains. L'AGOA garantit les préférences SGP pour huit ans, jusqu'au 30 septembre 2008, sept ans de plus que dans le reste du monde, et elle élimine les problèmes de mise en concurrence des pays africains avec d'autres pays qui se posent dans le cadre du SGP. Outre la liste standard du SGP qui comportait approximativement 4600 produits le 21 décembre 2000, le libre-accès hors taxe a été étendu à plus de 1.800 produits (par exemple les chaussures, les articles de voyage, les sacs à main, les montres, la vaisselle et le couvert). Cependant, comme le démontre l'encadré 1.3, les règles étant beaucoup trop strictes, les opportunités offertes par cet accès préférentiel sont très limitées pour les exportateurs maliens.

### ENCADRÉ 1.3 LES DISPOSITIONS DE L'AGOA RELATIVES AUX VÊTEMENTS

L'AGOA prévoit que les cinq catégories de produits textiles et de vêtements ci-après importés des pays d'Afrique sub-saharienne éligibles peuvent entrer sur le marché américain en franchise de droits et contingents. Cette disposition s'applique au Mali, mais non pas à tous les pays éligibles au titre de l'AGOA. Ces cinq catégories de produits textiles sont les suivantes:

- Les vêtements montés en Afrique sub-saharienne à partir de tissus entièrement fabriqués et taillés aux Etats-Unis, et de fils entièrement produits aux Etats-Unis;
- Les vêtements taillés et montés en Afrique sub-saharienne, en utilisant du fil américain, et des tissus entièrement fabriqués aux Etats-Unis à partir de fils entièrement produits aux Etats-Unis;
- Les chandails tricotés avec du cachemire ou de la laine. Les chandails doivent être essentiellement en cachemire ou à 50% au moins de laine mérinos de 18,5 microns de diamètre. Les fibres et le fil peuvent provenir de n'importe quel pays, y compris des pays en dehors de l'Afrique sub-saharienne;
- Les vêtements taillés ou tricotés et montés en Afrique sub-saharienne avec du fil ou des tissus provenant de pays tiers et pour lesquels l'offre est insuffisante. Les fils et les tissus pour lesquels l'offre est « jugée insuffisante » (la soie, le lin, le coton fin, les tricots circulaires utilisés pour certains vêtements, les velours de coton, les velours côtelés, le tweed, la batiste) et neuf types de tissus légers à mailles serrées pour les chemises hommes et garçons;
- Les tissus produits à la main, les articles faits à la main ou les produits de l'artisanat local.

Par ailleurs, les importations de vêtements montés en Afrique sub-saharienne à partir de tissus entièrement fabriqués en Afrique sub-saharienne avec des fils produits aux Etats-Unis ou en Afrique sub-saharienne sont soumis à une limite allant de 1,5% à 3,5% des importations américaines de vêtements pour une période de huit ans. Au-delà de ce plafond, les droits NPF normaux sont prélevés. Ce plafond ne risque pas de constituer un obstacle aux exportations potentielles maliennes vers le marché américain.

## 1.4 LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Depuis l'introduction du multipartisme en mars 1991, le Mali s'efforce de mettre en place des institutions dynamiques et crédibles susceptibles de lui permettre de promouvoir son développement et de participer efficacement à la lutte contre la pauvreté. Malgré les progrès notables accomplis jusqu'ici, la faiblesse des capacités institutionnelles et administratives demeure un obstacle majeur au développement du pays et à la réduction de la pauvreté. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour consolider l'Etat de droit, lutter contre la corruption et promouvoir la stabilité sociale. En effet, le premier axe stratégique du DSRP du Mali est relatif au renforcement des capacités institutionnelles et à l'amélioration de la gouvernance et de la participation.

Il n'est donc pas surprenant que ces faiblesses d'ordre général s'appliquent également aux capacités institutionnelles du Mali en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques commerciales. En effet, l'ampleur, la complexité et la variété des politiques liées aux échanges qui relèvent souvent de plusieurs ministères ou organismes, font qu'elles sont particulièrement exigeantes et nécessitent la mise en place de mécanismes de coordination véritablement efficaces, ce qui ne semble pas être le cas du Mali. Les organismes chargés des politiques commerciales et industrielles sont énumérés ci-après dans l'encadré 1.4

### ENCADRÉ 1.4 LES ORGANISMES COMPÉTENTS EN MATIÈRE DE POLITIQUES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES AU MALI

C'est au ministère de l'industrie et du Commerce, par le biais de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) et de la Direction Nationale des Industries (DNI) qu'incombe principalement la charge de formuler et de mettre en œuvre les politiques commerciales et industrielles du Mali. Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) joue également un rôle important en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales par l'intermédiaire de sa Direction Générale des Douanes et du fait de sa participation aux réunions ministérielles de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAE) représente le Mali dans les organisations internationales et il abrite le secrétariat de la Commission Nationale pour l'Intégration Africaine.

La DNCC, créée en 1998 en remplacement de la Direction Nationale des Affaires Economiques (DNAE), est explicitement chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la politique du pays sur le plan des échanges et de la concurrence<sup>18</sup>. En outre, elle a hérité de la mission de promotion des exportations qui a incombé successivement au Centre Malien du Commerce Extérieur jusqu'à sa dissolution en 1991. La DNCC assure, en outre, le secrétariat de diverses commissions, notamment la Commission Nationale de Suivi des Accords de l'OMC et des relations avec la CNUCED, ainsi que le Comité de Pilotage du Cadre Intégré.

La Division de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité qui relève de la DNI est chargée de coordonner la définition et l'application des normes et de promouvoir la qualité des produits maliens. La Direction Générale de Réglementation et du Contrôle (DGRC) du Ministère du Développement Rural est quant à elle responsable de la mise au point et du contrôle des normes sanitaires et phytosanitaires<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> cf. Ordonnance n° 98-019/P-RM du 20 Août 1998.

Au cours de ces dernières années, le Mali a bénéficié, dans le domaine commercial, de nombreux projets d'assistance technique et de renforcement des capacités mis en œuvre par des agences multilatérales et des bailleurs de fonds bilatéraux, principalement au titre de l'agenda de développement de Doha de l'OMC. A cet égard, les autorités maliennes, notamment les responsables du ministère de l'Industrie et du Commerce, ont pris part, dans le cadre du système commercial multilatéral à des séminaires régionaux sur: l'agriculture; l'évaluation en douane; le règlement des différends; les mesures sanitaires et phytosanitaires, et les barrières techniques au commerce; les services; l'accès au marché non-agricole et les négociations des tarifs douaniers; le commerce et l'environnement; le commerce et la concurrence; le commerce et l'investissement; la transparence et la passation des marchés publics; la facilitation des échanges; et les droits de propriété intellectuelle liés au commerce. Des actions dont le séminaire de formation sur les techniques de négociations commerciales ont aussi été menées au niveau national. Pour terminer, un petit nombre de hauts fonctionnaires ont été formés à Genève dans le cadre des stages sur les politiques commerciales organisés par l'OMC<sup>19</sup>.

Ces séminaires et ces stages de formation ont considérablement contribué à faire mieux connaître les accords de l'OMC, principalement au niveau du Ministère de l'Industrie et du Commerce, bien que les autorités maliennes jugent le niveau de sensibilisation insuffisant. Elles estiment notamment que les séminaires nationaux sont indispensables pour permettre une participation plus large non seulement des responsables d'autres ministères et d'autres structures qui ont un intérêt direct dans des aspects bien précis du système d'échanges multilatéraux, mais aussi des opérateurs privés.

En dépit des efforts notables déployés et de la création d'une cellule chargée de l'OMC à la DNCC, le Mali éprouve toujours des difficultés à respecter ses obligations en matière de notification. Selon les autorités maliennes, le retard est principalement dû à une mauvaise coordination entre les autres ministères concernés qui ne sont pas très conscients de leurs obligations et qui n'ont qu'une idée assez limitée sur la façon dont les notifications doivent être préparées et communiquées à l'OMC. Un appui supplémentaire du Secrétariat de l'OMC serait peut être opportun dans ce domaine.

La DNCC abrite également un centre de référence commercial installé par l'OMC et destiné à fournir des renseignements sur le *Système commercial multilatéral* (SCM). Cependant, il semble que ce centre n'a pas véritablement été mis à profit. Il serait peut-être utile que le centre se montre plus accessible, notamment aux autres organismes et ministères chargés des questions relatives au SCM, ainsi qu'au secteur privé et au milieu académique.

Comme l'a démontré la récente conférence ministérielle de l'OMC de Cancun, les pays africains sont déterminés à jouer un rôle plus actif et décisif dans les activités de l'OMC

---

<sup>19</sup> cf la base de données sur le renforcement des capacités de l'Agenda de développement de Doha (<http://tcbdb.wto.org/>).

et dans les négociations commerciales. Le Mali a fait un pas important dans cette direction en cosignant, en avril 2003, l'Initiative sur le coton qui a fait l'objet d'une discussion lors de la conférence de Cancun. Il a également créé une mission résidente à Genève. Le Comité National de Pilotage du Cadre Intégré pourrait à cet égard jouer un rôle décisif en rapprochant les différents ministères et organismes publics, les représentants du secteur privé et de la société civile, et en mettant en place une plateforme pour l'examen des questions commerciales, ainsi qu'en coordonnant les actions menées dans le cadre de la formulation d'une politique nationale et les positions en vue des négociations.

A ce titre, le Mali bénéficiera de l'appui de la deuxième phase du Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP II) du Centre du Commerce International (CCI), de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le JITAP II a pour objectif de renforcer les capacités des pays africains à intégrer le système commercial multilatéral (SCM) en mettant l'accent sur les trois domaines-cibles ci-après: l'application des accords de l'OMC, la participation aux négociations commerciales et à la formulation de politiques y afférentes; la mise en place d'une base de connaissances nationales sur le SCM; et la capacité des entreprises à exporter vers les marchés nouveaux ou traditionnels. Le Ministère du Commerce, notamment la DNCC, sera probablement l'un des principaux bénéficiaires du JITAP II.

Dans le domaine des normes et standards qui est particulièrement important pour le développement des exportations agricoles du Mali, un programme de contrôle de qualité est en cours d'exécution dans les pays de l'UEMOA avec l'appui de l'*Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel* (ONUDI). Un volet important de ce programme vise directement le renforcement des organismes nationaux chargés de la normalisation. Le programme a également pour objectif la mise en place d'un système régional d'accréditation et de certification. Le Mali pourrait également solliciter l'appui du *Mécanisme pour l'Elaboration de Normes et le Développement du Commerce* (MENDC), qui est le programme mondial chargé du renforcement des capacités et de l'assistance technique en faveur des pays en développement dans le domaine du commerce et des normes.<sup>20</sup> Les trois objectifs principaux du MENDC sont: (i) octroyer de petits dons pour le financement de projets pilotes renforçant les capacités en matière de normes; (ii) aider l'Etat et le secteur privé à respecter les normes internationales; et (iii) renforcer la coordination inter-agence et entre les bailleurs de fonds dans le cadre de l'assistance technique apportée en matière de normes.

Ces programmes permettront sans doute au Mali de renforcer ses capacités institutionnelles en ce qui concerne la formulation et la mise en œuvre de politiques

---

<sup>20</sup> Le MENDC est un partenariat, qui s'appuie sur le communiqué des responsables d'agences publié par la Banque mondiale. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIF), l'Organisation mondiale du Commerce, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

commerciales, malgré le fait que les pouvoirs publics, de même que les bailleurs de fonds, devront soigneusement coordonner leurs actions, étant donné que la capacité d'absorption de l'administration malienne est encore faible. A cet égard, une meilleure coordination des réunions et des procédures permettrait d'éviter une multiplication inopportune des tâches que doivent accomplir les agents de l'Etat. Une mesure très simple qui pourrait être prise dans ce sens serait de fusionner les deux comités chargés respectivement de la mise en œuvre du cadre intégré et du JITAF.

Cependant, outre le manque de ressources, d'autres obstacles à la réalisation par la DNCC de certains des objectifs fixés pourraient découler de l'inadéquation de sa structure. En effet, l'organigramme de la DNCC semble avoir été élaboré principalement pour conserver le personnel de l'ancienne DNAE, et non pour qu'elle réponde à ses nouvelles missions. Ainsi, les missions relatives à la promotion des activités économiques et commerciales, qui devraient porter sur les domaines tels que les études de marché, les conseils aux opérateurs privés, ou la promotion des produits maliens à l'étranger, pourraient être menées avec de meilleures chances de réussite par un organisme qui jouit d'une plus grande autonomie et qui possède une plus grande expérience dans le domaine commercial.

Les autorités maliennes pourraient envisager de revoir l'organigramme de la DNCC afin de la décharger de la promotion commerciale et de mettre l'accent sur ses principales missions, à savoir la formulation et la mise en œuvre des politiques dans le domaine des échanges commerciaux et de la concurrence, en collaboration avec les autres organismes publics.

En effet, plusieurs propositions ont déjà été faites dans ce sens, notamment le transfert de ces missions aux organisations professionnelles telles que la Chambre de Commerce et d'Industries, ou bien la création d'un nouvel organisme géré principalement par le secteur privé, mais en collaboration avec le gouvernement malien, et qui serait chargé exclusivement de la promotion des produits maliens<sup>21</sup>. En s'inspirant de l'expérience acquise au plan international, cette dernière option serait la plus indiquée bien que, comme il ressort de l'encadré 1.5, la création d'un organisme de promotion des échanges commerciaux dont l'efficacité est avérée est une véritable gageure.

---

<sup>21</sup> Centre d'Analyse et de Formulation de Politiques de Développement (2000), *Etude Bilan du Cadre Institutionnel et Normatif de la Gestion Macro-économique et de la Formulation des Stratégies de Développement*, Bamako, Septembre 2000; et Ministère de l'Industrie et du Commerce (2002), *Rapport Général de l'Atelier de Validation de l'Etude sur la Mondialisation, la Libéralisation et le Développement Humain Durable*, Bamako, janvier 2002.

### **ENCADRÉ 1.5 LES ENSEIGNEMENTS TIRES DES RESULTATS OBTENUS PAR LES ORGANISATIONS DE PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX (OPC) A L'ECHELLE INTERNATIONALE**

S'il est vrai que les OPC de la plupart des pays ne se sont pas montrées à la hauteur des attentes, les enseignements tirés au plan international font ressortir que les succès enregistrés étaient dus en grande partie à la présence des éléments ci-après:

*Un cadre incitatif favorable aux exportations.* Les OPC sont en mesure d'infléchir, mais seulement jusqu'à un certain point, la tendance qu'ont les mesures d'incitation à défavoriser les exportations, et le fait que plusieurs OPC fonctionnent dans un cadre incitatif très défavorable aux exportations explique en partie leurs échecs.

*L'autonomie des opérations.* Les OPC doivent pouvoir influencer les politiques, mobiliser les ressources et les services nécessaires pour soutenir les exportations, et fournir ces services à ceux qui en ont besoin au moment opportun. Ceci plaide donc en faveur de la mise en place de structures autonomes bénéficiant de l'appui des plus hautes autorités de l'Etat et entretenant des rapports formels et informels étroits avec les secteurs public et privé. Une OPC autonome est plus susceptible de jouir de la confiance mutuelle indispensable pour établir et entretenir des rapports fructueux avec les milieux d'affaires et éliminer la suspicion ou le climat de conflit qui caractérise souvent les relations entre l'Etat et le secteur privé.

*Une stratégie axée sur la demande.* Le secteur privé devrait jouer un rôle de premier plan en matière de définition, de mise en œuvre et de suivi /évaluation de la stratégie de l'OPC. Le Gouvernement doit certes fixer les règles de base du « jeu » dans le secteur des exportations, mais c'est le secteur privé qui exporte. Il est bien vrai qu'il n'existe pas un seul modèle de partenariat dans ce domaine, mais il est généralement recommandé que le conseil d'administration des OPC soit composé en majorité d'exportateurs reconnus et ait à sa tête un opérateur économique respecté et respectable dont l'intégrité ne souffre d'aucune contestation.

*Un personnel qualifié.* Un personnel adéquat est indispensable au succès d'une OPC. Une OPC digne de ce nom doit pouvoir verser à un personnel qualifié possédant une expérience dans le domaine des affaires, des salaires équivalents à ceux du secteur privé. Dans la plupart des cas, le personnel des OPC est régi par les statuts de la fonction publique, ce qui ne permet pas de garantir la discipline et l'obligation de rendre compte, et se traduit par des salaires peu attrayants et un manque de motivation manifeste. Les procédures de recrutement à la fonction publique introduisent la bureaucratie dans les OPC, avec pour conséquence un personnel qui très souvent ne possède pas l'expérience nécessaire pour être en mesure de collaborer efficacement avec le secteur privé. Une solution partielle à ce problème consisterait à accorder une autonomie plus large aux OPC en matière de recrutement et d'adoption d'une grille des salaires, et de faire appel au savoir-faire d'experts externes.

*Un financement adéquat.* Une OPC viable devrait disposer de revenus adéquats, provenant principalement de sources nationales. L'appui des bailleurs de fonds peut être décisif dans la mise en place de la OPC, en présentant les avantages susceptibles de découler du fonctionnement harmonieux d'une OPC, et en mettant un accent tout particulier sur les meilleures pratiques. Mais cet appui devrait être limité dans le temps et son suivi assuré avec des ressources nationales suffisantes.

*Evaluation des résultats.* L'effectivité et l'efficacité des activités d'une OPC doivent faire l'objet d'une évaluation périodique afin que les décideurs tirent des enseignements de l'expérience acquise, affinent leurs stratégies et évitent les activités qui se perpétuent à l'infini.

**Source:** P. English & al. (2002), "Politique et Organismes de promotion des exportations", dans *Développement, Commerce et OMC: un Manuel*, édité par B. Hoekman & al.

#### **1.4.1 Mécanismes de coordination et de consultation public-public et public-privé**

Comme nous l'avons dit, l'une des principales caractéristiques de la formulation et de la mise en œuvre d'une politique commerciale est qu'elles sont particulièrement exigeantes en termes de mécanismes de coordination non seulement au sein des administrations publiques, mais aussi entre les organismes publics et privés. A titre d'exemple, le secteur public mène généralement les négociations commerciales sans associer le secteur privé, et une fois qu'il aboutit à des accords, aucun mécanisme n'est prévu pour veiller à leur mise en œuvre. C'est exactement ce qui s'est produit lorsqu'un accord commercial fut signé avec l'Algérie sans qu'on ait déterminé les zones de mise en quarantaine des animaux.

La mise en place de tels mécanismes dans un environnement caractérisé par la faiblesse des capacités administratives constitue un véritable défi, et exige notamment un engagement ferme et permanent, ainsi qu'une volonté politique inébranlable au plus haut niveau de l'Etat. Pour que la concertation soit plus large, les associations du secteur privé doivent être associées aux négociations commerciales, ainsi qu'à la mise en œuvre des accords commerciaux, à la recherche des niches de marché, et à la mobilisation des pouvoirs publics pour qu'ils créent un environnement permettant d'en tirer profit, et à la promotion des exportations maliennes sur les marchés régionaux et internationaux.

Dans le secteur agricole, on compte aux niveaux local, national et régional, de nombreux organismes privés qui interviennent dans le domaine commercial. Ces organismes diffèrent quant à leurs sources de financement et à leur degré d'autonomie vis-à-vis de l'Etat. Certains, à l'instar de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), sont financés, du moins en partie, par l'Etat et ne font pas suffisamment preuve d'agressivité dans les actions qu'ils mènent pour infléchir la politique du gouvernement. D'autres organismes, comme l'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA) sont financés en grande partie par les bailleurs de fonds, souvent dans le cadre d'un projet, ce qui ne garantit pas leur viabilité à long terme. Il existe d'autres organisations professionnelles privées qui disposent en général de peu de ressources et dépendent souvent des locaux et autres moyens matériels offerts par leur président ou leur secrétaire exécutif. La viabilité de ces organisations qui jouent un rôle majeur dans la promotion du commerce des produits agricoles devrait faire l'objet d'une évaluation.

Les deux principaux mécanismes qui permettent en principe au secteur privé d'être directement associé à la formulation de politiques sont le Comité National de Coordination Economique (CNCE) et le Comité de Développement du Secteur Privé (CDSP) créés en mars 1997. Ces deux structures présidées respectivement par le Premier Ministre et le Ministre chargé du Secteur Privé, comprennent le « Modérateur des

secteurs privé et public », les représentants de l'Etat (notamment les ministres pour le cas du CNCE), les organisations professionnelles et les syndicats.

Le CNCE se réunit deux fois l'an, bien que son président soit libre de convoquer une réunion s'il le juge opportun. En principe, le Comité peut examiner toutes les questions relatives à la politique économique du gouvernement, et permettre la prise en compte des points de vue de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques. Cependant, ni la nature des documents à examiner par le Comité, ni les mécanismes par lesquels ses recommandations devraient être intégrées ne sont clairement définis. Les pouvoirs publics pourraient envisager de définir la nature des documents à soumettre à l'examen du CNCE, le caractère de la concertation (facultative ou obligatoire), ainsi que le statut juridique des recommandations. Dans le but de promouvoir davantage la participation de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de développement et de réduction de la pauvreté, le gouvernement se propose d'exécuter, dans le cadre du DSRP, un projet de renforcement des capacités à l'intention de la société civile. Ce projet sera articulé autour de quatre axes principaux: (i) la formation des acteurs de la société civile; (ii) l'amélioration du fonctionnement des organisations de la société civile; (iii) l'échange d'informations et d'expériences; et (iv) la création ou le renforcement des cadres de concertation et de consultation.

Bien que le Mali ait créé divers mécanismes de coordination des actions menées par les différentes administrations publiques (notamment le Comité National de Politiques Economiques - CNPE ) pour suivre la mise en œuvre des politiques macroéconomiques conformément aux prescriptions de l'UEMOA ou le bien Comité de coordination statistique), les mécanismes de coordination semblent toujours inadéquats.<sup>22</sup>

Outre la pénurie de ressources humaines et financières qui caractérise l'administration malienne, les efforts visant à promouvoir la coordination entre les différents organismes ont probablement été sérieusement minés par les fréquents remaniements ministériels observés au cours de ces dernières années. En effet, compte tenu en partie de la redéfinition du rôle de l'Etat et des profondes mutations structurelles intervenues au cours des années 90, ces remaniements ont sérieusement affecté la majorité des départements ministériels, y compris celui en charge du Commerce. Le volet Industrie en est l'exemple le plus frappant, puisqu'il a été successivement rattaché au Ministère de l'Eau et de l'Energie de 1988 à 1991, au Ministère de l'Economie et des Finances de 1991 à juin 1992, puis au Ministère des Mines et de l'Energie jusqu'en avril 1993, puis de nouveau au Ministère de l'Economie des Finances et du Plan d'avril à novembre 1993, ensuite au Ministère du Commerce et des Transports jusqu'en février 1994, puis de nouveau au Ministère des Mines et de l'Energie jusqu'en juillet 1996, ensuite au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat jusqu'en septembre 1997, à celui du Commerce et de l'Artisanat jusqu'en février 2000, au Ministère du Commerce et des Transports

---

<sup>22</sup> Banque mondiale (2003), *Stratégie d'Assistance au pays pour la République du Mali*, Rapport n° 25663, 7 juillet 2003.

jusqu'en octobre 2002, date à laquelle le nouveau Ministère du Commerce et de l'Industrie (sans les Transports) a été créé. En effet, ces remaniements affectent non seulement les principaux secteurs tels que « le commerce », « l'industrie », ou « les transports », mais aussi certaines de leurs missions spécifiques. A titre d'exemple, en octobre 2002, la Direction Nationale des Industries a perdu une partie de ses attributions au profit du tout nouveau Ministère Délégué chargé de la Promotion des Investissements et du Secteur privé.

Outre l'absence de prédictibilité qui en découle, ces remaniements constituent à l'évidence un obstacle majeur à la collaboration entre les différentes administrations. En effet, dans ce climat d'instabilité, chacune s'efforce de conserver ou d'accroître ses attributions et se montre peu disposée à partager ses informations et ses prérogatives. Ces remaniements constants sont aussi de nature à créer une duplication de structures.

## 2 CHAPITRE

### STRATEGIES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE LIEE AU COMMERCE

De tout temps, le commerce est reconnu comme un moteur de la croissance grâce à son impact positif sur les revenus. Cependant, des problèmes de distribution peuvent remettre en cause les bénéfices potentiels du commerce sur le développement national. C'est pourquoi, il est essentiel d'élaborer des stratégies de développement visant simultanément la croissance et la réduction de la pauvreté. Avec un revenu national brut (RNB) par habitant de 240 US\$, le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde et de l'Afrique au sud du Sahara<sup>46</sup>. Dans son rapport sur le développement humain de 2003 basé sur l'indice de développement humain, le PNUD classe le Mali au 172<sup>ème</sup> rang sur les 175 pays dans le monde. Les trois quarts (72,8%) de sa population vivent dans la pauvreté, avec moins d'un dollar US par jour.

**TABEAU 2.1 INCIDENCE ET PROFONDEUR DE LA PAUVRETE AU MALI, PAR REGION EN 1998**

	Incidence de la pauvreté (%)			Profondeur de la pauvreté (%)
	Très pauvre	Pauvre	Total	
Mali	21,0	42,8	63,8	42,3
Zone urbaine	1,6	28,5	30,1	22,3
Zone rurale	27,9	48,0	75,9	45,8
Kayes	24,7	37,7	62,4	43,9
Koulikoro	18,5	41,0	59,5	42,0
Sikasso	13,9	51,9	65,8	37,2
Ségou	25,9	42,3	68,2	45,2
Mopti	38,1	38,1	76,2	53,1
Tombouctou	26,4	50,4	76,8	47,4
Gao	11,1	67,6	78,7	36,7
Kidal	3,6	89,2	92,8	32,7
District de Bamako	0,2	28,4	28,6	14,8

Source: DNSI de la République du Mali (2002)

*N B: La pauvreté est définie comme le manque de nourriture, d'éducation, de santé, de logement, et autres besoins fondamentaux alors que la profondeur de la pauvreté indique l'écart relatif moyen des revenus des pauvres par rapport au seuil de pauvreté*

Le tableau 2.1 met en exergue des différences importantes entre la pauvreté urbaine et la pauvreté rurale. Les trois quarts des pauvres vivent dans les zones rurales où l'incidence de la pauvreté est également plus élevée et atteint 45% contre 22,3% en milieu urbain. Le district de Bamako possède le taux d'incidence de pauvreté le plus bas estimé à 28,6% alors que la région de Kidal a le taux d'incidence de pauvreté le plus élevé, avec environ 9 personnes sur 10 vivant en-dessous du seuil de pauvreté. La profondeur de la pauvreté est également moins marquée à Bamako que dans les autres régions.

<sup>46</sup> Banque mondiale (2003).

Les différences régionales reflètent la distribution des activités économiques maliennes concentrées dans sa partie méridionale où vit la grande majorité de la population. Les conditions dans cette région favorisent la production alimentaire et les cultures de rente y compris le coton. Les 3 régions les plus pauvres que sont Tombouctou, Gao et Kidal souffrent toutes de contraintes naturelles telles que la sécheresse, la désertification, l'enclavement, ainsi que l'irrégularité de l'approvisionnement en vivres et le manque d'infrastructures de base. L'élevage est virtuellement la seule activité de production dans ces régions. Le district de Bamako est un « îlot de prospérité » quand on le compare à toutes ces autres régions. Mais il a ses propres problèmes: urbanisation trop rapide, chômage, et conditions sanitaires qui laissent à désirer. Hormis l'égrenage du coton, cette région abrite l'essentiel de l'activité manufacturière du pays.

Le nombre d'emplois, tous secteurs confondus, présenté dans le tableau 2.2 reflète l'importance du commerce pour les populations maliennes pauvres. L'agriculture, l'élevage et les activités des autres secteurs primaires dominent l'emploi et représentent une part importante du secteur des biens échangeables. Le DSRP observe que l'immense majorité des pauvres, c'est-à-dire près de 90% d'entre eux, travaillent dans le secteur primaire. La filière coton, à elle seule, affecte la vie d'un tiers de la population en même temps qu'elle contribue également près de 50% aux revenus d'exportation, 7% au PIB et 6% aux revenus fiscaux totaux du gouvernement. Selon les estimations, l'or qui est le produit d'exportation le plus important du Mali après le coton fournit emploi près de 15 000 travailleurs saisonniers dont un nombre substantiel de femmes.<sup>47</sup> La fonction publique qui emploie 42.000 travailleurs et le secteur privé non traditionnel (en tout premier lieu, le secteur des services et de la manufacture) employant 35.000 personnes sont assez insignifiants. Le secteur informel qui emploie 1,2 millions de personnes sur un total de 5,2 millions de personnes recensées en 2001 connaît également une croissance..

Le gouvernement malien s'est fixé pour objectif un taux de croissance moyen annuel de 6,7% pour la période 2002-2006, avec une réduction correspondante de la pauvreté passant de 63,8% à 47,5% en 2006. Comme l'explique en détail le DSRP, la réalisation de ces objectifs dépendra, pour l'essentiel, de la reprise continue des prix du coton après 2002, d'une augmentation de la production du coton résultant d'une expansion des superficies cultivées et de la stabilisation des prix de l'or entre 2003 et 2006. La croissance du secteur primaire résultera d'une augmentation de la production céréalière, en particulier du riz, tout au long de cette période. Ces cibles sont également fondées sur une hypothèse de croissance des textiles, de l'agro-alimentaire et des travaux publics et de l'industrie minière. Deux autres hypothèses sous-tendent également ces objectifs: la croissance des investissements publics et privés y compris

---

<sup>47</sup> FMI (2002). Bien que la contribution des exportations de l'or au PIB soit élevée (entre 20 et 25%), sa contribution à l'emploi, est négligeable (moins 0,5% du PNB). Le secteur minier traditionnel de petite échelle est plus intensive en main-d'œuvre (les chiffres sur l'emploi ne sont pas connus) bien que sa part dans le PIB ne soit que de 0,5 à 1%.

l'investissement étranger direct, et le surplus commercial continu. Dans la mesure où la majorité des populations pauvres tirent leurs revenus du secteur des échangeables, la réalisation des objectifs de pauvreté tels que définis dans le DSRP seront forcément tributaires de la performance du secteur des échangeables et de l'investissement. Cependant, selon la récente évaluation du FMI de la politique économique, il semble peu probable que les objectifs macro-économiques seront atteints (voir la section 1.1).

**TABLEAU 2.2 PART DES SECTEURS DANS LE PIB ET DANS L'EMPLOI**

	PIB (%)	Emploi (%)
<b>Zone rurale</b>		
Agriculture, Produits échangeables	22	22,0
Agriculture, Produits non échangeables	25	33,5
Non agricole	23	34,5
Sous-total	70	90,0
<b>Zone urbaine</b>		
Formel	9	0,9
Aide étrangère	14	2,8
Non formel	7	60,3
Sous-total	30	10,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>

Source: Abt Associates Inc. (2002)

## **2.1 POLITIQUE COMMERCIALE, CROISSANCE ET PAUVRETE**

Les changements dans la politique commerciale et dans la politique de libéralisation ont des implications indiscutables pour la pauvreté. Par le biais de leur impact sur la croissance générale et aussi sur la croissance des exportations et de l'investissement, ils affectent les prix payés et reçus par les pauvres, la rentabilité des facteurs de production dont les pauvres disposent et les ressources dont dispose le gouvernement pour mener ses programmes sociaux.

Cet impact est particulièrement significatif au Mali étant donné l'importance du secteur marchand comme source de revenus pour beaucoup de pauvres, comme cela est démontré dans la section 2.1. Le commerce, en particulier celui de l'agriculture et de l'élevage, est un facteur très important pour le bien-être des pauvres. Le secteur primaire est le plus intensif en main d'oeuvre et fournit environ 45% du PIB et 75% des exportations. Par ailleurs, presque 90% des pauvres vivent dans les régions rurales et sont actifs dans le secteur rural. La croissance des exportations agricoles a, par conséquent, un effet beaucoup plus important sur la pauvreté.

Par exemple, le coton fournit des revenus à environ 3 millions de gens. A la suite de la dévaluation de 1994, les exportations de coton ont connu une croissance significative. De plus, les revenus tirés par les producteurs du coton ont augmenté en termes absolus,

quoique non proportionnellement à l'augmentation de la valeur de la production (tableau 2.3<sup>48</sup>.)

**TABLEAU 2.3 PRODUCTION COTONNIÈRE AU MALI**

	<b>Valeur de la production (milliards de francs CFA)</b>	<b>Revenu brut des producteurs de coton (milliards de francs CFA)</b>	<b>Part du revenu des producteurs dans la valeur totale de la production (%)</b>	<b>Part du crédit intrants dans la valeur totale de la production (%)</b>
1994/95	36,0	22,1	61,4	38,6
1995/96	60,5	37,2	61,5	38,5
1996/97	66,7	41,1	61,6	38,4
1997/98	84,0	49,2	58,6	41,4
1998/99	89,3	49,6	55,5	44,5
1999/00	67,5	29,5	43,7	56,3

*Source: CMDT (2000)*

Par ailleurs la grande vulnérabilité de la filière coton aux fluctuations des prix mondiaux, sans oublier d'autres chocs exogènes parmi lesquels les changements climatiques, a un effet négatif potentiel important. Les changements dans les cours mondiaux du coton peuvent, par exemple, affecter de façon considérable la pauvreté. Dans une étude récente réalisée en 2002, Minot et Daniels, utilisant des données collectées auprès des foyers au Bénin, ont montré que la chute de près de 40% des cours mondiaux du coton ces dernières années pourraient réduire le bien-être de 6 à 7% dans les zones rurales si elle est répercutée pleinement sur les paysans. Ils ont démontré également que le bien-être des producteurs de coton diminuerait d'environ 19% et la pauvreté augmenterait au plus de 8 points de pourcentage. Dans le cas du Mali, cet impact serait plus faible mais non négligeable. En effet, au Mali, les changements des cours mondiaux ne sont pas pleinement transmis aux producteurs parce que le gouvernement absorbe ces chocs de façon à protéger les producteurs.<sup>49</sup>

La reprise des exportations de bétail et des opérations de production du riz a également bénéficié aux pauvres. La production de bétail est, comme on l'a vu, la seule activité productive dans la partie septentrionale qui se trouve être la plus pauvre du pays. Elle est essentiellement le fait de petites exploitations. Par ailleurs, le riz est le principal aliment de base, surtout pour les pauvres. La croissance dans ces secteurs a donc un effet proportionnellement plus important sur les pauvres.

<sup>48</sup> Ceci s'explique par le fait qu'une part de plus en plus grande de ces dernières fut absorbé par les dépenses de CNDT. Cependant en restructurant cette dernière, on a réduit sa part de revenu de coton pour ces deux dernières années.

<sup>49</sup> Le gouvernement subventionne en ce moment la production par le biais d'un prix aux producteurs plus élevé que le prix mondial mais la durabilité de ces politiques générales continue de susciter des interrogations, comme cela a été le cas pendant la crise de 2000-2001. Une étude récente réalisée en 2003 par la République du Mali a démontré que la plupart des producteurs abandonneraient le prix aux producteurs de coton était inférieur à francs.

L'impact de la croissance de la production et des exportations d'or est moins évident. La production de l'or fournit des revenus à environ 15 000 travailleurs.<sup>50</sup> Bien que sa contribution à l'emploi soit insignifiante, sa contribution aux revenus du gouvernement est importante. La part des revenus fiscaux de cette filière est passée de 3,5% en 1995 à 8,5% en 2000<sup>51</sup>. Ainsi donc, le secteur a un effet potentiel indirect sur la pauvreté grâce à l'augmentation des ressources disponibles pour les programmes de réduction de la pauvreté et de promotion du bien-être.

Dans l'ensemble, les augmentations des exportations et la croissance générale du PIB par habitant résultant de la libéralisation du commerce et des marchés semblent avoir eu un impact significatif sur la pauvreté. Pendant la période ayant suivi la dévaluation, l'incidence de la pauvreté a diminué d'environ 7,5 points de pourcentage entre 1996 et 2000<sup>52</sup>. Cette baisse a été entraînée, en grande partie, par l'augmentation des revenus des pauvres due non seulement à une meilleure performance du secteur de l'agriculture marchand, mais aussi à la libéralisation du marché domestique et à l'augmentation de la part des prix aux producteurs qui en a résulté. Cette augmentation des prix aux producteurs a conduit à une augmentation de plus de 100% de la production cotonnière<sup>53</sup>, doublant ainsi le revenu<sup>54</sup> net des producteurs.

L'impact de l'investissement sur la pauvreté, bien que moins évident, est tout aussi important. Les travaux de recherche sur l'impact de l'investissement direct étranger (IDE) FDI sur la pauvreté sont limités. La plupart des études dans ce domaine se focalisent sur les effets sur le salaire au sein des compagnies qui sont la propriété des multinationales. Par exemple Lipcey et Sjöholm (2002) démontrent que "les salaires des ouvriers dans l'industrie manufacturière indonésienne possédée par des nationaux qui ont été reprises par des firmes étrangères ont augmenté de façon sensible et rapide entre l'année qui a précédé leur reprise et les deux qui ont suivi celles-ci par rapport aux salaires pratiquées par les usines possédées par des nationaux". Dans le cas du Mali, les effets de l'IDE n'ont pas été significatifs puisque la majorité des IDE du Mali vont aux mines d'or où les effets de création d'emploi sont minimes. Toutefois, il est possible que les femmes aient vu leur pouvoir accroître par le biais de la création de revenus puisqu'elles constituent une proportion non négligeable de la main-d'œuvre dans ce secteur.

Les effets directs de l'IDE ne pourraient être augmentés qu'en attirant l'investissement dans les industries intensives en main d'œuvre de spécialisation réduite, tels que les textiles et l'agro-alimentaire. Ceci créerait non seulement des emplois et augmenterait

---

<sup>50</sup> EIU (2003) et FMI (2002)

<sup>51</sup> FMI (2000)

<sup>52</sup> FMI (2002)

<sup>53</sup> Ceci exclut la crise de la filière coton de 2000 – 2001.

<sup>54</sup> FMI (2002)

les salaires, mais aussi il aiderait à stimuler la consommation et l'investissement de façon à entraîner la croissance d'autres secteurs de l'économie.

Le commerce permet aux producteurs d'accroître leurs productions au-delà des contraintes du marché domestique alors que l'investissement donne du pouvoir aux producteurs par la mise à disposition de nouvelles technologies. A l'heure actuelle, le Mali reste hautement vulnérable aux chocs externes tels que les conditions climatiques et la chute des cours mondiaux. Il est par conséquent important pour le Mali de diversifier ses exportations et son assiette fiscale, des enjeux discutés dans la section 2.3.

## **2.2 UN COMMERCE INTERIEUR PLUS ACTIF ET LA PAUVRETE**

Pour améliorer la compétitivité et étendre les bénéfices du commerce aux franges les plus déshéritées de la population et des régions, l'amélioration de l'intégration du marché domestique est cruciale. Au Mali, comme dans beaucoup de pays à faibles revenus, la disparité alimentaire entre les zones excédentaires et déficitaires exige un mouvement fluide des marchandises entre les régions de façon à maximiser l'effet de bien-être que procure le commerce ou pour éviter la crise alimentaire (Barrett 1996, Baulch 1997). Par ailleurs, les chocs des politiques et des prix mondiaux affectent différemment les producteurs et les consommateurs répartis dans l'espace en fonction de leurs degrés d'intégration au marché (Badiane et Shively 1999). Si deux marchés sont intégrés, tout choc dû aux prix sur l'un des marchés se transmet à l'autre à cause des activités d'arbitrage des intermédiaires.

Pour examiner l'intégration des marchés maliens, nous nous focalisons sur le riz qui est un aliment de base important. Alors que le Mali demeure clairement un importateur net, la production de riz a augmenté de façon sensible au cours des années 1990 et les importations ont chuté significativement, passant de 46.000 tonnes en 1990 à 30.000 tonnes en 2001. Le Mali couvre actuellement 94% de sa consommation domestique de riz grâce à la production nationale. Le riz est consommé dans toutes les régions mais la production est concentrée tout au long du fleuve Niger et surtout dans les régions de Sikasso et de Ségou. Considérons les marchés de vente de gros du riz tels que Bamako, Sikasso, Kayes, Gao et Koulikoro. Ces marchés sont les seuls pour lesquels existent, entre 1993 et 2000<sup>10</sup>, des séries de prix mensuels ininterrompus et consistants. Nous menons l'analyse pour deux périodes, à savoir de 1993 à 1997 et de 1998 à 2003. Ceci nous permet d'analyser la dynamique de l'intégration des marchés et de détecter les améliorations et les détériorations dans l'interconnectivité des marchés.

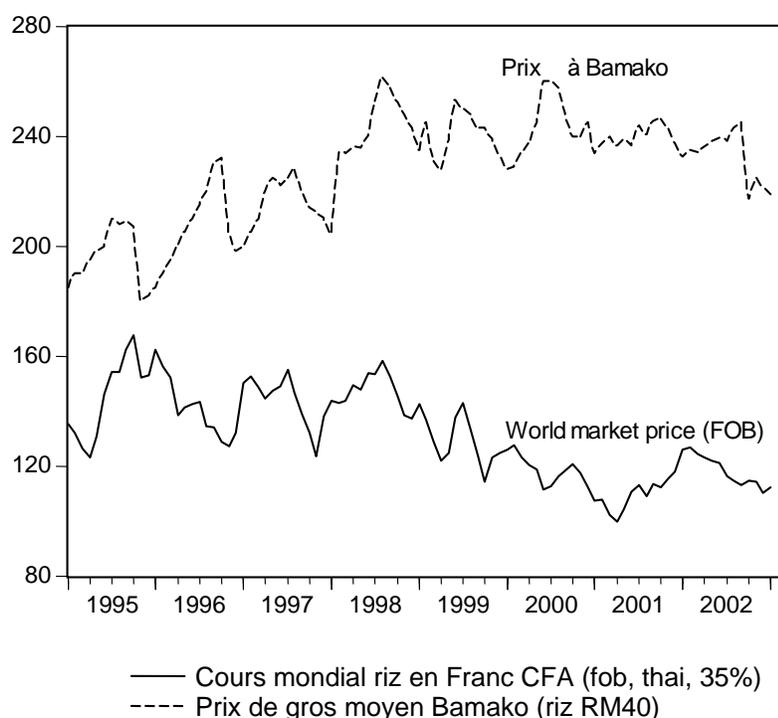
Nous examinons en premier lieu si et le degré auquel les prix du riz sur le marché mondial et Bamako sont intégrés. En utilisant les prix de gros du riz RM40 (le riz le plus populaire du Mali) et ceux du riz brisé thaïlandais contenant 35% de brisures

---

<sup>10</sup> Les données sur les prix sont rassemblées par OMA. Pour les détails relatifs à cette organisation veuillez voir le chap. 2.

représentant les prix mondiaux, les tests d'intégration du marché sont réalisés en utilisant l'approche présentée dans l'encadré 2.1. Nos tests de co-intégration rejettent sans ambiguïté l'hypothèse selon laquelle le marché de gros du riz de Bamako est intégré au marché mondial. Ce résultat économétrique confirme l'observation des tendances respectives des prix à Bamako et des prix FOB du 35% brisures des marchés internationaux (fig. 2.1). Plusieurs facteurs pourraient expliquer la déconnexion entre les prix mondiaux et les prix pratiqués à Bamako: plausibles . (i) les consommateurs maliens préfèrent de loin le riz local à cause de sa fraîcheur et de son goût. Il en résulte que les Maliens ne consomment du riz importé que quand l'offre de riz domestique est insuffisante. En d'autres termes, le riz importé est un substitut imparfait du riz local malien; . (ii) le manque de connectivité reflète les coûts de transport élevés au Mali. On peut noter que la part des coûts de transport dans la valeur des marchandises est de l'ordre de 30% au Mali. Ces coûts de transport élevés qui accroissent le prix des marchandises transportés agissent comme une taxe en réduisant le prix perçu par les producteurs et en augmentant le prix payé par les consommateurs.

**FIGURE 2. 1 PRIX DU RIZ, MARCHÉ MONDIAL VS BAMAKO**



L'analyse de l'intégration des marchés maliens montre que leur connectivité s'est améliorée ces 5 dernières années mais que les régions de Kayes et de Koulikoro restent isolées et tout à fait déconnectées des autres régions. Pendant la période 1993-1997, l'axe Sikasso-Gao était le seul ensemble de marchés co-intégrés de notre échantillon (annexe table A:4 ). Les tests de causalité de Granger montrent des preuves de causalité

## ENCADRÉ 2.1 INTÉGRATION DU MARCHÉ: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Des marchés géographiquement séparés sont intégrés lorsque les marchandises et les informations circulent librement entre eux et, par voie de conséquence, lorsque les prix sont liés. En raison des activités d'arbitrage, la différence entre les prix des produits homogènes dans des endroits séparés ne sera pas plus élevée que les coûts de transfert. De même, on trouve la définition de l'intégration des marchés chez Goodwin (1992), Benson et al. (1994), Asche et al (1999), et Rachid (2002). Nous explorons les relations entre les prix dans les différentes zones géographiques maliennes en utilisant une approche co-intégrationniste.

De façon formelle, il faut considérer une denrée commercialisée dans  $n$  endroits physiquement séparés, avec un prix dans chaque marché qui est un élément du vecteur de prix  $\{P_{1t}, P_{2t}, \dots, P_{nt}\}$ . Ces marchés sont spatialement intégrés si:

(i)  $\{P_{1t}, P_{2t}, \dots, P_{nt}\}$  peut être décomposé comme suit  $P_{it} = c_i + \beta_i P_{it}$ ,  $i = 1, \dots, n$ ,  $\beta_i$  est le vecteur d'intégration qui caractérise la composante permanente (le long terme) et  $P_{it}$  est la composante transitoire (le court terme) pour chaque endroit.

(ii) Pour tout  $i$ ,  $c_i \neq 0$  et

(iii) Les  $P_{it}$  sont co-intégrés avec exactement des vecteurs de co-intégration  $n - 1$ . Nous utilisons l'approche multivariante de (1988) (développé par Johansen et Juselius en 1990) pour explorer les relations de co-intégration possibles parmi les données. A partir d'un modèle VAR généré par un vecteur de variables endogènes potentielles marquant premièrement sa différence par rapport à toutes les variables du modèle, on transforme le modèle en un modèle de correction d'erreurs de vecteur (VECM). L'hypothèse de la co-intégration est alors formulée comme une hypothèse de classement réduit de la matrice de l'impact du long terme du VECM. S'il y a exactement  $n-1$  vecteurs co-intégrés ( $n$  étant le nombre de marchés), il s'ensuit que tous les marchés  $n$  sont co-intégrés deux à deux, et que chaque série de prix a une tendance stochastique commune (STOCH et Watson). Nous déterminons l'espace co-intégrés (marchés qui sont effectivement interconnectés) en procédant par tests séquentiels pour la co-intégration. L'analyse est raffinée davantage par le biais d'un examen des modèles de la causalité de GRANGER entre les marchés.<sup>12</sup> En comparaison avec les méthodes précédentes utilisées dans les études sur l'intégration des marchés (comme par exemple les techniques de co-intégration bivariées et les modèles visant à la parité), cette méthodologie reconnaît le fait que les marchés spatiaux s'influencent effectivement et que, par voie de conséquence, il est important de ne pas émettre des suppositions à priori sur les variables endogènes et exogènes (Barrett et Li 2002, Gonzales-Riviera et Hafland 2001).

Le processus d'évaluation comprend trois étapes. En premier lieu, l'ordre d'intégration (stationnarité) des variables pertinentes est examiné (Banerjee et al., 1993; Muscatelli et Hurn, 1992). Deuxièmes, la procédure de la co-intégration multi variée de JOHANSEN (1988) est utilisée pour analyser les liens à long terme entre les prix et un cadre dynamique. Pour terminer, les tests de causalité de GRANGER sont réalisés de façon à découvrir les rapports « locomotive – wagons » qui existent sur les marchés.

unidirectionnelle, avec les prix de Sikasso qui causent ceux de Gao (annexe table A: 5)<sup>11</sup>. Ce mécanisme d'ajustement des prix ralentit l'effet des chutes de prix à Sikasso dans les années de fortes offres, maintenant ainsi le revenu des producteurs pendant qu'il réduit

<sup>11</sup> République du Mali (2002)

<sup>12</sup> En effet la co-intégration implique la causalité de GRANGER puisque chaque marché co-intégré utilise des informations obtenues des autres en formulant ses propres attentes en matière de prix.

le risque de pénurie du riz à Gao, préservant ainsi le pouvoir d'achat des consommateurs pauvres. La connectivité du marché de riz s'est améliorée dans les périodes 1998:1-2003:3, avec Bamako qui rejoint le rythme d'intégration des marchés (annexe table A: 7 ). Dans l'ensemble, les marchés du riz de Bamako, de Sikasso et de Gao font état d'une forte connectivité alors que Kayes et Koulikoro restent isolés. Les tests de causalité montrent que les prix pratiqués à Bamako réagissent fortement au changement des prix à Sikasso et à Gao et il n'existe pas de preuves de l'effet contraire.

Les implications de la faible infrastructure et de la connectivité des marchés pour la pauvreté sont considérables. La facilitation du commerce entre les régions résoudrait à tout le moins le problème que posent les fréquentes pénuries alimentaires dans certaines parties du pays. Elle augmenterait ainsi les prix aux producteurs dans les régions excédentaires ainsi que leurs revenus en même temps qu'elle aiderait ceux qui se trouvent confrontés à une pénurie alimentaire. Puisque les ménages pauvres vivent dans les régions les plus reculées, une amélioration dans la connectivité entre les régions leur serait particulièrement bénéfique.

## **2.3 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE GENERALE**

Le commerce est important pour les pauvres du Mali et peut être utilisé comme un outil de réduction de la pauvreté. Comme discuté plus haut, une immense majorité des producteurs de bétail et de coton sont pauvres. En d'autres termes, les moyens de subsistance d'un grand nombre de foyers pauvres dépendent de comment se comporte le secteur marchand. Les améliorations de l'après-dévaluation et de la libéralisation dans l'ensemble de l'économie, ainsi que la pauvreté, montrent que les politiques générales visant à accroître les exportations et les investissements sont également bonnes pour les pauvres. Si le gouvernement souhaite atteindre les objectifs liés à la pauvreté et définis dans les DSRP, il est essentiel d'augmenter la performance du secteur marchand. Cette amélioration est également nécessaire pour aider le gouvernement à générer les ressources nécessaires pour réduire sa très lourde dette extérieure.

Pour exploiter ce potentiel du commerce comme outil de réduction de la pauvreté, les recommandations de politiques suivantes sont proposées:

### **2.3.1 Recommandations générales**

- Il est vital de faciliter le commerce intérieur. Pour réduire les disparités régionales et faciliter la fourniture des céréales de base aux régions déficitaires, il est essentiel de relier les zones de production aux marchés sur toute l'étendue du territoire.
- Pendant que l'on aide les paysans maliens à aller dans le sens de la diversification, il est tout aussi crucial de créer les gardes fous sociaux ainsi que des programmes

d'assistance sociale pour les aider à faire face à la volatilité causée par les chocs externes. Alors que les prix fixés par le gouvernement sont d'un grand secours dans cette perspective, les problèmes financiers du gouvernement rendent même cette option moins durable. Il est, par conséquent, important de se focaliser également sur le développement des institutions de crédit rurales et d'autres mécanismes de partage des risques. Un exemple serait un système de coopérative plus formelle où les villageois mettraient ensemble une partie de leurs gains pendant les années de vaches grasses pour les utiliser dans les années de vaches maigres, une coopérative par le biais de laquelle des économies d'échelle pourraient aussi être réalisées.

### **2.3.2 Recommandations sectorielles**

- Malgré les augmentations des prix aux producteurs ainsi que des revenus, les planteurs de coton sont toujours parmi la frange la plus pauvre de la société. Accroître les rendements et la valeur ajoutée des produits, en facilitant l'accès à l'équipement et aux intrants et en mettant en œuvre des méthodes pour conserver la fertilité du sol, fait partie des tous premiers problèmes auxquels il faut trouver des solutions.
- Le coton organique, qui a fait l'objet d'une promotion dans certaines régions du Mali, pourrait également constituer une solution pour les petits planteurs confrontés à la chute des cours mondiaux grâce à la création d'un marché de niche. Cette solution augmentera les revenus, vu que la prime sur le coton organique, par rapport au coton traditionnel, est d'environ 30% sur le marché mondial. De plus, il contribue au développement durable en créant un environnement sanitaire écologiquement durable. Le programme mis en œuvre par Helvetas garantit également la demande en reliant les producteurs et des acheteurs suisses. Cette expérience suggère que la recherche de marché pour d'autres produits organiques pourrait également se révéler utile. Elle pourrait aider à générer des revenus et à augmenter l'activité économique. Du reste, elle aiderait à entretenir la fertilité du sol en créant des possibilités de rotations des cultures.
- La production de riz possède un potentiel important en termes de création de revenus pour les pauvres. Ceci est spécialement marqué en raison de la grande préférence des foyers maliens pour le riz local au détriment du riz importé. La production de riz se concentre principalement aux zones d'irrigation de l'Office du Niger. Étendre les zones irriguées constitue une étape cruciale sur la voie de la croissance de la production du riz et l'accès au riz dans d'autres régions disposant d'une plus basse connectivité du marché sur l'étendue du territoire.
- Un important domaine qu'il faut explorer de façon à obtenir une diversification accrue est le régime foncier . Comme démontré dans le DSRP, la mise en œuvre d'une politique foncière est nécessaire pour assurer que le secteur du riz joue un rôle significatif dans la croissance économique et dans la diversification des exportations.

### **3 CHAPITRE**

## **ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET FACILITATION DU COMMERCE**

### **3.1 INVESTISSEMENT ET ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES**

Le manque de dynamisme du secteur privé constitue un obstacle majeur à la croissance et à la compétitivité au Mali. Le secteur privé malien est dominé par les activités commerciales dans le secteur formel et le secteur informel, avec d'importantes conséquences pour l'emploi tout en ayant un faible impact sur la compétitivité industrielle. La faiblesse relative de la contribution de ces activités à l'économie provient de la fragmentation des services de distribution et d'approvisionnement et d'un penchant pour les activités tournées vers l'importation, au lieu d'activités tournées vers l'exportation. Le secteur industriel, à l'exception du coton et des mines, contribue peu aux recettes d'exportation, étant donné que ses produits sont essentiellement destinés au marché local. Le besoin d'un investissement étranger plus accru dans les activités de l'industrie de transformation du Mali est une priorité pour le gouvernement et soutient la stratégie d'industrialisation du Mali. L'investissement étranger est considéré comme un moyen essentiel pour l'accumulation du capital physique, l'accès aux finances, le transfert de compétences et le savoir-faire de gestion, ainsi que l'accès aux marchés extérieurs (comme illustré au paragraphe 3.1.3).

Parmi les obstacles majeurs au développement de l'industrie malienne figurent le coût élevé et le peu de fiabilité des facteurs de production clé (c'est-à-dire énergie, eau, télécommunications), la faiblesse du réseau des infrastructures, la main-d'œuvre peu qualifiée, le coût élevé associés à la création d'une entreprise, l'accès limité au financement et une concurrence déloyale du secteur informel. Une étude financée par la Commission Européenne<sup>56</sup> met en exergue les principales contraintes auxquelles fait face le secteur privé, à savoir un système bancaire et une intermédiation financière faibles et inefficaces, un système judiciaire et fiscal faible, un dialogue insuffisant entre le secteur privé et le secteur public, des zones industrielles insuffisamment ou mal équipées, une fourniture insuffisante d'énergie, de services de transport et de télécommunication, de mauvaises infrastructures et un entretien irrégulier des routes, ainsi que la faiblesse des niveaux d'éducation et de compétence de la main-d'œuvre.

Ces thèmes ont déjà fait l'objet d'une étude relativement récente effectuée en janvier 2002, et par conséquent, l'équipe du CI a proposé de ne pas les réévaluer. Toutefois, les discussions avec le secteur privé et les entités du gouvernement ont fait émerger le même type de questions. Par conséquent, le CI souligne certaines mesures prioritaires nécessaires pour améliorer l'environnement des affaires au Mali, dans les domaines du coût et de la fiabilité des services publics, la réhabilitation des zones industrielles et l'intermédiation financière. Les recommandations et les diagnostics combinent des conclusions de la mission du CI et des mesures proposées par l'étude de Diagnos (2002).

---

<sup>56</sup> Diagnos (2002).

### **3.1.1 Services publics et zones industrielles**

La autorités maliennes ont le souci d'améliorer la fourniture et la fiabilité des services publics (eau, énergie, télécommunications), notamment la restructuration et la privatisation des prestataires de services publics, avec le soutien de la Banque Mondiale et d'autres partenaires internationaux. Toutefois, malgré certains succès, un vaste programme reste à élaborer pour répondre à la plainte fréquente du monde des affaires à propos du coût élevé et de la non fiabilité des services publics.

La compagnie d'électricité du Mali, *Electricité du Mali* (EDM), a été privatisée en décembre 2000. Le Gouvernement conserve 40 pour cent du capital social de la compagnie. Un régulateur de l'électricité qui se nomme *Commission de régulation de l'électricité et de l'eau* est opérationnel depuis la fin de 2001 et la Direction Nationale de l'Énergie (DNE) a été créée au sein du Ministère de l'Énergie et des Mines en vue de coordonner et de proposer des politiques énergétiques. Depuis la privatisation, une réduction visible des pénuries d'électricité et peu de fluctuations dans la fourniture de l'énergie ont été observée. Les prix de l'énergie, bien que plus élevés par rapport à certains pays voisins, restent dans la moyenne de l'UEMOA.

La stratégie à long terme pour l'expansion de la fourniture de l'énergie et de l'extension de la couverture, particulièrement celle de l'électricité aux zones actuellement sous desservies sont plus problématiques. Des difficultés découlent des différentes interprétations que font l'EDM et le Gouvernement des réglementations régissant la source de financement du développement futur et des implications pour le prix de l'électricité<sup>57</sup>. Ces difficultés ont entravé davantage d'investissements dans le secteur. Par ailleurs, plusieurs ministères sont impliqués dans les activités en amont de la fourniture de l'énergie et on peut citer le Ministère de l'Économie et des Finances (pour les produits pétroliers), le Ministère de l'Énergie et des Mines (pour l'électricité, les politiques en matière d'énergie, et les énergies renouvelables), le Ministère de l'Environnement et la DNE (pour l'énergie solaire et les fournitures d'énergie alternative). Une meilleure coordination et une cohérence entre les mesures des différents ministères doivent être réalisées en vue de définir une stratégie à long terme de l'énergie pour le Mali.

Les développements de l'énergie du Mali devraient s'insérer dans le contexte du *West Africa Power Pool* (WAPP), comme suggéré dans *Diagnos* (2002). Le WAPP, soutenu par un certain nombre de bailleurs de fonds multi et bilatéraux, est une approche régionale collective pour le développement d'un marché ouest africain à l'horizon des 15 à 20 prochaines années. Etant donné que les fonds publics pour cette entreprise sont

---

<sup>57</sup> Généralement, le point de vue de EDM est que les prix élevés continus soutiendraient le financement des investissements futurs du secteur. Le Gouvernement pense que la réduction de coûts à partir des opérations de démarrage du barrage électrique de Manantali devrait rejaillir sur les utilisateurs finaux et d'autres mécanismes recherchés pour financer le développement accéléré des sources d'énergie. Les négociations entre EDM, le Gouvernement et les régulateurs (CREE) sont en cours.

relativement limités, les mécanismes pour impliquer le secteur privé, tels que la formule construction-exploitation-transfert (BOT), doivent être utilisés davantage.

Les infrastructures de télécommunication se sont considérablement améliorées au Mali depuis l'introduction de la concurrence à la suite de la délivrance d'une seconde licence d'exploitation des télécommunications. Les téléphones mobiles remplacent les lignes fixes grâce à l'obtention facile de ligne, et la concurrence a encouragé une limitation des prix. Néanmoins, des investissements supplémentaires s'avèrent nécessaires dans les infrastructures. La qualité des connexions, y compris les connexions locales, peut être considérablement améliorée; la demande de téléphonie fixe dépasse l'offre; les coûts de la communication internationale sont très élevés; et il n'est pas toujours aisé de contacter le Mali à partir de l'étranger. Le Gouvernement s'apprête à privatiser la compagnie publique de télécommunications, SOTELMA, et cette privatisation interviendra au cours des prochaines années. Ces efforts devraient être soutenus pour s'assurer que les services de téléphone continuent de s'étendre et de s'améliorer en qualité, que cet effort constant est fait dans le sens de la privatisation de SOTELMA, et que le cadre réglementaire pour superviser les activités des prestataires du secteur privé est progressivement renforcé.

En 1999, le Conseil des Ministres a opté pour la création de l'*Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles* (AZI-SA) qui est une agence publique chargée du démarrage des zones industrielles. Nonobstant l'intérêt qu'a suscité la création des zones industrielles comme un moyen pour attirer les investisseurs, le Mali ne dispose toujours pas de zone industrielle opérationnelle. L'agence AZI constitue elle-même un obstacle majeur au développement des zones industrielles. La compagnie n'est pas opérationnelle en raison de ses maigres ressources budgétaires et humaines.<sup>58</sup> Il n'est pas sûr que la situation s'améliore en raison des ressources limitées du Gouvernement, et les mérites d'une compagnie publique dans ce secteur ne sont pas encore définis en raison du programme de privatisation du pays et de sa politique de croissance portée par le secteur privé. Bien que le Gouvernement puisse jouer un rôle valable dans le développement des infrastructures pour la promotion du secteur privé, d'autres structures d'appui pour le secteur privé sont mieux gérées par les entreprises du secteur privé. Il est alors recommandé aux autorités d'envisager des partenariats entre le privé et le public (y compris la gestion privée de l'AZI) pour encourager l'investissement dans le pays.

### **3.1.2 Intermédiation financière**

Le fait que les investissements proviennent en premier lieu des épargnes personnelles ou des profits réinvestis, plutôt que le crédit obtenu auprès des intermédiaires financiers, explique en grande partie les faibles niveaux d'investissement au Mali. Un

---

<sup>58</sup> Lors de l'étude de Diagnos, seuls deux employés y travaillaient. La mission du CI n'a pas pu rencontrer AZI étant donné que personne ne répondait à l'appel téléphonique au cours des trois semaines de la mission.

système bancaire encore peu développé limite la capacité des entreprises à investir dans des activités productives et dans le commerce.

### **ENCADRÉ 3.1 INTERMEDIATION FINANCIERE DANS LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

L'intermédiation financière est inefficace dans le secteur agricole. Bien que les plus gros opérateurs économiques soient en mesure d'obtenir de façon relativement facile les fonds de roulement sous forme de découverts et de prêts, les producteurs de petite taille doivent souvent financer leurs transactions commerciales à partir de leurs propres ressources ou à partir de crédit commercial obtenu auprès des acheteurs et des fournisseurs. Le problème se pose parce que les banques commerciales ont tendance à être réticentes à prendre des risques et les employés ne sont pas formés à évaluer (et couvrir) les risques générés par les petits paysans.

Dans une certaine mesure, le crédit peut être obtenu à partir de l'épargne rurale décentralisée et des fonds de crédit, bien que cela soit plus approprié au moment de la production et de la récolte, pour l'étape de collecte que pour la commercialisation et le commerce en aval. Dans le long terme, l'intermédiation financière devra couvrir les prêts de fonds de roulement post et pré-chargement, ainsi que le prêt à moyen et long termes afin de constituer la capacité de production. Elle impliquera également l'utilisation de différents instruments financiers, tels que les lettres de crédit, les lettres de change, les garanties et les contrats d'achat à terme des devises.

Un mécanisme possible pour trouver une solution à ces problèmes est d'étendre la gamme des institutions de micro-finance (IMF) pour couvrir les activités de commercialisation et de commerce et/ou appliquer certaines techniques utilisées par les IMF (prêt progressif en utilisant les antécédents en matière de crédit, des garanties mutuelles, et l'évaluation du ménage en tant qu'emprunteur plutôt que l'entreprise) par rapport aux prêts des banques commerciales aux petites et moyennes entreprises (PME). La capacité des banques commerciales à offrir des services spécialisés aux exportateurs pourrait être renforcée afin d'intégrer les lettres de crédit, les lettres de change, les garanties et les contrats d'achat à terme pour les devises. La formation des banques commerciales en évaluation des risques et en extension de leur portefeuille aux produits financiers pourrait les encourager à étendre leurs activités de prêt aux PME. Une autre approche consiste à renforcer les exportateurs qui sont en mesure de prêter auprès des banques commerciales et qui peuvent ensuite prêter à leurs fournisseurs en amont grâce au crédit commercial.

Un autre problème qui entrave le commerce en Afrique de l'Ouest et à l'étranger est le long retard observé dans la réception des fonds transférés par les importateurs. Dans la région, les commerçants signalent des retards allant jusqu'à deux ou trois mois, signe des insuffisances dans l'intermédiation financière. Le résultat est que la plupart des paiements s'effectuent en espèces, ce qui est risqué et coûteux. Au cours d'un atelier organisé à Bamako en mars 2000 dans le cadre de la stratégie régionale de la Banque Mondiale en Afrique de l'Ouest, des délégués ont exprimé leur préoccupation particulière en ce qui concerne la nécessité d'intégrer le secteur financier, notamment le développement d'un système de paiement régional bien fonctionnel entre les banques ainsi qu'un bon système de recouvrement en matière de devises, et une harmonisation des politiques gouvernementales en matière des dispositions de paiement des devises, la supervision bancaire, les règles de prudence et la taxation des services financiers. Ce thème a été davantage discuté en 2002 au cours d'une réunion du Forum du Secteur Privé sur l'Intégration Régionale (une étude de Stryker, financée par l'USAID en 2002). La Banque Mondiale appuie actuellement la réforme du secteur financier dans le cadre du Projet de Développement du Secteur Financier (PDSF). En outre, la Banque Mondiale et l'IFC renforcent les capacités des PME maliennes et les aident à obtenir les fonds. Les résultats de ces activités sont supposés renforcer l'efficacité du secteur financier.

Selon le FMI, le secteur bancaire a joué un important rôle dans l'appui au développement économique du Mali, comme le prouve la monétisation de plus en plus croissante de l'économie et l'intermédiation financière grandissante. Par rapport au PIB, la masse monétaire a constamment augmenté de 23% au début des années 90 à environ 29% en 2002, alors que le crédit à l'économie a évolué de 9,9% à 21,4% au cours de la même période. Les taux d'intérêt ont généralement suivi les mêmes tendances comme celles dans la zone euro et le taux d'escompte de la BCEAO a été récemment baissé à 5,5%. Néanmoins, l'écart entre le taux d'intérêt débiteur et le taux d'intérêt créditeur bancaires demeure très grand principalement à cause de l'absence de concurrence en dépit de la création de nouvelles banques; un niveau élevé de prêts non productifs; les difficultés de recouvrement des prêts en retard; et les charges d'exploitation élevées. En outre, malgré les réformes opérées depuis 2000 dans le secteur financier, l'intermédiation financière reste faible et les services de banque sont concentrés dans les milieux urbains. Le prêt est principalement limité au financement à court terme du commerce étant donné que les banques sont prudentes en matière de crédits à long terme pour l'investissement en raison de la pénurie de projets bancables, la forte proportion des dépôts à vue, et l'absence de protection juridique et judiciaire contre les débiteurs défaillants.

Diagnos (2002) propose un certain nombre de mesures visant à étendre le crédit au secteur privé. Il s'agit pour la première mesure de continuer à poursuivre le processus de privatisation en vue de réduire les pratiques monopolistiques dans le système bancaire. Une seconde mesure consiste à assurer la formation au personnel des banques dans la sélection et le classement des emprunteurs. Une troisième mesure vise à créer une association efficace des banques, à informer le secteur privé des mécanismes d'accès au financement, à mettre en place un meilleur système statistique sur les clients et à créer un fonds pour limiter les risques.

### **3.1.3 Investissement Direct Etranger**

La réduction durable de la pauvreté, la croissance économique et la compétitivité requièrent un mélange d'accumulation de capitaux, d'investissement dans l'éducation et de progrès technologique. Selon une étude récente effectuée par la Banque Mondiale (2003a), le progrès technologique joue un rôle majeur dans la réalisation de la croissance économique, un facteur déterminant qui est censé devenir plus important à long terme. Le progrès technologique est réalisé grâce à une variété de mesures comprenant l'investissement, les politiques idoines pour l'adoption de nouvelles technologies, un secteur privé dynamique et un environnement économique stable. Les améliorations dans la compétitivité reflètent les changements qualitatifs et quantitatifs dans les facteurs de production, ainsi que l'investissement étranger qui non seulement augmentent la fourniture de capitaux aux travailleurs, mais apportent également le savoir-faire et les liens avec d'autres éléments des réseaux de production transnationaux (Banque Mondiale 2003b).

Les réalisations du Mali en matière d'investissement productif ont été relativement limitées. Les taux d'investissement sont faibles et sont estimés à moins de 25% du PIB dont seulement 60% proviennent du secteur privé. L'investissement direct étranger (IDE) est venu combler le déficit entre l'épargne nationale et l'investissement, représentant 24 pour cent de la formation brute du capital fixe (FBCF) en 2000<sup>59</sup>. Nonobstant ces influx positifs de l'IDE, la majeure partie d'eux ont été consacrés aux activités relatives à l'extraction de l'or plutôt qu'à l'emploi générateur d'activités.

Une importante raison du faible niveau de l'IDE (non dans le domaine de l'or) au Mali touche à l'image et aux coûts élevés des facteurs. Ces problèmes sont traités dans d'autres sections du rapport (notamment les sections 3.1 et 3.3). S'agissant de la faiblesse de l'investissement intérieur, cela reflète d'abord l'absence d'accès aux finances due à la réticence des banques à prêter au secteur privé qui est considéré comme un secteur représentant un risque élevé de défaillance sur les prêts. En raison du conservatisme des banques en matière de prêt au secteur privé, il est également nécessaire d'encourager les mécanismes de garantie dans les secteurs ciblés, en vue de limiter certains risques auxquels font face les banques. En dernière analyse, le secteur financier devra être renforcé pour jouer son rôle d'intermédiation entre l'épargne et les investissements. Des réformes seront également nécessaires en vue de favoriser l'émergence d'instruments de financement à plus long terme.

L'IDE au Mali est passé d'une moyenne de 22 millions \$EU par an au début des années 90 à 70 millions \$EU à la fin de la période. Par rapport à d'autres pays de la région, cette situation qui place le Mali au troisième rang au sein de l'UEMOA est encourageante (voir tableau 3.1).

**TABLEAU 3.1 FLUX D'IDE AU SEIN DE L'UEMOA, 1990-2001 (MILLIONS \$EU)**

	1990-95 moyenne annuelle	1996	1997	1998	1999	2000	2001	1996-01 Moyenne annuelle
Bénin	47	25	26	35	61	97	131	63
Burkina-Faso	6	17	13	10	13	23	26	17
Côte d'Ivoire	116	302	450	416	381	255	258	344
Guinée Bissau	2	1	11	4	9	23	30	13
<b>Mali</b>	<b>22</b>	<b>47</b>	<b>74</b>	<b>36</b>	<b>51</b>	<b>106</b>	<b>103</b>	<b>70</b>
Niger	20	20	25	9	-	19	13	14
Sénégal	29	7	176	71	136	88	125	101
Togo	10	27	23	42	70	57	67	48

Source: CNUCED (2002)

<sup>59</sup> CNUCED (2002).

Sur la base d'un certain nombre d'indicateurs relatifs à la performance des investissements, la CNUCED a classé les pays de la sous-région en fonction de leur position sur le plan mondial<sup>60</sup>. Selon ces indications, (voir figure 3.1), le Mali se classe juste en dessous de la moyenne mondiale en termes de performance des investissements et il est avant avant-dernier pour le potentiel d'investissement. La performance positive des investissements est tout d'abord le résultat de la poussée soudaine des investissements dans le domaine de l'extraction de l'or. La performance des investissements dans d'autres secteurs de l'économie a été plus médiocre et en-deçà de celui indiqué par son potentiel.

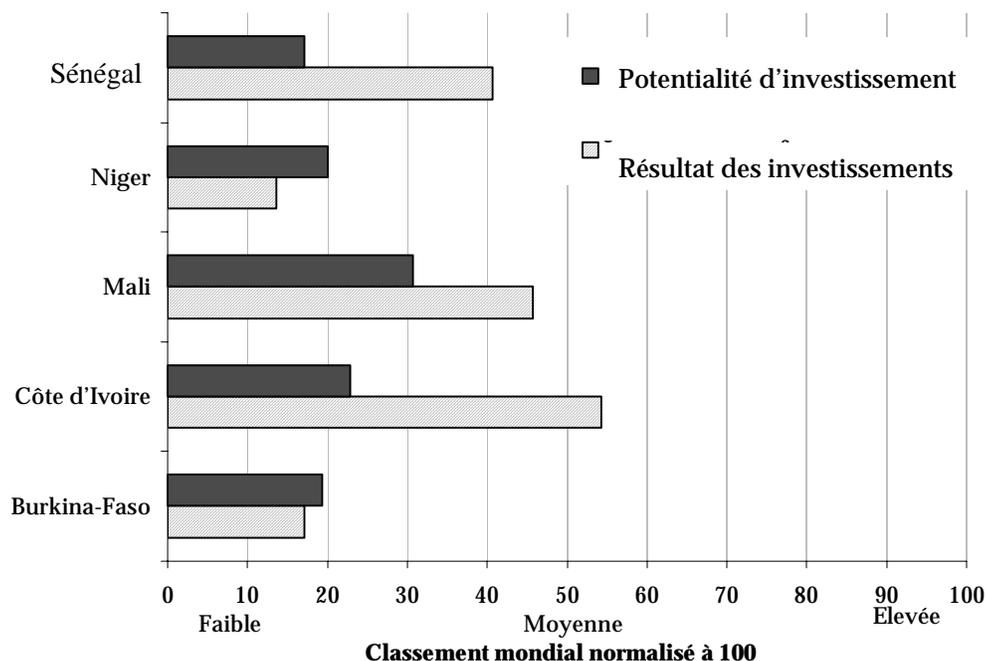
Les contraintes à la promotion de l'investissement peuvent être classées en facteurs exogènes et endogènes, dont certains peuvent être surmontés grâce à la politique du gouvernement et des initiatives du secteur privé. Certaines contraintes endogènes comprennent les coûts élevés des facteurs de production, les faibles taux d'épargne, le déplacement de l'investissement privé par le secteur public, la faiblesse de l'intermédiation financière, la faiblesse des dépenses R&D, l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée, l'accès difficile au financement pour les engrais et les semences, les niveaux régressif de l'imposition supportée par le secteur formel, les lourdes formalités administratives à l'exportation, l'application médiocre et variable de la loi commerciale, ainsi que l'absence d'appui institutionnel à entreprendre des études de marché. Les facteurs exogènes se rapportent à la détérioration des termes de l'échange du Mali, l'aide financière insuffisante et parfois contradictoire que les bailleurs de fonds internationaux accordent, l'important encours de la dette publique, et l'appréciation des investisseurs de l'instabilité politique et des risques de partenariat.

Le Mali a libéralisé un certain nombre de secteurs de l'économie (par exemple les mines, l'agriculture et les marchés publics). Il a pris des mesures pour simplifier les procédures d'investissement (utilisation d'un canal unique d'investissement). Il est membre de différentes agences internationales et a signé des conventions (à savoir celles de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle - OAPI, OMC, MIGA) et a adopté des lois nationales et régionales favorables aux IDE (c'est-à-dire dans le domaine des douanes, l'investissement, et les lois commerciales). Une proposition de code régional d'investissement de l'UEMOA est à l'étude bien qu'aucun accord n'ait encore été obtenu entre les pays membres.

---

<sup>60</sup> La performance des investissements se réfère au ratio de l'IDE d'un pays dans le flux d'IDE dans le monde par rapport au PIB du pays dans le PIB mondial. Le potentiel d'investissement se réfère à la moyenne non pondérée de huit variables explicatives de l'IDE, notamment la croissance du PIB, les indicateurs de développement (PIB par habitant, le nombre de lignes téléphoniques pour 1.000 habitants, la consommation d'énergie par habitant), la proportion d'étudiants dans la population, la part des exportations dans le PIB, les classements de risques du pays et la part du R&D dans le PIB.

**FIGURE 3.1 POTENTIEL ET PERFORMANCE DE L'INVESTISSEMENT  
AU SEIN DE L'UEMOA, 2001**



Note: classement de 140 pays, normalisé à 100. 0 représente le plus bas classement (c'est-à-dire le plus faible performance ou potentiel) et 100 représente le classement le plus élevé (c'est-à-dire la meilleure performance dans le monde).

Source: CNUCED (2002)

### ***3.1.3.1 Possibilités d'investissement dans les activités d'exportation***

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce a entrepris une importante étude sur les possibilités de développement d'un certain nombre de secteurs agricoles et industriels. L'étude identifie les secteurs ayant le potentiel de croissance le plus élevé, elle offre une stratégie pour les activités en amont et en aval de chaque secteur et elle fait une évaluation de l'investissement nécessaire pour développer chaque secteur. En 2001, le Conseil des Ministres a adopté les 22 secteurs axés sur la croissance et a suggéré de classer par ordre de priorité 13 de ces secteurs dans les stratégies d'investissement. Les 13 secteurs se rapportent à:

- Fruits et légumes (échalote, oignons, ail, tomates, pois musqué, hibiscus, pomme de terre, haricot vert et mangue)
- Huiles (karité, sésame, arachides, soja)
- Céréales (mil, riz, sorgho, maïs et blé)
- Elevage (bétail, viande, peau et cuirs, lait)
- Coton

- Poisson
- Volaille

Chaque ministère est chargé du développement de chaque secteur qui entre dans son domaine de compétence. Toutefois, la promotion de chacun des secteurs prioritaires est assurée par le Centre National pour la Promotion de l'Investissement (CNPI) en vue d'attirer les investissements. Le CNPI a entrepris la coordination et des études de pré-faisabilité, bien que celles soient limitées à 13 études<sup>61</sup>. Pour cette raison, il est recommandé que d'avantage de ressources soient dégagées pour entreprendre d'autres études jugées utiles pour les investisseurs étrangers et qui pourraient démontrer un potentiel de croissance. Ces études couvrent les secteurs des mines (or, bauxite, phosphates), de la métallurgie (transformation du fer et de l'acier), les industries chimiques (plastique, engrais chimique, insecticides, intrants agricoles), agriculture (sucre), les services (tourisme, hôtellerie, construction, télécommunications et cliniques médicales), ainsi que l'industrie de la culture (musique et artisanat). Le coût des études détaillées de pré-faisabilité de ces secteurs pourraient s'élever à environ 300 millions FCFA (moins de 0,5 million \$EU). Ensemble avec des études sur l'investissement dans ces secteurs potentiels, une importante étude sur la fiabilité et le coût des infrastructures existantes au Mali (c'est-à-dire pour les coûts du transport, des télécommunications, de l'énergie et de l'eau), s'il n'est pas encore disponible, devrait constituer une priorité en vue d'informer les investisseurs des avantages d'un investissement au Mali. Ces guides devraient être mis à disposition en Anglais et en Français et téléchargés sur le site web du CNPI.

Au-delà de l'investissement dans les industries locales d'import substitution ou pour satisfaire la demande locale, les possibilités d'investissement existent dans les activités d'exportation, sur la base des accords commerciaux préférentiels du Mali (L'encadré 3.2 met en évidence certaines possibilités découlant des accords commerciaux régionaux et multilatéraux). Comme déjà mentionné, le Mali est signataire de différents accords d'investissement bilatéraux et multilatéraux couvrant les domaines tels que le traitement équitable de l'investissement étranger, les règles de double imposition, les transferts de capitaux et les mesures d'expropriation. Parmi les plus importants accords d'investissement bilatéraux, le Mali a signé des traités bilatéraux avec la France, la Suisse, l'Allemagne, la Tunisie, l'Afrique du Sud, les Etats-Unis et la Chine.

---

<sup>61</sup> Les études ont été effectuées avec le concours financier de l'USAID.

### **ENCADRÉ 3.2 POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT AU MALI DECOULANT DES ACCORDS COMMERCIAUX PREFERENTIELS**

Selon une étude préparée par CCI & MIGA (2002), les récents accords commerciaux avec l'UE et les Etats-Unis relatifs à « Tout sauf les armes » et à l'AGOA, offrent quelques avantages complémentaires à l'accès au marché aux exportateurs maliens par rapport à ceux tirés avant ces accords. Cela est dû au fait que les exportations traditionnelles à partir du Mali sont déjà entrées exemptées de droits sur ces marchés libres avant les accords. Néanmoins, ces nouveaux accords permettent actuellement au Mali d'exporter les produits non traditionnels qui étaient jusqu'à présent difficiles à exporter. La liste des produits potentiels comprend les fruits et les légumes, l'habillement; les fleurs et les légumes congelés, ainsi que la viande.

Le niveau d'exportation de fruits et légumes frais par le Mali est insignifiant alors que le potentiel d'exportation est élevé. Plutôt que d'exporter la viande découpée ou la viande fraîche ou congelée, le Mali vend du bétail à des prix avantageux beaucoup plus bas. Les produits organiques qui des produits de haute valeur pourraient tirer profit de leur entrée sans droits sur le marché américain si les conditions de production, d'emballage et de transport étaient respectées.

Dans le domaine des textiles, le Mali présente d'importantes potentialités comme une plate-forme pour l'exportation vers l'UEMOA, l'UE et dans une moindre mesure, vers les Etats-Unis (à travers l'AGOA). Le Mali exporte déjà du filature du coton vers la Maurice pour être transformé en vêtements destinés au marché américain. D'autres secteurs bénéficiant d'une forte potentialité d'exportation du Mali sont ceux des chemises, des sous-vêtements et les pull-overs, ainsi que des pagnes traditionnels (bogolans) et des vêtements pour le marché américain.

Pour que le Mali tire profit de ses accords commerciaux, il doit améliorer ses capacités industrielles et commerciales actuelles. Dans un pays ayant des ressources financières limitées et où l'intermédiation financière est médiocre, l'investissement direct étranger est nécessaire pour développer les secteurs de la production, de l'emballage et du transport.

Source: CCI-MIGA (2002)

Les traités bilatéraux offrent un cadre transparent dans lequel les investisseurs étrangers peuvent créer des activités au Mali et éviter une double imposition ou un contrôle sur les bénéfices obtenus des investissements étrangers. Le Mali a également signé un certain nombre d'accords multilatéraux et régionaux relatifs à la promotion du commerce (voir la section 1.3.4).

#### ***3.1.3.2 Cadre institutionnel régissant les investissements***

La promotion de l'investissement au Mali est guidée par des considérations verticales, horizontales et transversales. Au niveau sectoriel, la promotion de l'investissement vient des ministères respectifs, à savoir le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, le Ministère du Logement et du Domaine Public, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère du Transport et le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau. La promotion de ces secteurs est assurée au sein de ces ministères par environ 15 départements.

Au niveau horizontal, trois ministères sont chargés de la promotion de l'investissement, notamment:

- Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui offre le cadre macroéconomique de l'investissement, assure la coordination entre le secteur privé et les différents ministères et a pour objectif le renforcement de l'intermédiation financière au Mali;
- Le Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises dont les fonctions comprennent la préparation des rapports sectoriels pour promouvoir l'investissement, simplifier les procédures d'investissement, les relations avec les investisseurs et la modernisation du secteur privé; et
- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale qui joue un rôle de coordination avec les entités internationales hors du Mali.

Les réalisations obtenues jusqu'ici par le MEF dans la coordination avec les différents ministères, en matière de consultation avec le secteur privé et dans le renforcement de l'intermédiation financière ont été au mieux très limitées. La coordination entre le MIC et le MEF est pratiquement inexistante, entraînant des contradictions et des insuffisances dans la politique commerciale. Malgré la mise en place d'un modérateur entre le secteur privé et le secteur public, le dialogue est insuffisant et inefficace. Il y a un besoin pressant de renforcer le rôle du modérateur ou de le remplacer par un comité de pilotage qui serait créé par décret du gouvernement.

L'organisation chargée de la promotion de l'investissement au Mali (CNPI) a été créée en 1996 sous l'autorité du MIC et a été récemment placé sous la tutelle du Ministère de la Promotion des Investissements et des Petites et Moyennes Entreprises. Avec un personnel de 30 membres dont 14 sont à des postes de responsabilité, le CNPI est exclusivement réservé à la promotion de l'investissement et est le point focal des investisseurs nationaux et étrangers désireux d'investir au Mali. La structure organisationnelle est monolithique dans sa forme, sans répartition des activités par département. Ainsi, un audit organisationnel est recommandé en vue créer des départements individuels avec des responsabilités pour chaque fonction relative à la promotion de l'investissement.

Un plan stratégique de quatre ans allant de 2003 à 2007 a été proposé<sup>62</sup> avec trois objectifs primordiaux:

1. cibler le pré-investissement en renforçant l'image du Mali aux yeux des investisseurs étrangers, en visant les secteurs prioritaires et en encourageant les réseaux d'investissement;
2. améliorer les procédures administratives ainsi que la vitesse de traitement des demandes d'investissement;

---

<sup>62</sup> Le programme a été rédigé en consultation avec la Société Financière Internationale (SFI).

3. suivre les activités des investissements décaissés en créant une base de données des investissements et des questionnaires.

Dans l'état actuel des choses, le programme manque d'une évaluation des coûts, manque de précision en ce qui concerne les mesures prises, et nécessite par conséquent une évaluation analytique plus poussée des besoins. Le CNPI ne dispose évidemment pas assez de spécialistes en matière d'investissement, manque de formation en promotion de l'investissement, dispose de quelques ordinateurs et n'est pas suffisamment intégré dans les activités des différents ministères.

Au-delà des ressources humaines et techniques limitées du CNPI, une autre contrainte de la promotion de l'investissement est que le CNPI n'a pas une présence physique en dehors du Mali. Ainsi, une évaluation devrait-elle être effectuée avec la possibilité de créer des points d'investissement au niveau des ambassades ou des consulats dans les grands centres mondiaux.

## **3.2 LES DOUANES**

La rationalisation des opérations douanières et la réduction du poids des procédures douanières sur les opérateurs économiques ont un rôle important à jouer dans la réduction des distorsions anti-commerciales et dans la création d'un environnement plus fluide dans lequel les transactions commerciales internationales pourraient se dérouler. La dimension régionale, l'application d'un tarif extérieur commun (TEC) et les différentes réglementations à substituer aux réglementations nationales sont de plus en plus importantes pour les procédures douanières.

### **3.2.1 Mise en œuvre des accords douaniers par le Mali**

Le Mali est membre de l'Organisation Douanière Mondiale depuis 1987 et est signataire d'un certain nombre de conventions<sup>63</sup>, bien qu'il ait opté de ne pas participer à certaines autres<sup>64</sup>. Dans trois domaines principaux de l'union douanière de l'UEMOA, le Mali a adopté et entièrement mis en œuvre son engagement à la nomenclature des marchandises, aux règles d'origine et d'évaluation en douane. Les autorités douanières maliennes appliquent avec succès le TEC à presque tous les biens, excepté aux dix lignes tarifaires qui diffèrent du TEC de l'UEMOA, bien que ces différences ne présentent aucune distorsion majeure au commerce. Dans le domaine des accords douaniers, deux domaines d'intérêt pour accroître le commerce sont explorés par l'EDIC, ceux des règles d'origine et de l'évaluation en douane.

---

<sup>63</sup> Telles que la convention sur l'adoption du système harmonisé (SH) de la nomenclature du commerce; les conventions douanières relatives à la facilitation de l'importation des biens pour les expositions ou les congrès; et la convention douanière sur l'importation temporaire des matériels scientifiques.

<sup>64</sup> La Convention de Kyoto et la convention révisée de Kyoto ainsi que la convention de Nairobi.

L'obtention de certificats d'origine répond à trois objectifs: identifier les produits provenant de l'intérieur de la région et qui sont par conséquent exemptés de droits de douane; identifier les produits au sein de la région qui se qualifient pour l'application des accords commerciaux préférentiels dans les marchés tiers; et promouvoir une image de marque des biens produits au sein de la région. En vue de simplifier les procédures douanières, les autorités de l'UEMOA ont décidé d'exempter les produits agricoles, le bétail et les produits artisanaux de la production de certificat d'origine. Bien que cette disposition allège les formalités administratives, elle ne permet pas au Mali de créer une image de marque<sup>65</sup>. Il est par conséquent recommandé que les exportateurs produisent des certificats d'origine et que ces certificats respectent les conditions posées par les différents accords commerciaux (c'est-à-dire Cotonou, AGOA, Tout sauf les armes). Pour réaliser cela, il est nécessaire d'informer les exportateurs des procédures correctes et de contrôler la délivrance des certificats.

L'évaluation en douane est un concept que les autorités douanières utilisent pour évaluer les taxes à payer sur les biens importés. L'OMC définit l'évaluation en douane comme la valeur transactionnelle des marchandises. L'UEMOA a adopté la définition de l'évaluation en douane de l'OMC. Toutefois, plutôt que d'utiliser la valeur transactionnelle, plusieurs commerçants et autorités douanières continuent d'utiliser la valeur de référence. Par conséquent, il importe d'informer et de former les utilisateurs à appliquer la valeur transactionnelle pour l'évaluation en douane. Au niveau régional, il serait utile de créer une base de données sur le prix des importations des principaux groupes de produits, comme un outil de gestion des risques. Les autorités douanières doivent également être plus motivées à collecter ces informations et à les exploiter.

### **3.2.2 Procédures douanières**

#### ***3.2.2.1 Procédures de transit***

Toutes les procédures de dédouanement au Mali commencent par les déclarations de transit<sup>66</sup>. Au sein de l'UEMOA il n'existe pas un seul régime de transit, mais plutôt deux systèmes coexistent: le TIE (Transport Inter Etats) créé en 1970 par le Conseil de l'Entente et le TRIE (Transport Routier Inter Etats) mis en place en 1975 par la CEDEAO. Ainsi, le Code Douanier du Mali a adopté toutes les réglementations définies sous l'égide de l'UEMOA et de la CEDEAO. Toutefois, à l'instar de la plupart de ses voisins, le Mali éprouve d'énormes difficultés à mettre en oeuvre ces réglementations.

A ce titre, les formalités, les retards et les coûts diffèrent à travers la région, causant une incertitude permanente et une incompréhension chez les importateurs et les

---

<sup>65</sup> Un exemple courant de l'absence de marquage par les exportateurs maliens se rapporte à l'exportation de la mangue qui est souvent marquée comme une mangue d'origine ivoirienne.

<sup>66</sup> Les déclarations de transit permettent aux biens transportés d'un pays d'origine à un pays de destination de traverser des pays intermédiaires sans être soumis aux procédures douanières de ces pays intermédiaires.

exportateurs. Cette situation est particulièrement dommageable à la capacité commerciale d'un pays enclavé. Il y a un besoin pressant de s'assurer que les réglementations de transit sont appliquées uniformément à travers les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO en vue de faciliter le commerce malien, ou au minimum que les procédures le long des principales voies commerciales du Mali sont harmonisées. Il est également jugé important de construire des postes frontières juxtaposés (bureaux à contrôles nationaux juxtaposés, BCNJ) en vue de simplifier et d'accélérer les procédures de dédouanement. La construction des BCNJ est déjà prévue au sein de l'UEMOA et également proposée par la CEDEAO. Pendant un certain nombre d'années, la Commission Européenne a engagé des fonds pour la construction des BCNJ dans le cadre de PARI II (Programme d'Appui Régional à l'Intégration) en faveur de l'UEMOA, avec des postes frontières le long des différentes voies du Mali au Sénégal et du Mali en Côte d'Ivoire. Ces projets n'ont jamais été matérialisés en raison d'une absence de suivi.

### ***3.2.2.2 Evaluation critique des procédures douanières***

Au Mali, les procédures de dédouanement sont compliquées, imprévisibles et demandent beaucoup de temps. La complexité et l'imprévisibilité des procédures laissent supposer qu'aucun *modus operandi* n'est adopté (c'est-à-dire les normes, les définitions, les modèles). Il est par conséquent recommandé d'entreprendre une évaluation détaillée des procédures douanières et de trouver une approche uniformisée et transparente pour traiter des procédures de dédouanement. La mission de la CI a trouvé que les procédures impliquent des coûts officiels et non officiels, ainsi que des retards en raison peut-être d'une absence de partage d'informations entre les autorités douanières et les tierces parties.

Bien que les autorités douanières traitent de la facilitation du commerce, cette dernière ne constitue pas une priorité dans les procédures douanières. Cela reflète l'objectif double des autorités douanières maliennes: collecter les droits et taxes et lutter contre la fraude. Le rôle des douanes dans la facilitation du commerce a suscité une certaine réflexion<sup>67</sup> mais peu a été réalisé dans la mise en œuvre des mesures simplifiées.

### ***3.2.2.3 Utilisation des régimes économiques***

Certains pays de l'UEMOA ont réussi à développer une base industrielle grâce à des politiques économiques et douanières qui ont favorisé les intrants intermédiaires et les équipements. La Côte d'Ivoire, et dans une moindre mesure le Sénégal, a encouragé l'utilisation de régimes économiques et des zones franches pour apporter des mesures incitatives au secteur manufacturier. Bien que les zones franches puissent initialement occasionner une distorsion à la concurrence et provoquer des pertes au niveau du budget national, elles peuvent également générer avec succès de l'emploi et des

---

<sup>67</sup>Voir article 99 dans le Code des Douanes du Mali (DGD, 2001).

activités économiques. Les principaux régimes économiques en place au Mali se rapportent à la conservation des biens sans transformation (c'est-à-dire les matières premières), l'admission temporaire des biens (c'est-à-dire les équipements, l'outillage pour les mines, etc.), l'entreposage en douane (c'est-à-dire les intrants transformés ou non devant être utilisés dans la production de l'industrie de transformation), ainsi que les importations pour la production de biens exportés.

Le Mali devrait évaluer la faisabilité de l'utilisation de régimes économiques capables de promouvoir les industries locales<sup>68</sup>. Plutôt que de multiplier les régimes ou les zones franches, les autorités devraient utiliser une approche pragmatique aux besoins du secteur manufacturier, y compris les petites et moyennes entreprises. Les politiques visant à encourager le développement des services de transport et des secteurs de crédit-bail sont d'une importance particulière. Ces secteurs ne profitent pas actuellement des avantages du tarif à l'importation, comme c'est le cas d'autres secteurs. Le cas des services de transport est discuté à la section 3.3. Pour le secteur du crédit-bail, une revue et une décision peuvent être faites au niveau national en ce qui concerne les tarifs à l'importation des équipements sans lesquels le dynamisme du secteur privé (particulièrement les petites entreprises) est entravé. Les autorités devraient également informer, à travers les associations professionnelles, des avantages inhérents à l'utilisation de ces régimes économiques.

### **3.2.3 Structure institutionnelle des autorités douanières**

Les pénalités financières ne représentent pas d'importantes recettes pour les douanes, mais elles donnent une indication de l'efficacité des autorités douanières, surtout dans la lutte contre la contrebande. La part des pénalités dans les recettes varie considérablement d'une année à une autre en fonction d'une importante saisie ou non. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, cette part n'a jamais excédé 1% qui est considéré comme relativement faible.<sup>69</sup>

Différentes raisons pourraient être avancées pour expliquer ce niveau relativement faible des performances maliennes: (i) personnel peu qualifié; (ii) faibles niveaux de motivation; (iii) manque de formation sur les méthodes de dépistage; et (iv) un manque de contrôles internes. Le problème de moyens humains et matériels est analysé davantage dans cette section.

#### ***3.2.3.1 Ressources humaines***

La structure administrative des autorités douanières a un penchant pour les postes de direction plutôt qu'aux postes techniques. Ainsi, 44% des membres du personnel assument des tâches de direction alors qu'il y a un besoin de plus de ressources humaines dans les bureaux de terrain pour contrôler et superviser les flux

---

<sup>68</sup> Les régimes économiques existent au Mali et sont utilisés par certaines sociétés bien qu'elles soient marginales.

<sup>69</sup> Ceci en comparaison avec la référence de 3 pour cent qui est considéré être une très bonne performance.

commerciaux. Il n'existe actuellement aucun plan de promotion professionnelle à la DGD, créant des effets négatifs évidents sur la motivation. La formation du personnel n'est pas non plus particulièrement encourageante. Les membres du personnel de catégorie A (des cadres aux directeurs) sont formés à l'étranger, généralement en France ou au Maroc, les membres du personnel de catégorie B (personnel professionnel) ont peu de formation formelle et ceux de la catégorie C (personnel technique et administratif) n'ont aucune possibilité de formation.

Un obstacle majeur au fonctionnement efficace de la DGD est le besoin d'encourager la formation dans les échelons, plutôt qu'en la limitant à une formation onéreuse à l'étranger pour les cadres supérieurs. En outre, sans un plan de promotion professionnelle, les mesures incitatives en faveur du personnel à produire une bonne performance auront des résultats mitigés. Par ailleurs, les méthodes de communication interne sont mauvaises et les compétences en gestion sont limitées. Il importe donc de revoir les politiques en matière de personnel en vue d'améliorer la performance.

### ***3.2.3.2 Systèmes de gestion de l'information***

En 1985, le Mali a mis en œuvre la première version de ASYCUDA, mais il n'a jamais réussi à faire le meilleur usage du programme. Le Mali a trouvé difficile de collecter, d'analyser et de diffuser les informations, ainsi que de les actualiser au moyen d'un réseau moderne de technologie d'information. La CNUCED est en train de mettre actuellement en œuvre ASYCUDA++, un outil beaucoup plus puissant que le programme en place. Cet outil représente une réelle possibilité pour les autorités douanières de former les utilisateurs dans toutes les fonctionnalités du programme et dans l'interprétation des résultats. Bien que le premier choix des fonctionnalités devrait incomber à l'administration douanière, elle devrait envisager d'associer les acteurs dans ce choix. En effet, l'introduction et la mise en œuvre de ASYCUDA++ (à un coût estimé à 1,8 milliards de francs CFA) constitue une excellente occasion de revoir et de simplifier les procédures et l'organisation douanières.

## **3.3 TRANSPORT**

Le Mali est un vaste pays enclavé (1,24 millions de km<sup>2</sup>) avec une population relativement peu élevée (près de 11 millions d'habitants en 2002) dispersée le long des vallées des fleuves Sénégal et Niger. Ces caractéristiques, associées au niveau d'urbanisation relativement faible (moins de 31 pour cent de la population en 2002)<sup>70</sup>, soulignent la nécessité d'un important réseau d'infrastructures de transport qu'un pays aussi pauvre que le Mali ne peut s'offrir par ses propres ressources. Cependant, sans un réseau de transport bien développé, les capacités du Mali à utiliser efficacement le commerce pour réduire la pauvreté, particulièrement en milieu rural, seraient considérablement sapées. Les capacités commerciales du Mali dépendent tant de son

---

<sup>70</sup> Ceci comparé aux taux d'urbanisation de 17% au Burkina Faso, 21% au Niger, 43% au Bénin et 47% au Sénégal.

réseau de transport interne que de celui de ses voisins. Ce fait, mis en évidence par la récente crise en Côte d'Ivoire,<sup>71</sup> a incité les autorités à accélérer le développement de voies de transport et de dispositions alternatives.

Du fait des insuffisances du transport fluvial,<sup>72</sup> l'attention de l'EDIC s'est focalisée sur le transport routier, ferroviaire et aérien. Il convient toutefois de noter que 2.717 km de voies fluviales pourraient être navigables et que ces fleuves offrent un important moyen de transport des produits agricoles dans les régions isolées. Néanmoins, les possibilités d'extension du transport fluvial se trouvent limitées en raison des difficultés techniques et des coûts élevés.

### **3.3.1 Performance et défis se posant au transport routier**

Actuellement, le Mali est doublement enclavé, hors de ses frontières et aussi à l'intérieur de ses propres frontières. En tenant compte de toutes les routes primaires existantes (voies pavées, pistes et voies ferrées), seuls 1.922 km sont considérés comme étant en bon état, 1.371 km en état acceptable, et 5.493 km en mauvais état. Par conséquence, plusieurs régions n'ont pas facilement accès aux marchés nationaux et sous régionaux, surtout pendant la saison des pluies où plusieurs voies sont impraticables. La réhabilitation et l'entretien des routes sont essentiellement onéreux en raison non seulement du coût de l'entretien différé, mais également de l'impact des charges à l'essieux excessives des sociétés de camionnage. Bien qu'historiquement le budget de la réhabilitation et de l'entretien ait représenté près de 50% de l'ensemble des dépenses routières (soit 16 milliards de F. CFA en 2002), il s'est révélé insuffisant pour répondre aux besoins d'entretien périodique du réseau de routes existant. Ces besoins sont estimés à 25 milliards de F. CFA par an. Simultanément avec l'obtention de ressources supplémentaires pour réhabiliter le réseau routier existant et compléter le bitume des corridors stratégiques de transit routier du Mali, il y a un besoin urgent d'allouer des ressources conséquentes sur le budget national pour l'entretien de routine des routes existantes, surtout les pistes rurales qui jouent un important rôle dans la lutte contre la pauvreté au Mali.

En dehors des infrastructures routières, l'état du parc automobile du Mali est particulièrement mauvais. Jusqu'à février 2003, le parc automobile du Mali (tous les véhicules) a atteint 100.500 véhicules pour une population de 11 millions d'habitants. Près des deux tiers de ces véhicules sont âgés de plus de quinze ans, contribuant à la réduction de l'efficacité d'exploitation et augmentant ainsi les coûts du transport. Selon la Direction Nationale des Transports (DNT), en 2000, 83% des camions et 70% des semi-remorques avaient plus de 15 ans.

---

<sup>71</sup> Avant la crise, près de 76% du commerce malien (importations et exportations) passaient par le port d'Abidjan. A partir de 2003, ce chiffre a baissé à moins de 18%, avec Lomé (Togo), Dakar (Sénégal) et Tema (Ghana), chacun représentant près du quart du même total.

<sup>72</sup> En 2001, quelques 98.000 tonnes seulement étaient transportées par voies fluviales Malienne contre 3,8 millions de tonnes par voies terrestres.

Les tarifs très élevés à l'importation de véhicules constituent une contrainte au renouvellement du stock de véhicules, malgré une réduction de plus de 100% à 30-40% dans le cadre du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA. Une nouvelle baisse des tarifs sur les importations de véhicules permettrait de moderniser le parc automobile, ce qui pourrait avoir un impact considérable pour le Mali, dont les coûts de transport sont actuellement parmi les plus élevés de la région, comme l'illustre la Figure 3.2. Pour ce qui est des marchandises importées, les coûts du transport au Mali sont le double de ceux du Sénégal et un peu moins du double de la moyenne de l'UEMOA. Des coûts d'un tel niveau constituent un obstacle à la compétitivité des produits maliens.

En réalité, trois autres facteurs sont à la base du vieillissement avancé du parc automobile malien, et sapent la concurrence et les gains d'efficacité dans le secteur du transport au Mali. Le premier est la structure de la taxe intérieure imposée aux véhicules et qui se traduit en traitement fiscal différent pour les sociétés de camionnage, selon que le nombre de camions exploités est moins de trois ou plus. Dans le premier cas, une taxe forfaitaire standard est imposée alors que dans le second, une taxe sur le chiffre d'affaires est appliquée. Cette politique encourage une multitude de petites compagnies souvent sous la même direction, si elles n'appartiennent pas au même propriétaire,<sup>73</sup> et empêche les économies d'échelle d'être exploitées. Le second facteur est le résultat combiné de la faible application des régulations techniques qui régissent la qualité du camion, ainsi que les règlements techniques laxistes qui encouragent les sociétés à continuer l'exploitation de camions de mauvaise qualité au-delà de leur durée de vie économique. Le troisième facteur est le système de quota sur le tonnage international transporté, qui est sanctionné par des accords bilatéraux entre les pays en Afrique de l'Ouest. Selon les termes de ces accords, une part de marché précise pour le transport commercial d'un pays doit être géré par ses propres transporteurs. Dans le cas du Mali, cette part représente 40 pour cent pour les produits non pétroliers et 100 pour cent pour les produits pétroliers. Cette pratique a des conséquences néfastes tels que le transfert des produits importés dans des camions nationaux, avant de franchir la frontière ou l'utilisation des règles de cartel par les sociétés de camionnage pour gérer un volume sûr de commerce international à un tarif fixe.

Il convient de noter que les coûts du transport ont augmenté pour les commerçants maliens au début de la crise en Côte d'Ivoire, à cause du changement d'itinéraire du commerce vers d'autres ports plus éloignés de Bamako. Avant la crise, le prix moyen du transport d'un conteneur de 20 pieds de Bamako à Abidjan était de 1,3 million de F.CFA.<sup>74</sup> Avec le changement d'itinéraire du trafic vers Tema (Ghana), par exemple, des frais supplémentaires de 0,5 million de F.CFA (soit plus du tiers) sont encourus, reflétant non seulement une distance plus longue (de 1.250 km entre Bamako et

---

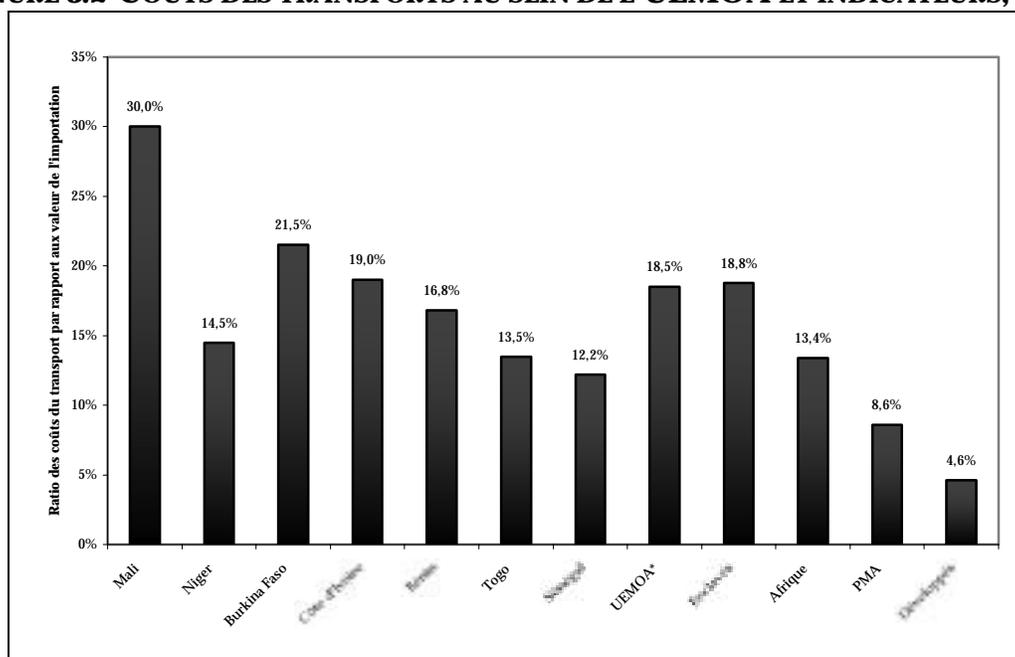
<sup>73</sup> L'expansion des opérations est souvent effectuée par la création de nouvelles compagnies sous des noms de parents, maintenant ainsi la taille réduite et bénéficiant des règles fiscales plus favorables.

<sup>74</sup> En plus des frais officiels supplémentaires, il y a sur le parcours des obstacles informels, qui atteignent 0,3 million de F.CFA de Bamako à Abidjan.

Abidjan, à 1.910 km entre Bamako et Tema) mais également l'impact du système de quota sur le transport discuté plus haut. Une préoccupation du gouvernement au sujet de ces nouveaux itinéraires est que près de la moitié du vieux parc de camions du Mali n'est pas en état de faire des longs voyages, et doit ainsi profiter à des camionneurs d'autres pays. Sans la possibilité de renouveler leur parc de camions, les camionneurs maliens ne pourraient pas être en mesure de satisfaire les conditions du système de quota et ainsi, ils n'auront plus accès au service sur les voies internationales lucratives. Cette possibilité, pourrait avoir des impacts négatifs sur les revenus des entreprises de camionnage et sur la création d'emplois, au moins à moyen terme.

Etant donné que d'autres pays de l'UEMOA sont confrontés au même problème de vétusté des véhicules, une décision régionale doit être prise sur le niveau des tarifs des importations de camions et aussi sur le système de quota. En l'absence jusqu'ici d'une telle politique régionale, le Burkina Faso a unilatéralement pris des mesures pour suspendre les tarifs d'importation de véhicules, augmentant ainsi de façon significative leur importation. L'initiative a connu un succès au Burkina mais elle a soulevé des problèmes de compétitivité, étant donné que le Burkina Faso a bénéficié d'un avantage déloyal sur les autres pays de l'UEMOA avec ses coûts de transport maintenant plus bas. Pour cette raison, l'UEMOA doit revoir et réguler la politique régissant les importations de véhicules de transport commercial. L'UEMOA doit le faire, toutefois, dans le but d'assurer le développement de la concurrence dans le domaine du transport régional, en révisant le système de quota sur le transport et en prenant une décision pour le retirer progressivement, conjointement avec la CEDEAO.

**FIGURE 3.2 COÛTS DES TRANSPORTS AU SEIN DE L'UEMOA ET INDICATEURS, 1998**



Note: UEMOA constitue la moyenne pondérée des pays de l'UEMOA; enclavés est la moyenne pondérée des pays enclavés de par le monde.

Source: N'Guessan (2003) sur la base des données du FMI/CNUCED.

Une autre contrainte pour les services de transport maliens est la dominance persistante des opérateurs du secteur informel, ce qui a de graves conséquences sur la compétitivité du secteur pour deux raisons: premièrement, opérer dans le secteur informel empêche l'accès au financement du secteur bancaire qui est nécessaire pour le financement et l'entretien d'un parc automobile; deuxièmement, opérer dans l'informel empêche également l'accès à l'assurance commerciale (voir Encadré 3.3). Comme déjà indiqué, les opérateurs sont souvent de petite taille, avec des activités parcellaires (en raison de la structure de la taxe intérieure), malgré une gestion analogue chez plusieurs opérateurs. C'est pourquoi le coût unitaire du transport est élevé. La recherche d'une solution à la structure de la taxe intérieure prendrait du temps pour augmenter la taille et réduire le nombre de camionneurs.

L'une des plus importantes contraintes au développement du commerce régional est la « surtaxe » informelle imposée par la police et les autorités locales, surtout en ce qui concerne le transport routier et aussi la circulation des personnes. Non seulement cette « surtaxe » entraîne des dépenses en espèces importantes, mais elle conduit également à de longs retards dans la réception des marchandises transportées et à une capacité réduite à tirer avantage des possibilités du marché en temps opportun. A cause des coûts élevés de ces « surtaxes » et des frustrations subies par les commerçants et les transporteurs, l'UEMOA et la CEDEAO ont proposé la création d'un *Observatoire des*

*pratiques anormales dans le commerce transfrontalier* dans le cadre du Programme conjoint de Transport Régional et de Facilitation du Transit. L'observatoire recueillera et diffusera des informations détaillées sur les retards et les paiements illicites en vue décourager de telles activités. Mais il faut aller au delà de la collecte d'informations. La recherche de solution à cette « surtaxation » illicite nécessite de reconnaître qu'elle est le symptôme d'un problème plus vaste de gouvernance économique au lieu d'un simple problème du secteur des transports (Banque Mondiale, 2004).

### **ENCADRÉ 3.3 L'ASSURANCE COMMERCIALE ET LE SECTEUR INFORMEL**

En raison des incertitudes liées au transport de marchandises d'un point à un autre, surtout lorsque plus d'un mode de transport est utilisé, il est de l'intérêt des commerçants d'assurer leurs marchandises. Toutefois, étant donné que plusieurs importateurs et exportateurs opèrent dans le secteur informel, il leur est difficile de souscrire à une assurance. Une loi a été votée en 1981 faisant obligation aux importateurs (et non les exportateurs) d'assurer leurs marchandises, et les autorités douanières sont chargées d'assurer le respect de la législation.

Suite au vote de la loi, plusieurs fausses déclarations ont été utilisées, alors que peu de contrôles sont effectués. La raison qui sous-tend le faible taux d'assurance est que les importateurs sont souvent des illettrés et ont un faible pouvoir d'achat, mais il reflète la méfiance générale du public à l'égard des compagnies d'assurance qui sont connues pour être incapables de payer les compensations des dommages passés.

### **3.3.2 Performance et défis se posant au transport ferroviaire**

Jusqu'à une date récente, la ligne ferroviaire Bamako - Dakar, la seule ligne ferroviaire reliant le pays à ses voisins, était exploitée de façon inefficace par la Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal et la Régie des Chemins de Fer du Mali. Des désaccords de gestion entre les deux compagnies, en plus des problèmes techniques, ont presque entraîné la mort de la ligne ferroviaire. Les retards, les déraillements et les coûts informels élevés ont conduit à une contraction des chargements cargo par voie ferrée, de près de 40% pendant cinq ans (1997-2001). Ceci s'est passé malgré le fait que le transport ferroviaire était et demeure l'un des modes de transport les plus efficaces pour le transport du vrac au Mali.

La ligne ferroviaire reliant Bamako à Dakar offre plusieurs avantages par rapport au transport routier et aérien, si elle est gérée efficacement. Parmi ces avantages figurent:

- La réduction de la durée de voyage, des conteneurs plus sécurisés, moins de retards (puisque les points d'arrêt sont évités), et moins de perte de marchandises (étant donné que la voie ferrée évite les collisions fréquentes observées au cours des voyages par route en raison du mauvais entretien des routes et des camions);

- La réduction du prix unitaire par distance parcourue à cause de la taille des convois, ainsi qu'une plus grande prévisibilité des coûts (puisqu'les coûts intermédiaires ont disparu, ainsi que ceux fixés en cas de barrières informelles);
- Des traitements douaniers plus simples et donc plus rapides grâce au TIF (Transit International Ferroviaire), qui couvre tout le voyage du cargo;
- La possibilité d'appliquer, avec une relative facilité, les techniques du transport multimodal (voir encadré 3.4); et
- La réduction des dégradations et des congestions routières grâce au transfert à la ligne ferroviaire du transport des marchandises lourdes (à savoir ciment ou produits pétroliers).

Après dix ans de dégradation continue des services, les deux pays sont parvenus à un accord en mars 2003 pour la cession de la gestion de la ligne ferroviaire à une compagnie privée (un groupe Franco-Canadien, Canac-Getma) à compter d'octobre 2003 pour une durée initiale de 25 ans. D'après une étude financée par l'Agence Française de Développement (AFD *et al*, 2002), les principaux problèmes liés à la ligne ferroviaire comprennent (i) l'insuffisance d'équipements, des wagons de voyageurs, etc.; (ii) l'état alarmant des infrastructures; (iii) la forte probabilité de pannes et de déraillements; et (iv) la vitesse et la fiabilité variables du service. La nouvelle entreprise aura également besoin de faire face au niveau croissant des taxes informelles et de la corruption liées à l'acquisition de compartiment à marchandise.

#### **ENCADRÉ 3.4 FACILITER LE COMMERCE PAR LE TRANSPORT MULTIMODAL**

Un obstacle majeur à la performance commerciale du Mali est la multitude de contrôles douaniers sur les voies de transit. Le transport multimodal pourrait être une solution à ce problème. Le transport multimodal est défini comme la circulation des biens par divers modes de transport (c'est-à-dire aérien, ferroviaire, routier ou maritime) sans contrôles douaniers supplémentaires du flux commercial durant le passage d'un mode à un autre. Il offre l'avantage de faciliter les procédures douanières (puisque'un seul document est nécessaire du point de départ jusqu'à destination) et évite ainsi le retard des conteneurs.

Le transport multimodal est difficile à réaliser dans les conditions actuelles au sein de l'UEMOA, car il n'existe pas d'accord commun de transit dans la région, bien qu'il y ait quelques accords bilatéraux qui couvrent le transport multimodal. Le Mali et la Côte d'Ivoire ont signé un accord similaire permettant les exportations de mangue du Mali vers l'Europe grâce aux procédures de transport multimodal dans le cadre d'un projet dirigé par l'Agence pour la promotion des filières agricoles (APROFA). Les négociations en cours entre les autorités maliennes, quelques pays voisins ainsi que des compagnies de transport sont supposées aboutir à d'autres accords.

Parmi les principaux défis qui se posent à la nouvelle entreprise figurent le financement des investissements dans de nouvelles infrastructures (de l'ordre de 26 milliards de F.CFA); la nécessité de vendre une image crédible aux commerçants qui ont perdu confiance au service; et la formation du personnel pour arriver aux anciens niveaux d'expérience et de normes. D'autres aspects de préoccupation comprennent la nécessité

d'améliorer les équipements d'entreposage au port de Dakar, les équipements d'entreposage pour le stockage intermédiaire hors de Bamako, la qualité d'accès routiers aux gares ferroviaires, et une communication entre les autorités douanières sénégalaises et maliennes sur les chargements à destination de chacun des pays afin d'éviter les retards inutiles et la duplication des tâches.

### **3.3.3 Performance et défis se posant au transport aérien**

La faillite ou la rationalisation d'un certain nombre de compagnies aériennes au cours des dernières années a perturbé le trafic aérien de Bamako.<sup>75</sup> En outre, le nombre de vols sous-régionaux ainsi que les importantes mesures de sécurité introduites après le 11 septembre 2001 ont également poussé des compagnies aériennes telles que Air France à être réticentes à accepter les transports de fret. Malgré la fourniture de plus en plus réduite d'espace de fret et les coûts de plus en plus élevés, le transport aérien peut être un moyen de le transport important de certains types de marchandises tels que l'or, les articles de luxe (textiles, cuir, art décoratif, etc.) ou de produits horticoles hors saison (haricot, tomates, mangues). Le transport de produits horticoles nécessite la disponibilité d'équipements d'entreposage frigorifique à l'aéroport (qui sont coûteux pour des exportations saisonnières) et de bonnes pratiques de manutention. En d'autres termes, pour que le transport aérien soit un mode avantageux de transport de marchandises, les importateurs et exportateurs maliens doivent gérer de façon efficace l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement depuis la production jusqu'à la livraison aux marchés étrangers.

Quatre recommandations sont faites pour la promotion du transport aérien au Mali. La première est la nécessité pour les autorités d'encourager les vols qui font escale (même pour le ravitaillement en kérosène) à Bamako à transporter le fret malien, en offrant des normes adéquates de sécurité des marchandises. La seconde est relative à la nécessité d'une meilleure organisation des producteurs afin d'augmenter le volume des marchandises en vue de permettre aux compagnies aériennes de faire escale à Bamako. La troisième recommandation exige des producteurs maliens d'appliquer des mesures de contrôle plus rigoureuses sur la chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer qu'une fois arrivées à destination, les marchandises ne seront pas rejetées. La dernière recommandation concerne la nécessité de libéraliser et d'encourager la participation du secteur privé au transport des marchandises, la manutention au sol ainsi que l'accès à l'aéroport.

---

<sup>75</sup> En particulier, Air Afrique, Air Mali et Sabena ont cessé d'opérer.

## 4 CHAPITRE

### OPPORTUNITES SPECIFIQUES AU SECTEUR POUR LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX

#### 4.1 AGRICULTURE ET AGROINDUSTRIE

##### **4.1.1 Agriculture: structure, performance et promotion du sous-secteur du commerce**

L'agriculture joue un rôle de premier plan dans la croissance économique, l'emploi et la réduction de la pauvreté. La part de ce secteur dans le PIB est d'environ 45%, avec 15% assuré par les cultures vivrières, 10% par l'élevage, 9% par les cultures industrielles (le coton et l'arachide par exemple), 5% par les ressources forestières et 1% par la pêche. L'intégration verticale de la production agricole dans les industries agroalimentaires (transformation d'aliments et de boissons) a été très lente, et le Mali n'a donc pas pu exploiter son avantage comparatif. Les industries agroalimentaires représentent moins de 3% du PIB. Etant donné l'étroitesse du marché national provenant du faible pouvoir d'achat du consommateur moyen, une stratégie qui permettrait de réaliser des économies d'échelle dans la transformation alimentaire et de résoudre le problème de l'exiguïté du marché intérieur, serait de cibler les marchés d'exportation.

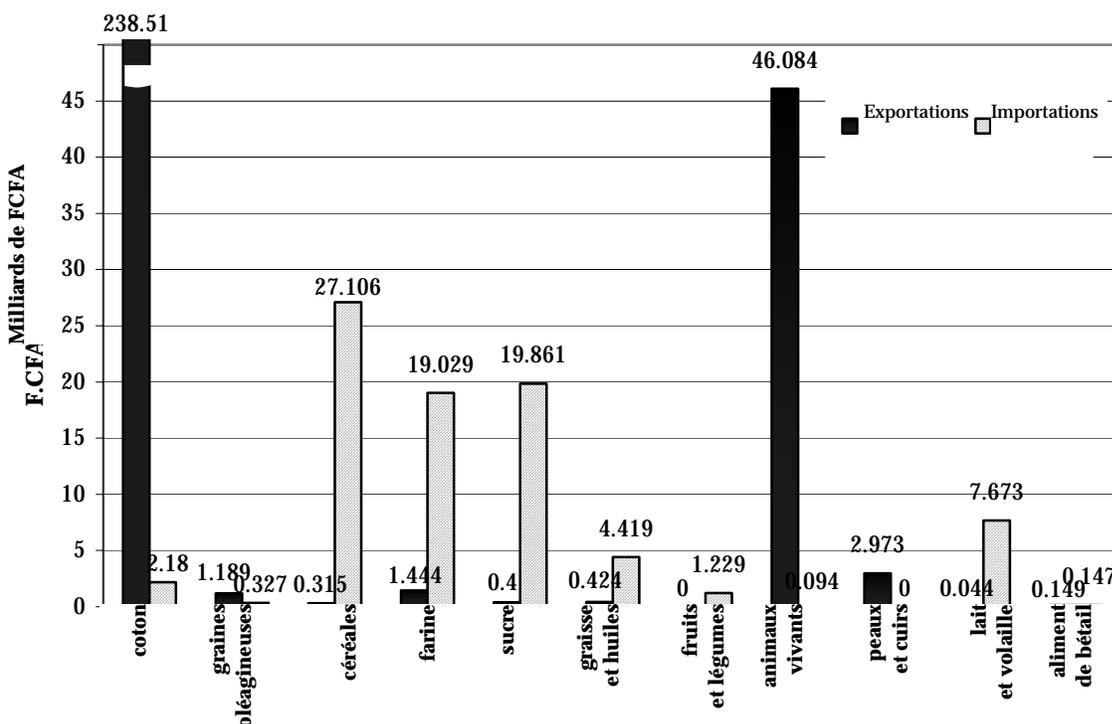
La figure 4.1 présente le profil commercial des principaux produits agricoles et agro-industriels en 2002. Le Mali dispose d'excédents nets de coton et de bétail alors qu'il enregistre d'importants déficits en céréales, sucre et farine. Depuis le milieu des années 90, les plus fortes augmentations des exportations ont été enregistrées dans les produits à base de farine, le coton, les graisses et les huiles et les animaux vivants. Dans la sous-région, le Mali offre d'énormes potentialités d'accroissement des exportations de riz, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana où la classe moyenne préfère le riz comme aliment de base. La proximité du Burkina Faso et de la Guinée fait de ces pays des marchés d'exportation potentiels pour le riz malien. Ces conclusions sont confirmées par une étude conduite dans les années 90 (Etude réalisée par Barry, Diarra et Diarra en 1998 et financée par l'USAID).

##### ***4.1.1.1 Céréales sèches***

Du côté de l'offre, des améliorations substantielles ont été observées au niveau de la production et des rendements de céréales. Plus particulièrement, le rendement du riz est passée de 1,2 tonne/ha dans les années 80 à 1,8 tonnes/ha dans les années 90, et au niveau de l'Office du Niger, il a progressé de 1,6 tonne/ha à 6,1 tonnes/ha. Le potentiel d'expansion de la culture irriguée à l'Office du Niger est considérable, avec une capacité de production de riz usiné de l'ordre de 1 million de tonnes par an. Cet accroissement de la production pourrait être absorbé par le marché ouest africain qui, selon les

estimations, consomme 1,5 million de tonnes (Etude réalisée par CAE et Chemonics en 2001 sous financement de l'USAID). Pour réaliser l'expansion et la commercialisation de la production de riz, certaines conditions devront être remplies, notamment la mise en place d'une structure institutionnelle viable qui financerait l'investissement privé à long terme en faveur des infrastructures d'irrigation, l'adoption d'un système de droits fonciers inviolables pour les terres irriguées, l'amélioration de la qualité des méthodes de transformation du riz, et l'élaboration d'une politique relative à la commercialisation, aux échanges commerciaux et au stockage susceptible de résoudre efficacement les problèmes liés à la nature saisonnière de la production.

**FIGURE 4.1 COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES ET AGRO-INDUSTRIELS EN 2002**



Note: Le commerce des animaux vivants se réfère à l'année 2001.

Source: Direction nationale d'appui au monde rural; DNSI.

La production du maïs a enregistré une hausse sensible, de 0,9 tonne/ha dans les années 80 à 1,4 tonne/ha dans les années 90. L'accroissement des rendements s'est accompagné d'une augmentation de l'utilisation des terres qui a débouché sur une extension considérable de la production. Il semble cependant que l'expansion des surfaces cultivées pourrait se traduire par une baisse des rendements, les terres en culture étant de moins bonne qualité. Les incitations destinées à accroître la production de maïs sont très insuffisantes en raison d'une faible rémunération de la main d'œuvre familiale (en l'occurrence par les faibles taux de productivité).

Le développement du commerce dans le sous-secteur céréalier nécessite l'amélioration et la normalisation de la qualité des graines afin qu'elles soient utilisées comme composantes des aliments de bétail et des aliments transformés. En outre, la variabilité des prix des céréales est telle qu'il faudrait concevoir des mécanismes de stabilisation des prix en garantissant des niveaux d'offre moins irréguliers (par le stockage, de meilleures conditions de transport, etc.).

#### **4.1.1.2 Coton**

Il ne fait aucun doute que le Mali jouit d'un avantage comparatif notoire en matière de production et d'exportation de coton. En dépit de la chute brutale du cours du coton à partir de 1997/98, le Mali conserve son avantage comparatif, compte tenu notamment du fait que les cours mondiaux sont aujourd'hui artificiellement réduits par les subventions accordées aux producteurs de coton dans les pays industrialisés (voir encadré 1.2). Le volume de la production malienne qui représente près des deux tiers des 800 000 tonnes de coton produites en Afrique de l'Ouest justifie également cet avantage comparatif. Le Mali est en fait le quatrième plus grand exportateur de coton dans le monde.

L'aptitude du Mali à maintenir sa place sur le marché mondial dépend de sa capacité à résoudre les problèmes de la compagnie nationale d'égrainage connue sous le nom de Compagnie de Développement des Textiles CMDT (voir encadré 4.1). S'il s'avère que la libéralisation du secteur est en principe admise, il reste qu'elle pourrait poser des difficultés aux cultivateurs de coton qui sont fortement tributaires de la CMDT en ce qui concerne l'obtention des prêts, des intrants et de l'assistance technique, ainsi que l'achat du coton. L'accès aux crédits et aux intrants est indispensable pour maintenir, voire accroître, les rendements de coton.

Vu les incertitudes liées au marché mondial du coton et les mesures constantes de subvention aux producteurs de coton dans les pays industrialisés, il n'est probablement pas dans l'intérêt du Mali d'accroître sa production de coton. Il faudrait en priorité réduire la vulnérabilité de la filière aux chocs des cours mondiaux en améliorant les performances de la CMDT et en privilégiant des méthodes de gestion axées sur le marché. A cet égard, le gouvernement malien a adopté un programme de réforme du secteur cotonnier (en mai 2001, et une version actualisée en novembre 2003) qui bénéficie de l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

#### **ENCADRÉ 4.1 CRISE DU SECTEUR DU COTON ET PROGRAMME DE RÉFORME**

La production de coton au Mali a doublé au cours de la dernière décennie, passant de 293 021 tonnes de coton graine en 1994/1995 à 590 000 tonnes en 2003/2004 et faisant du Mali l'un des principaux exportateurs de coton d'Afrique subsaharienne. Dans le même temps, les cours du coton ont accusé une baisse attribuable en partie à un certain nombre de facteurs de marché concurrentiels, notamment l'introduction de nouvelles technologies, l'expansion de la production dans de nouvelles zones, ou l'augmentation de la part de marché des fibres autre que coton. Toutefois, les subventions versées aux producteurs des Etats-Unis et de l'Union européenne sont principalement à l'origine de la baisse tendancielle des cours mondiaux, et des pays subsahariens comme le Mali en sont profondément affectés.

De 1999 à 2001, le secteur du coton malien a été confronté à une grave crise financière imputable d'une part à la chute des cours mondiaux du coton et d'autre part à la mauvaise gestion et à la structure de coût élevé de la CMDT, la société parapublique de coton (l'Etat détenant 60% des parts et Dagrès, une entreprise parapublique française, 40%). La situation s'est détériorée en juin 2000 lorsque les agriculteurs ont décidé de boycotter la culture du coton lors de la campagne 2000/2001, pour protester contre le prix au producteur relativement faible offert par la CMDT en butte à des difficultés financières. La production cotonnière pour 2000/2001 a donc accusé une baisse à 241 000 tonnes soit un niveau de production légèrement supérieur à la moitié de celui enregistré l'année précédente. L'année suivante, la CMDT a consenti une hausse des prix aux producteurs, avec pour conséquence une forte expansion de la production, mais la baisse constante du prix du coton sur le marché international a aggravé les difficultés financières de la société.

Avec le concours de la Banque mondiale, le gouvernement malien a préparé et adopté un programme global de réforme du secteur du coton. Ce programme, qui a été approuvé en octobre 2001 et actualisé en novembre 2003, présente la vision à long terme d'un modèle compétitif pour la filière, outre les mesures de réforme nécessaires pour faciliter l'abandon graduel de l'actuelle structure à caractère monopsonique et restaurer la rentabilité, la durabilité et la compétitivité du secteur. Dans le cadre de ce programme, l'Etat devait se désengager progressivement des opérations du secteur, et céder ses responsabilités au secteur privé et aux organisations de producteurs. Il fallait également veiller à ce que l'Etat ne détienne pas plus de 20% du capital social. La première phase de la politique de réforme comprenait l'élaboration d'un plan de redressement financier pour la CMDT. Il convenait de privatiser une partie des opérations de culture du coton, ainsi que HUICOMA, l'entreprise de traitement et de raffinage du coton graine. Dans le même temps, la commercialisation et les mécanismes de fixation des prix du coton graines, huiles et tourteaux de coton graine devaient être libéralisés. La mise en œuvre du programme a été marquée partiellement par une certaine lenteur due aux contraintes du marché associées à la crise ivoirienne.

La prochaine série de réformes porterait sur la privatisation totale de la CMDT d'ici à 2008, le transfert progressif de plusieurs fonctions essentielles (telles que la fourniture du crédit intrants et l'approvisionnement en intrants) au secteur privé et aux organisations paysannes, et l'accroissement de l'appui aux activités de renforcement des capacités institutionnelles. Le mécanisme de fixation de prix aux producteurs font l'objet d'un examen afin d'en renforcer l'adéquation au marché (pour application en mai 2005). Par ailleurs, le processus de privatisation de HUICOMA a été relancé en septembre 2004.

Outre le renforcement de la performance et de la gestion de la filière coton, l'idéal serait d'ajouter de la valeur à la fibre de coton. Cependant, l'avantage comparatif du Mali dans la filature et le tissage du coton est beaucoup moins marqué que dans la production de coton fibre. Selon une étude, il est peu probable que le Mali bénéficie

d'un avantage comparatif dans l'exportation de produits dérivés du coton, notamment le fil et les tissus, d'autant que (i) le Mali est un pays enclavé et le transport vers les clients potentiels s'avère coûteux et incertain; (ii) si la main d'œuvre au Mali est relativement bon marché, son niveau de productivité est tel qu'elle ne peut pas faire concurrence, du point de vue des prix, aux autres pays producteurs; (iii) l'importance de la main d'œuvre est moindre dans la filature et le tissage bien qu'elle soit une composante clé du coût total de la production de textiles. Par conséquent, le coût élevé des capitaux l'emporte sur l'avantage dont le Mali pourrait jouir en termes de coûts (Etude réalisée par Salinger, Sylla, Crook et Perrings en 1999 et financée par l'USAID). Ces obstacles à la transformation du coton seront partiellement levés avec l'amélioration des infrastructures et des services de transport au cours de la mise en œuvre du programme de réforme du secteur des transports.

Anticipant sur l'amélioration des conditions économiques et des infrastructures de transport, le Mali a encouragé les investissements dans les activités de transformation du coton. Deux filatures au moins devraient bientôt démarrer leurs opérations. L'une d'entre elles se propose d'exporter du fil vers l'Ile Maurice, où il sera transformé par tissage en tissus utilisés dans la production de vêtements qui seront exportés aux Etats-Unis dans le cadre de l'AGOA. Le Mali, qui fait partie des pays africains éligibles à l'AGOA, est une source privilégiée de coton, et l'achat de matières premières et d'intrants intermédiaires dans un pays éligible, ou aux Etats-Unis, est une condition imposée à l'Ile Maurice pour bénéficier de l'AGOA. L'usine prévoit de réaliser des économies sur les coûts par un filage du coton au Mali avant de l'expédier à l'Ile Maurice. Dans l'hypothèse où, en l'absence de subventions, le filage du coton serait rentable, les prévisions actuelles portent sur une expansion du sous-secteur de la filature par le traitement de 10% du coton malien au cours des trois à cinq prochaines années.

L'Initiative sur le coton cosignée par le Mali, le Bénin, le Burkina Faso et le Tchad a demandé la reconnaissance du caractère stratégique du coton pour le développement et la réduction de la pauvreté (et donc des aspects de l'assistance au développement) et l'élimination progressive de l'appui à la production et aux exportations de coton (aspects relatifs à la politique commerciale). En ce qui concerne les aspects liés à l'aide au développement, l'Atelier régional africain sur le coton organisé à Cotonou au Bénin (en mars 2004) a conclu que des actions doivent être menées conformément aux mécanismes de développement existants, plus particulièrement des plans nationaux de développement, en utilisant les instruments du CI et du JITAP. Ces conclusions s'inscrivent en droite ligne dans les mesures déjà mises en œuvre au Mali dans le cadre du programme de réforme du secteur cotonnier (voir encadré 4.1), et largement appuyées par la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds (principalement la France et les Pays-Bas) à travers des activités d'assistance financière et technique. L'assistance a notamment porté sur le financement de diverses études en appui à la

formulation des mesures du programme de réforme et à l'assistance technique nécessaire pour orienter le processus de prise de décision.<sup>76</sup>

Les autorités maliennes se penchent actuellement sur le programme de réforme du Mali suite à la décision du Président de proroger la privatisation de 2006 à 2008. La formulation des réformes du secteur du coton se poursuivant dans le cadre d'un processus de dialogue en cours mené séparément avec la Banque mondiale et d'autres donateurs, l'EDIC ne prend nullement en compte des besoins précis d'assistance financière et technique. Dans la mise à jour du programme de réforme du coton, une assistance par le biais du CI et du JITAP peut notamment venir en complément de l'aide provenant des donateurs qui appuient déjà la filière.

Simultanément avec son programme de réforme du secteur du coton, et comme indiqué dans la section 1.4, le Mali poursuit les discussions au niveau de l'OMC en vue de l'adoption de mesures visant à atténuer les effets néfastes des subventions aux producteurs des pays développés. Les efforts des pays africains en ce qui concerne les aspects liés à la politique commerciale ont été renforcés par une décision favorable de l'OMC (en avril 2004) sur l'initiative lancée par le Brésil contre les subventions aux producteurs américains de coton.

#### **41.1.3 Produits autres que le coton**

Une étude financée par l'USAID (Stryker, 2003) identifie les potentialités commerciales offertes par certains secteurs non traditionnels, notamment:

- *Les noix et graines oléagineuses.* Le Mali possède les deux tiers des arbres de karité du monde et la demande d'exportation de noix de karité de bonne qualité est forte (les

---

<sup>76</sup> Les études réalisées entre 2000 et 2004 sur les réformes du coton au Mali comprenaient les thèmes suivants: introduction graduelle et options pour la libéralisation du secteur du coton; options pour la révision de mécanisme de fixation des prix; mécanisme d'octroi de crédit ciblant les producteurs de coton; audit technique des opérations industrielles et commerciales de la CMDT (intégrant cinq sous-thèmes); examen des opérations de la CMDT afin de restructurer les fonctions essentielles de la filière coton (y compris un plan social pour gérer la réduction des effectifs); l'examen des questions relatives au retrait progressif de la CMDT des activités de fourniture de services publics; examen/évaluation des comptes d'exploitations de la CMDT; options pour réorganiser les services de vulgarisation dans un futur environnement sectoriel libéralisé; questions concernant l'établissement de sociétés privées d'égrenage; options pour le renforcement des capacités des organisations de producteurs; options pour l'ouverture du capitaux propres de la CMDT aux producteurs et au personnel; options pour la mise en place d'un fonds des calamités; audit environnemental des filatures; audit comptable et financier de HUICOMA; audit opérationnel de HUICOMA et de la filière huile de coton; stratégies de privatisation de la CMDT et de HUICOMA. Des études ont été également menées sur: les secteurs du coton des pays africains; les leçons tirées des réformes du secteur du coton déjà engagées dans les pays africains; l'impact des subventions versées par les pays développés sur les pays africains (y compris le Mali). Une assistance technique a été ou est fournie aux producteurs (pour leur contribution à l'évaluation des diverses études sur le secteur).

noix de karité sont utilisées dans le chocolat et les produits cosmétiques<sup>77</sup>). Le beurre de karité intermédiaire traité a une plus forte valeur ajoutée que les noix de karité et devrait être développé en parallèle. Le Mali semble avoir un avantage comparatif considérable dans l'huile et le tourteau de coton destinés aux aliments de bétail, qui offrent d'excellentes possibilités d'exportation (voir encadré 4.1 pour les mesures nécessaires pour bénéficier d'un avantage comparatif).

- *Le sucre.* Près du quart des besoins nationaux en sucre sont satisfaits par la production intérieure. Eu égard au volume des importations de sucre de l'ordre de 20 milliards de FCFA en 2002 (environ 30 millions de dollars), la production sucrière est donc une stratégie de substitution des importations sur le long terme. L'existence de sols de bonne qualité, conjuguée avec des systèmes d'irrigation efficaces, devrait permettre au Mali de jouir d'un avantage comparatif considérable au plan national et régional, dans la production du sucre. Une étude de faisabilité sur une future raffinerie de sucre indique que le Mali pourrait devenir autosuffisant à moyen terme. L'initiative devrait générer 2 000 emplois à temps plein et 3 000 à temps partiel (Schaffer et Associates International, 2001).
- *Les fruits et légumes.* Le Mali n'exporte que 1 000 tonnes de mangues par an malgré l'existence d'un marché potentiel d'envergure pour ces fruits. La qualité variable, la manutention post-récolte et les coûts de transport élevés en freinent l'expansion commerciale. Un projet pilote récent pour l'exportation des mangues a démontré comment ces contraintes peuvent être relevées. Les haricots verts sont très prisés au plan international, bien que des barrières phytosanitaires en limitent effectivement le développement. Le poids sucré tigre représente le plus grand potentiel, avec l'achat par l'Espagne de 80% de la production malienne qui a connu une forte croissance, passant de 250 tonnes en 1993/94 à 6 200 tonnes en 1999 (Étude menée par CEA/Chemonics en 2001 et financée par l'USAID). Le Mali enregistre les plus hauts rendements de pomme de terre en Afrique de l'Ouest, avec des possibilités d'expansion commerciale. Les échalotes sont principalement exportées en Afrique de l'Ouest mais leur potentiel d'expansion s'avère limité en l'absence d'une évolution vers les produits à valeur ajoutée. En dernier lieu, la production de tomates du Mali est très variable, bien que ce pays ait exporté avec succès des tomates fraîches en Afrique de l'Ouest et dans l'UE.
- *Le bétail:* Selon les données disponibles, le bétail représente un cinquième du PIB, assuré essentiellement par les bovins. Outre l'exportation du bétail dans les pays voisins, des quantités considérables de peaux et cuirs ont été exportées ces dernières années. Par ailleurs, la production de volaille et de produits laitiers s'est accrue, et dans le cadre d'une stratégie de substitution des importations, le potentiel d'expansion demeure remarquable.

---

<sup>77</sup> Un changement récent des règles de l'UE permet l'utilisation de 5% de beurre de karité dans la production du chocolat.

Les recommandations pour promouvoir la production et le commerce portent notamment sur:

- *Les graines oléagineuses.* Pour le sous-secteur de l'arachide, il faudrait (i) introduire des semences améliorées dans les zones de production, accroître les rendements et réduire les coûts unitaires; (ii) augmenter le niveau d'utilisation des fertilisants dans les zones de production; (iii) améliorer les infrastructures de stockage afin d'infléchir les niveaux élevés d'aflatoxine; (iv) mécaniser les activités de transformation à forte intensité de main d'œuvre; et (v) améliorer le réseau de transport dans les zones de production. Compte tenu de la forte concurrence provenant des pays voisins (notamment de la Gambie et du Sénégal), il conviendrait d'envisager des alternatives aux cultures de rente. Dans le sous-secteur des noix de karité, il faudrait encourager (i) l'amélioration de la qualité et fournir un programme systématique de protection des arbres existants et de plantation de nouveaux arbres, en utilisant des méthodes de greffage mises au point par la recherche; (ii) l'octroi de formations et d'infrastructures nécessaires au traitement et à la manipulation des noix de karité durant le séchage et le stockage; et (iii) la fourniture d'incitations financières durant la récolte pour la collecte et le traitement des noix, activités réalisées par les femmes des villages à une période de forte demande en main d'œuvre.
- *Le sucre.* La fixation du prix est une question cruciale pour le succès de la production sucrière. Dans le cadre de l'UEMOA, le tarif extérieur commun d'environ 25% (droits de douane plus autres taxes à l'importation) est appliqué à un prix de référence calculé sur la base de la moyenne des prix garantis dans l'UE et aux Etats-Unis, ainsi que ceux des cours mondiaux. En outre, les importateurs sont également tenus de s'acquitter de la différence entre le prix du sucre livré à la frontière et le prix de référence (Schaffer et Associates International, 2001). Une autre taxe, en l'occurrence, la taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) qui s'élève à 55% (voir section 1.3 sur les conditions liées à l'entrée en vigueur du TCI) est perçue sur les importations de sucre. A l'heure actuelle, les investissements dans la production nationale de sucre sont très rentables économiquement et financièrement; mais cette rentabilité est très sensible au prix, ce qui suppose que les taxes à l'importation ainsi que d'autres mesures correctrices artificielles ne peuvent subir de modifications notables sans menacer l'investissement. Une étude de préfaisabilité mandatée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce envisage la possibilité d'exporter du sucre malien dans la région, en particulier au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, mais aucune analyse quantitative n'a été menée, et la sensibilité des résultats aux changements de prix donne à penser que, avec l'ajustement des coûts de transport, la rentabilité des exportations n'est pas une conclusion à écarter.
- *Les fruits et légumes.* La relance de la compétitivité des exportations de fruits et légumes se heurte à d'importantes barrières, dont l'existence de dysfonctionnements dans la production, la récolte, la manutention et le transport à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'offre aux sociétés d'exportation n'est pas fiable et se

caractérise en général par une moins value et une dégradation des produits. Les problèmes de financement, d'accès aux intrants, de contrôle de la qualité et de commercialisation ont un impact négatif sur la qualité et les rendements. Le manque de professionnalisme au niveau des entreprises exportatrices donne un coup de frein au renforcement de la coopération et de la coordination avec les acteurs en amont et entrave le développement de relations à long terme avec les acheteurs étrangers. Les associations devraient apporter une assistance technique en vue de résoudre ces problèmes. Afin d'accroître les rendements, l'adaptation des méthodes de culture aux types de semences exigés par le marché européen permettrait d'améliorer considérablement la compétitivité de certains produits horticoles. Par ailleurs, le manque notoire de spécialistes de la commercialisation pour certains produits horticoles spécifiques pose également problème. Des améliorations dans le tri au niveau de la récolte et post-récolte, la manutention, le stockage, la conservation et le transport frigorifique pourraient constituer le plus grand potentiel de valeur ajoutée dans le secteur. Parmi les autres problèmes, on peut citer l'exiguïté des champs de pommes de terre, les multiples manutentions tout au long de la chaîne post-récolte et l'application très variable des normes de contrôle de la qualité.

- *Le bétail.* Des études confirment l'avantage comparatif du Mali dans le domaine de l'exportation des animaux vivants en Afrique de l'Ouest (Metzel et al, 1998). Toutefois, en fonction des prévisions de consommation nationale, la demande intérieure pourrait transcender l'offre d'ici 2010. Les activités d'élevage doivent donc être intensifiées. A cet égard, la question est de savoir s'il est possible d'accroître la valeur ajoutée en renonçant aux abattoirs des pays limitrophes au profit de l'abattage au Mali. Ces dernières années, plusieurs tentatives d'exportation de viande de bœuf réfrigéré par avion, train et camion, tant en Afrique de l'Ouest que dans d'autres marchés africains (Gabon, Afrique du Nord) ont été menées, mais ces efforts se sont généralement révélés peu rentables. Les principales contraintes aux exportations de viande se situent dans la forte valeur affectée au cinquième quartier (sous-produits) dans les marchés côtiers, d'où le choix plus rentable porté sur l'exportation d'animaux vivants, dans les coûts élevés et dans la non fiabilité du transport frigorifique. Pour développer les exportations de viande, il faudra également réhabiliter les abattoirs de Bamako qui sont actuellement dans un état de délabrement total. De nombreux créneaux d'exportations de morceaux appertisés de viande de haute qualité, en dehors du marché régional, notamment au Moyen Orient ou au Gabon, pourraient se présenter, mais il faudrait au préalable améliorer sensiblement les normes sanitaires et la certification des animaux. Enfin, le Mali devrait envisager d'augmenter la production de volaille pour satisfaire la demande locale et exporter dans la sous-région. Une stratégie alternative consisterait à développer les opérations d'embouche afin d'accroître la valeur du bétail, notamment par (i) l'amélioration de l'accès aux aliments concentrés; (ii) l'accès accru et en temps opportun au financement pour assurer l'embouche; (iii) la livraison de meilleures informations sur les prix; (iv) l'assurance d'une formation aux nouvelles technologies; et (v) l'augmentation du fourrage en saison sèche. Le manque de

rigueur dans l'application des normes sanitaires pour les animaux constitue un problème majeur au Mali. Le pays est ainsi fortement exposé aux pathologies animales et les exportateurs maliens ne peuvent pas expédier de bétail dans des marchés comme l'Algérie, qui appliquent des normes sanitaires et vétérinaires plus strictes. Il faudrait donc (i) établir un lien entre les problèmes sanitaires découverts au niveau de l'abattoir et leurs causes; (ii) réduire la corruption associée à la délivrance de certificats sanitaires à la frontière; et (iii) créer des zones de mises en quarantaine des animaux dans le cadre de l'exportation de viande hors de l'UEMAO. Enfin, pendant des années, le Mali a exporté des peaux et du cuir partiellement tannés à l'état « wet blue ». Aujourd'hui, l'une des tanneries élargit ses opérations à la production de cuir semi-fini à partir de peaux produites localement. De nouveaux investissements en faveur des tanneries permettraient d'utiliser les produits en cuir fini dans l'approvisionnement de l'industrie nationale d'articles en cuir qui, à l'heure actuelle, dépend largement du cuir tanné selon des méthodes traditionnelles. En conséquence, l'intégration verticale de l'industrie du cuir serait totale. Le Mali serait finalement en mesure de produire des articles en cuir pour l'exportation, avec d'importants avantages en termes d'emploi. Il existe, au Mali, une forte tradition de production d'articles en cuir, et ses artisans sont considérés comme étant très qualifiés. Les contraintes majeures sont l'obtention de peaux et de cuirs de bonne qualité, ainsi que l'accès au financement pour investir dans les équipements.

#### **4.1.2 Mettre en place des systèmes d'informations commerciales**

Il est indispensable que les exportateurs disposent d'informations commerciales fiables sur les prix, la qualité, les conditions de l'offre et de la demande, ainsi que d'autres variables, pour tirer parti des opportunités commerciales. Un mécanisme plus régional de collecte et de dissémination des informations commerciales s'avère nécessaire. Le Système d'information du marché (SIM), initialement instauré au Mali et étendu par la suite aux pays voisins en est un parfait exemple. A la fin des années 90, malgré leur utilité avérée, les SIM se sont heurtés à des difficultés financières dues à la réduction des financements provenant des donateurs internationaux, en dépit des efforts engagés par les gouvernements pour s'acquitter de certaines de leurs charges de fonctionnement.

En 2000, en vertu d'un accord, chaque pays devait être connecté à un réseau ouest africain de SIM. Le SIM mis en place au Mali, dénommé Observatoire du Marché Agricole (OMA), devait jouer le rôle de chef de file. Outre la collecte et la diffusion de données sur les prix des marchés régionaux, le réseau devait par ailleurs diffuser des informations aux opérateurs privés sur les changements en matière de réglementation, la disponibilité des produits et des intrants, les cours mondiaux, les sources de financement, les coûts du fret, les conditions des routes de transport, la disponibilité des transports, les interlocuteurs, les réunions et les foires commerciales. Le financement devait être obtenu par l'insertion d'un poste dans le budget national de chaque membre

participant, la perception de frais pour la conduite d'études et d'enquêtes spéciales ainsi que pour d'autres moyens d'information, des contributions du secteur privé et des appels aux bailleurs de fonds.

Les efforts qui visent le renforcement des capacités commerciales méritent le soutien des donateurs, mais de manière à en assurer la durabilité à long terme, si cet appui fait défaut. L'une des recommandations est donc de renforcer et élargir la collecte et la dissémination des informations sur le marché. Pour ce faire, un accord devra intervenir entre l'Etat, les organisations du secteur privé, la société civile et les bailleurs de fonds. Il faudrait par ailleurs opérer des choix quant aux produits, aux marchés et autres informations qui devront faire l'objet d'une investigation, ainsi qu'aux modes de financement des SIM sur le court et long terme. Une évaluation minutieuse des mécanismes d'échanges d'informations entre les pays est également de mise.

#### **4.1.3 Renforcer la compétitivité non prix**

La compétitivité des exportations dépend non seulement d'une série de dimensions non prix dans lesquelles le Mali, à l'heure actuelle, ne se distingue nullement. Il s'agit notamment de la qualité des produits, du respect des délais, du conditionnement, des normes sanitaires et phytosanitaires et de la satisfaction aux spécifications des produits. A cet égard, les sous-secteurs qui revêtent une importance capitale sont les produits de l'élevage, les fruits et légumes, l'agroalimentaire, les textiles, le prêt-à-porter et l'artisanat. Les améliorations dans ces domaines porteront, entre autres, sur l'introduction de meilleurs flux d'informations à travers le renforcement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des compétences en gestion.

Dans les pays développés où le flux d'informations est régulier, le volume des opérations est important, les coûts de transactions sont faibles et le niveau de concurrence est élevé, ce qui permet une spécialisation des fonctions le long de la chaîne de valeur. Il peut donc y avoir plusieurs niveaux d'activités entre le producteur et l'exportateur, en l'occurrence la conception, la publicité, la commercialisation, la collecte, le stockage en entrepôt, l'inspection, le courtage, l'assurance, le transit et d'autres opérations. Au Mali, il est peu probable que l'on parvienne à une spécialisation compte tenu de la faiblesse des flux d'informations, du volume restreint des opérations, des coûts de transactions élevés et de la concurrence limitée. A moins que les exportateurs ne soient disposés à assumer certaines de ces fonctions, du moins jusqu'à ce que la chaîne de valeur soit bien établie, des déficits importants, susceptibles d'amoinrir la compétitivité des exportations maliennes, sont prévisibles.

Du point de vue de la compétitivité d'éléments autres que les prix, le rôle que les secteurs public et privé devraient jouer dans l'établissement et la mise en application des normes et standards, et la nécessité d'obtenir une certification sanitaire et phytosanitaire (SPS) sont des questions essentiels. Avec l'importance grandissante du

marché mondial, ces normes sont devenues de plus en plus formatées à l'échelle internationale. A l'heure actuelle, les deux organes publics chargés des normes et standards sont la Direction Nationale des Industries (DNI), au sein du Ministère de l'Industrie et du Commerce, qui est censée assurer le contrôle de la qualité ainsi qu'un étiquetage exact, et la Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle (DGRC), rattachée au ministère du Développement rural, responsable de l'application des normes sanitaires et phytosanitaires.

Présentement, le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV) effectue des contrôles ad hoc des échantillons d'aliments, mais uniquement à Bamako et principalement pour les produits laitiers et certains aliments importés. Peu de laboratoires indépendants sont équipés à ces fins. Il faudrait manifestement accroître les capacités en matière de surveillance microbiologique de la qualité des aliments et identifier des prestataires de services d'assistance technique au niveau du secteur privé, des laboratoires nationaux ainsi que des organismes de réglementation tels que la DNI et la DGRC, afin d'assurer l'application et le respect de la législation en vigueur.

Bien qu'une législation en la matière ait été promulguée, elle n'est pas appliquée. Le principal problème est que ces organismes publics, qui sont dotés de personnels hautement qualifiés, ne disposent pas d'un budget de fonctionnement suffisant pour exécuter leurs missions. Ils devraient aussi bénéficier de l'appui des associations du secteur privé qui sont en mesure de jouer un rôle vital dans l'application des normes et standards spécifiques à une industrie, et de veiller à ce que les normes ne se transforment pas en barrière non tarifaire. Pour terminer, il faudrait mettre l'accent sur l'harmonisation des normes et standards au sein de l'UEMOA, voire de la CEDEAO, ainsi que sur leurs relations avec les normes et standards acceptés au plan international.

## **4.2 ARTISANAT ET MUSIQUE**

### **4.2.1 Artisanat et musique**

L'impact du développement de l'artisanat sur la réduction de la pauvreté peut être considérable. Les trois quarts de la population malienne vivent en zone rurale et tirent leurs revenus de l'agriculture et de l'artisanat. Il ressort des estimations avancées par le Centre National de la Promotion de l'Artisanat (CNPA) que les artisans à plein temps représentent 40% de la population active, un taux qui monte à 80% en milieu rural. A l'exception des articles en matière plastique et en aluminium, la grande majorité des objets sont fabriqués par des artisans ou des petites entreprises qui, en général, ont tendance à offrir plus d'emplois que les opérations d'usinage de plus grande envergure. Les activités artisanales sont dans une large mesure entreprises dans le secteur informel et ne sont donc pas comptabilisées dans les budgets nationaux.

#### **ENCADRE 4.2 DONNEES SUR LE SECTEUR DE L'ARTISANAT**

La conduite d'une évaluation diagnostique des industries artisanales au Mali s'avère problématique, étant donné que les données recueillies par le gouvernement ne sont pratiquement pas disponibles et ne comportent aucune statistique sur la population active. L'absence d'informations sur le nombre d'artisans, la taille ainsi que la répartition géographique et professionnelle des entreprises artisanales, les revenus, les recettes, les paramètres de production etc.. est notoire.

La direction nationale de la statistique et de l'information (DNSI) ne dispose que d'informations limitées provenant des enquêtes de 1976/1978 et 1987/1989. Des données incomplètes sur le nombre d'entreprises et certaines informations qualitatives peuvent être obtenues auprès de la Chambre des métiers du Mali (CMM) et de l'Assemblée permanente des chambres de métiers du Mali (APCMM). Une mise à jour des statistiques nationales est en préparation, mais, de l'avis des responsables de la DNSI, ces données ne seront pas plus exhaustives ni plus fiables. Certaines informations sont également disponibles auprès de l'Office nationale de la main d'œuvre et de l'emploi (ONMOE), mais elles ne couvrent que le district de Bamako et le secteur formel, ce qui en réduit la pertinence au regard de l'importance du secteur informel.

Si les données démographiques sur la répartition géographique, l'âge et le sexe, l'habitat et la division entre les secteurs formel et informel sont très détaillées, celles relatives aux professions sont, à tout le moins, incomplètes, parfois insuffisamment définies et généralement discutables, contradictoires voire inexploitable. Les données disponibles sur les activités parallèles (second emploi par exemple), dont le rôle est bien plus important au Mali que dans les pays industrialisés, ne sont pas suffisamment différenciées, sont quelque peu déroutantes et n'ont par conséquent qu'une valeur d'informative limitée. Bien plus, il semble qu'il n'existe aucune donnée sur les revenus des artisans et des artistes, sur les coûts de la vie et sur les disparités dans le coût de la vie en zones urbaine et rurale.

Il est donc fortement recommandé de recueillir des données fiables et plus détaillées, d'autant que ces informations serviront de base à la formulation de stratégies et au suivi des évolutions. Effectuer un recensement tous les dix ou vingt ans ne saurait remédier au problème. L'idéal serait de mener des enquêtes par intervalles de trois à quatre ans. Il faudrait réaliser un micro recensement qui intégrerait des informations exhaustives sur le secteur de l'emploi, avec un classement par groupes professionnels et qui inclurait l'envergure du travail parallèle et la contribution de cette seconde activité au revenu global des artisans. Par ailleurs, le coût de la vie devrait faire l'objet de calculs basés sur la consommation particulière de biens et services types, en établissant une distinction selon les principales régions du pays. En outre, les informations sur le degré d'autonomie sont essentielles dans les pays comme le Mali. Ce micro recensement pourrait être réalisé avec l'appui d'institutions telles que la CMM, les associations d'artisans, les groupes d'action civique et les universitaires au chômage. Cependant, le succès de la collecte des données repose sur deux exigences: une définition claire et compréhensive des termes et des questions, et une formation appropriée pour les enquêteurs.

Le secteur de l'artisanat s'est trouvé confronté à des exigences plus strictes des consommateurs sur le plan de la qualité et de la compétitivité des prix, une situation qui nécessite des investissements dans l'équipement nécessaire aux artisans et dans la formation. L'appui au secteur artisanal devrait donc prendre la forme d'initiatives visant à améliorer la situation des artisans (à travers des dons par exemple), de prestations d'assistance technique afin d'accroître la portée, les possibilités de commercialisation et la qualité du secteur et finalement de promouvoir l'enseignement professionnel, technique et commercial. L'accent, dans la formulation des activités d'appui, doit être mis, autant que possible, sur la réduction de la dépendance à l'égard des marchés extérieurs dans l'approvisionnement en machines et équipements, afin

d'éviter des effets néfastes sur la balance commerciale. Prendre pour cible les investissements, notamment en zone rurale, est une autre dimension d'importance, pour éviter l'intensification de l'exode rurale vers la banlieue de Bamako.

La plupart des conclusions de l'EDIC, relatives aux potentialités du secteur artisanal, sont basées sur des interviews de personnes en raison de l'absence de statistiques descriptives (voir encadré 4.2)

Les produits artisanaux destinés à l'exportation et s'écoulant traditionnellement plus facilement sur les marchés internationaux sont:

- *Les instruments de musique traditionnelle africaine*, avec une demande dont l'augmentation est proportionnelle à l'accroissement de l'intérêt pour la musique africaine.
- *La poterie*, avec pour chaque région du Mali des formes et des couleurs distinctes.
- *Les textiles*, avec dans chaque région des dessins spécifiques et l'usage du coton (dans le Sud) ou de la laine (dans le Nord). Le tissu malien le plus célèbre est le bogolan, à base de coton et décoré de motifs traditionnels en utilisant des teintures naturelles.
- *Les bijoux*, avec une hausse sensible de la demande de bijoux africains.
- *Les sculptures de bois et de pierre*, représentant des formes humaines ou animales, qui sont de plus en plus populaires dans le monde.

Un certain nombre d'obstacles limitent le potentiel du secteur de l'artisanat. A cet égard, il faudrait, d'une part pallier les carences observées dans l'enseignement professionnel et technique, et d'autre part faciliter l'accès aux financements nécessaires afin d'améliorer les équipements et les infrastructures, acquérir des méthodes de production plus sûres et meilleures, et obtenir des commandes plus conséquentes et de plus grands stocks.

Les visites de l'équipe du CI aux sites de production ont permis d'identifier des problèmes majeurs, plus particulièrement les grandes disparités dans la qualité des matières premières utilisées, l'emploi de techniques et de processus de fabrication rudimentaires, l'inadéquation de la protection en matière de santé, l'absence d'outils, de machines et d'équipements adéquats, les conditions de travail difficiles et l'incapacité à présenter des lignes de produits ou de les calquer sur les besoins et attentes des clients en ce qui concerne la conception et la qualité.

Certaines associations et institutions tentent de soutenir le secteur, cependant, à l'heure actuelle, aucun grand programme d'appui n'a été mis en œuvre. Parmi ces institutions figurent:

- Le Centre National de Promotion de l'Artisanat (CNPA), un organisme public de 30 employés, dont la vocation est de promouvoir les artisans. Il est entièrement financé par l'Etat, qui en nomme les plus hauts dirigeants. Il est chargé de recueillir des données socio-économiques destinées aux activités de suivi et d'évaluer les affaires publiques relatives à l'artisanat, de l'application de toute la réglementation publique en la matière à la coordination des activités d'appui connexes, notamment l'ensemble des investissements, ainsi que de la préparation des mesures visant à améliorer la qualité jusqu'aux initiatives destinées à réorganiser les structures économiques et à optimiser les méthodes de production;
- La Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM), une organisation non gouvernementale qui compte quelque 28 000 membres sur toute l'étendue du territoire (comparé au district V de la Chambre de Métiers du Mali (CMM) qui comprend plus de 20 000 membres). Ses interventions portent essentiellement sur la prestation de services-conseils en matière de droit et de fiscalité, la diffusion d'informations professionnelles, la publication des avis et des sessions d'enseignement, la participation aux foires et expositions, la fourniture des services spéciaux d'appui aux femmes et des activités de lobbying;
- La Chambre des Métiers du Mali (CMM), créée en 2001 et établi, à l'échelle régionale, dans onze grandes villes du pays et dans chacune des six communes de Bamako. Pour bénéficier du statut légal d'artisan, les artisans ou les ateliers doivent être inscrits à la CMM. Cependant, nombreux sont ceux qui choisissent de ne pas en être membres afin de se soustraire au paiement des impôts. Outre les tâches administratives ainsi que les activités promotionnelles ou de lobbying, la CMM est chargée, non seulement d'organiser la formation des apprentis et d'appuyer la formation professionnelle des artisans et des ouvriers, mais également d'améliorer la qualité des produits et de contribuer au perfectionnement des processus et des techniques de fabrication. Plusieurs de ses activités se chevauchent avec celles d'autres institutions;
- L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM), est un établissement public qui jouit d'une autonomie financière. Le gouvernement, sur proposition des représentants des différentes professions, nomme les membres de la direction. Selon toute apparence, la coopération entre les deux parties semble satisfaisante. Ses principales attributions sont la coordination du travail et la compilation des résultats des conférences régionales et du CMM, et la création d'une interface avec le public et le gouvernement. Toutefois, parce qu'elle est proche du débat de la profession et qu'elle connaît parfaitement les difficultés rencontrées sur le terrain, cette institution pourrait devenir le cerveau et le moteur du développement de ce secteur, si elle disposait d'un personnel et de financements suffisants.

#### **4.2.2 La musique**

En s'inspirant de plusieurs siècles de culture musicale vivante, le Mali a accumulé un riche héritage musical qui offre d'énormes potentialités économiques. Le développement de l'industrie de la musique peut avoir d'importantes implications sur la balance des paiements du pays, tant au niveau des exportations que des investissements. Elle doit aussi être perçue dans le contexte de l'identification sociale et ethnique. La musique a des effets susceptibles de motiver et de consolider la société, et favorise la cohésion sociale tout en appuyant parallèlement la reconnaissance de soi des groupes ethniques minoritaires.

Avec l'avènement des nouvelles technologies dans le secteur des télécommunications et de l'enregistrement sonore, la performance musicale est devenue un article commercialisable qui peut facilement transcender les frontières. Dans le même temps, la musique malienne a gagné en créativité et s'est diversifiée, après avoir été exposée aux musiques européennes, latino-américaines, africaines et arabes.

Tout comme dans le cas de l'artisanat, l'industrie de la musique opère principalement dans le secteur informel. Cependant, contrairement au secteur artisanal, la musique a un impact disproportionné en milieu urbain, les performances et les enregistrements musicaux étant généralement concentrés dans les centres urbains. Par ailleurs, le développement de la musique n'a pas, sur la réduction de la pauvreté, l'impact notable que l'on peut attendre du développement de l'artisanat. Le nombre de musiciens professionnels est limité, par rapport notamment à l'importance de ce secteur dans la vie sociale au Mali. La musique peut néanmoins être comparée à un bien public, avec des externalités positives pour l'image du Mali en tant que destination touristique, tout comme pour l'investissement direct étranger, les recettes fiscales, les royalties ainsi que le développement et le bien-être social.

L'industrie de la musique au Mali présente plusieurs facteurs, pour la plupart liés, qui ont des répercussions sur le développement. Elle est rongée par le piratage et le manque de rigueur dans l'application des lois sur les droits d'auteurs. Les stations de radiodiffusion ne versent pas le montant exact des royalties pour la musique diffusée au cours des émissions et, selon les estimations, 90% des cassettes et CD vendus sur le marché sont des produits piratés. Les revenus des artistes sont donc extrêmement faibles et il leur est difficile de ne vivre que de la musique. Etant donné l'obligation de travailler dans d'autres domaines que celui de la musique, la créativité et le talent ne sont pas toujours centrés sur la musique comme premier objectif. Dans les domaines de la composition et de la production, la situation paraît semblable à celle qui prévaut au Sénégal: un petit nombre de musiciens célèbres et d'hommes d'affaires prospères se partagent le marché malien et celui des exportations; les autres musiciens peuvent se procurer des revenus modestes en cédant leurs compositions à de grandes maisons de disques, vu qu'ils ne peuvent se permettre, financièrement, d'utiliser les infrastructures d'enregistrement et de production, et compte tenu de lacunes, respectives, sur

l'éducation personnelle et technique et sur les mécanismes publics d'application des mesures de protection de la propriété intellectuelle.

La promotion de la musique se heurte notamment à l'absence d'une action coercitive pour le paiement des droits d'auteur. Les services de douane doivent avoir conscience de ce problème et trouver les moyens de mettre fin aux importations croissantes de produits piratés. Le marché national des cassettes se chiffrait à 7-8 millions d'unités par an, dont une bonne partie est importée. On estime cependant que moins d'un dixième des cassettes, CD et vidéo importés sont officiellement pris en compte au niveau des douanes, ce qui explique le volume important de produits piratés sur le marché. Il faudrait veiller à ce que l'administration des douanes dispose des ressources nécessaires à l'enregistrement légal de tous les produits musicaux, et exige le paiement des droits d'immatriculation pour les droits mécaniques. Autrement, les producteurs locaux continueront à subir une concurrence déloyale et le marché de la musique au Mali y trouvera un encouragement à contourner les règles relatives aux droits d'auteur.

#### **ENCADRÉ 4.3 UN EVENTUEL CONFLIT D'INTERET DANS LA PERCEPTION DES DROITS D'AUTEUR**

Le Bureau malien du droit d'auteur (BuMDA), est un organisme gouvernemental, pour lequel on dénote, de par sa nature, des conflits d'intérêt avec le ministère de la Culture dont il dépend. Cette situation tient au fait qu'en tant que représentant des droits des artistes, le BuMDA est tenu de collecter de l'argent auprès des stations publiques de radiodiffusion, et celles-ci sont sous la coupe du ministère de la Culture. Dans ces conditions, il est difficile d'obliger les stations à s'acquitter des sommes dues, bien qu'il s'agisse là d'une exigence d'autant plus justifiée au Mali, que ni les stations publiques ni les stations privées n'honorent leurs obligations dans ce domaine.

Plutôt que de faire payer à toutes les stations radio, discothèques, organisations offrant des spectacles et autres utilisateurs les taux reconnus au plan international, le BuMDA se contente simplement d'un montant forfaitaire versé par le gouvernement et d'une modique contribution de la télévision publique, pour éviter de « mettre en danger l'exercice du droit à la liberté d'expression ». Sur cette somme globale qui, selon plusieurs sources indépendantes, ne représente qu'une partie du potentiel de recouvrement, l'Etat déduit 35% dont 15% sont considérés représenter une compensation des coûts administratifs encourus par le BuMDA. Un autre montant de l'ordre de 15% est transmis au ministère des Finances au titre de l'impôt sur le revenu, qui représente l'impôt collecté sur les revenus bruts des salaires des musiciens, et enfin une contribution de 5% du montant est versée dans un fonds social d'aide aux membres nécessiteux. Il faudrait y renforcer les mécanismes de transparence puisque ni les modalités de répartition des ressources de ce fonds social ni le montant du budget restant ne sont vérifiables. Bien plus, selon les informations disponibles, il semble que le travail du BuMDA ne fasse l'objet d'aucun contrôle. Les relevés annuels des comptes seraient transmis chaque année par les stations radio, mais ils ne sont ni publiés ni distribués aux membres sous la forme d'imprimés. L'absence notoire de transparence et d'efficacité explique la réticence des artistes à y adhérer, du fait qu'ils sont sceptiques en ce qui concerne le recouvrement dans les normes et la répartition équitable des droits, tant qu'ils y perçoivent des retenues excessives. En d'autres termes, ils ne sont pas convaincus de la protection de leurs intérêts financiers privés.

Conformément à la loi sur les droits d'auteur et la réglementation y relative, le Bureau malien du droit d'auteur (BuMDA) devrait être en mesure d'assurer un cadre plus équitable pour la protection des droits de propriété intellectuelle. L'une des principales

raisons pour lesquelles cet organisme éprouve des difficultés à atteindre pleinement ses objectifs réside dans le fait qu'il est sous la tutelle du ministère de la Culture qui en assure le contrôle.

#### **4.2.3 Besoins d'assistance technique dans les industries de la culture**

La définition des exigences et des tâches des prochains programmes de développement, tout comme l'évaluation de leur performance, devraient être réalisées par les représentants et les organisations des professions qui y sont associées, en coopération, le cas échéant, avec des experts provenant du gouvernement et des institutions internationales. De même, ces représentants et ces institutions devraient en général être responsables des activités promotionnelles telles que l'organisation de la participation aux foires commerciales et aux festivals en Afrique de l'Ouest et dans le monde, y compris pour la sélection des exposants, et la promotion des échanges culturels avec les pays voisins en encourageant, par exemple, la coopération entre les stations de radio et de télévision.

Au cours de la définition initiale du projet, une attention particulière devra être accordée aux domaines ci-après qui présentent des lacunes:

- Les artisans et les artistes n'ont aucun, ou seulement un faible accès aux financements nécessaires à l'amélioration de leur cadre de travail, notamment l'achat d'outils, de machines, d'instruments, de studios ou des équipements d'enregistrement, pour accroître le volume de production, voire pour améliorer leurs infrastructures et augmenter leurs chances sur le marché. Des mesures initiales ont été prises avec la mise en place d'un système visant à améliorer les mécanismes d'appui financier, mais il semble que ces initiatives sont menées sur une échelle réduite et que, à l'heure actuelle, trop peu d'artisans et artistes en bénéficient.
- Compte tenu du faible niveau d'instruction des artisans et des artistes, en général, ces derniers ont du mal à planifier leurs activités, collecter des fonds, formuler des stratégies commerciales, améliorer leur produit, contrôler leur production et la qualité de leurs produits, maintenir une comptabilité, se familiariser avec le génie industriel et améliorer leurs conditions de vie. La formation des apprentis ainsi que les programmes dans les écoles des différents types de professions artistiques, devraient intégrer une composante instruction de base. La création d'une entreprise devrait être subordonnée à l'acquisition d'une solide éducation.
- Il est indispensable que tous les artistes créatifs aient une connaissance des droits et devoirs en matière de protection de la propriété intellectuelle (PI). Les spécialistes de la PI devraient aider à faire respecter ces droits dans les administrations publiques telles que la police, les douanes, les ministères de l'Economie et des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de la Justice et de la Culture, ainsi que dans l'appareil

judiciaire. Dans les cycles de spécialisation, il faut que le cursus éducatif et la formation mettent l'accent sur la spécialisation de juges, d'avocats et autres experts au moyen de cours de troisième cycle, de séminaires et de congés sabbatiques. En outre, une campagne de sensibilisation du public à travers la radio et les journaux pourrait donner de bons résultats dans la lutte contre le piratage.

- Un accent particulier devrait être mis sur la question relative à l'opportunité ou non d'un regroupement des représentations professionnelles existantes. La concentration des courants représentatifs pourrait améliorer l'efficacité et réduire les coûts, mais mener à une baisse du niveau de compétition. Cette question devrait être à l'étude, notamment dans le secteur de l'artisanat, qui compte un nombre important d'organisations avec un faible taux d'adhésion.
- La loi prévoit un régime fiscal spécial pour les industries de la culture. A cet effet, une « taxe synthétique » est prévue. Ses textes existent mais n'ont pas encore été promulgués. Cette taxe sera déterminée par le nombre de machines dans les ateliers. Elle peut avoir un impact néfaste sur tous les efforts accomplis pour moderniser et rationaliser les processus de fabrication. Elle interviendra au stade où toutes les branches du secteur artisanal doivent bénéficier d'un appui financier et d'une modernisation.
- Sur le plan de la réglementation, une recommandation générale est de diffuser l'ensemble des lois et règles à travers des avis d'informations au public, et de les structurer et formuler de manière simple afin que l'artisan ou l'artiste ordinaire puisse les comprendre. Le nouveau projet de loi sur les droits d'auteur s'appuie sur d'excellentes bases mais devrait être revu et amendé sur certains points. A titre d'exemple, les contrats de licence ne doivent pas uniquement indiquer le contenu, le type des droits transférés et les définitions géographiques de la distribution, mais préciser également la période d'octroi de la licence. Les dispositions des contrats spéciaux sont silencieuses sur la création et la distribution des logiciels.
- Il faut mettre en place un système indépendant, par exemple un Conseil d'arbitrage pour les différends entre l'organisme de recouvrement d'une part et les détenteurs des droits (musiciens etc.) et utilisateurs du travail (éditeurs etc.) d'autre part. Des articles appropriés doivent figurer dans la loi sur les droits d'auteur. Les membres de ce Conseil seront, outre ceux des parties concernées, un/des spécialiste(s) de la propriété intellectuelle provenant des ministères de la Justice et de la Culture ou nommé(s) par ces départements, en tant que représentant (s) du gouvernement.
- En ce qui concerne la promotion du commerce, il faudrait réaliser une étude d'identification des produits cotés dans les différentes parties du monde. Le matériau, la forme, le graphisme, la qualité et le prix doivent être déterminés en fonction des exigences des pays. L'objectif serait de faire, à grande échelle, une présentation des produits qui réponde à des normes de qualité, lors des expositions

à l'étranger et sur les sites commerciaux de l'Internet, en particulier pour les marchés extérieurs. Les experts en commerce international, les spécialistes de l'artisanat et les artistes devraient formuler une stratégie de commercialisation pour soutenir l'activité culturelle.

## **4.3 TOURISME**

### **4.3.1 Le tourisme au Mali**

Tout comme dans les autres secteurs, les statistiques disponibles sur le secteur du tourisme sont manifestement limitées et peu fiables. Selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), les recettes touristiques se sont chiffrées entre 70 millions et 90 millions de dollars américains sur la période 1998-2000, ce qui implique que le tourisme représente moins de 3% du PIB.

L'impact du tourisme sur le développement rural et l'emploi n'est pas négligeable. On estime que l'activité touristique emploie directement 4 000 personnes<sup>78</sup> et 12 000 autres indirectement (OMT et PNUD, 2003). Le Conseil Mondial du Voyage et du Tourisme (CMVT) estime pour sa part que le tourisme représente 2,2% des emplois au Mali

(65 000 emplois). Il fait valoir que le véritable impact attendu du tourisme (une fois que les autres activités qui subissent l'influence du tourisme sont prises en compte) est de créer directement ou indirectement 145 000 emplois et de générer 199 millions de dollars de recettes (CMVT, 2003). Par ailleurs, les activités touristiques se déroulent essentiellement en zone rurale et pourraient largement contribuer à la réduction de la pauvreté au sein de la population locale.

Selon le tableau 4.1, les recettes touristiques au Mali sont relativement modestes par rapport à celles des pays limitrophes. En 2000, le Mali a accueilli environ 90 000 touristes, un chiffre bien en deçà de celui enregistré en Côte d'Ivoire ou au Sénégal, et qui s'assimile davantage au nombre de touristes en Gambie. Il est cependant intéressant de noter que les statistiques sur l'arrivée des touristes ont doublé entre 1990 et 2000, et seul le Ghana est parvenu à réaliser de meilleures performances. En termes de recettes par touriste, le Mali obtient des résultats relativement satisfaisants et occupe le deuxième rang en Afrique de l'Ouest.

---

<sup>78</sup> Ces données concernent les emplois dans l'hôtellerie et les agences de voyage, mais ne prennent pas en compte le personnel des activités d'accompagnement telles que la restauration, les compagnies aériennes, etc.

**TABLEAU 4.1 STATISTIQUES SUR LE TOURISME DANS LES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST**

Pays	Touristes étrangers		Recettes provenant du tourisme international				
	1990 (en milliers)	2000 (en milliers)	1990 (millions de \$)	2000 (millions de \$)	1990 % des export.	2000 % des export.	Moyenne des recettes brutes en 2000 (\$ par touriste)
Bénin	110	152	28	33	7,7	5,9	217
Cameroun	89	135	53	40	2,4	1,7	296
Côte d'Ivoire	196	301	51	108	1,5	2,1	359
Gabon	109	155	3	7	0,1	0,2	45
Gambie	100	96	26	49	15,5	18,6	510
Ghana	146	373	81	304	8,2	12,3	815
Mali	44	91	47	50	11,2	7,1	549
Sénégal	246	369	167	166	11,5	11,5	450
Togo	103	60	58	6	8,7	1,3	100
En développement	149,346	263,586	53,380	139,533	6,3	7,1	529
Subsahariens	7075	17 455	3079	6597	3,8	8,4	378

Source: Banque mondiale. 2002. Indicateurs de développement dans le monde

En juin 2003, le Ministère du Tourisme, le PNUD et l'Organisation mondiale du tourisme ont publié une étude détaillée sur le potentiel touristique au Mali, ainsi qu'un plan d'action exhaustif (Ministère du Tourisme et *al.* 2003). Afin d'éviter le chevauchement des activités des bailleurs de fonds, la mission CI a décidé d'éviter la duplication des études et d'avoir plutôt recours aux principales conclusions du document de stratégie, comme base de l'EDIC.

### **4.3.2 Opportunités pour le développement du tourisme**

L'étude conduite par le ministère du Tourisme et *al.* a identifié certains sites qui permettraient de diversifier l'offre touristique au Mali. Elle a notamment noté la possibilité de mettre en valeur les sites historiques existants ou potentiels (par exemple le pays Dogon, Djenné, Mopti, Gao, Ségou, Sikasso et Timbuktu), dont certains sont classés patrimoine mondial par l'UNESCO; les paysages de l'intérieur (le fleuve Niger et le désert par exemple); et les réserves naturelles de faune sauvage (Bafing, Boucle du Baoulé et Gourma). Il faudrait néanmoins analyser les effets du développement touristique sur l'environnement et la durabilité économique à long terme. (voir encadré 4.4).

En dépit de leurs nombreuses possibilités de reconversion en principales destinations touristiques, il est impossible d'exploiter ces sites en l'état, du fait des mauvaises infrastructures actuelles (routes et hôtels) et des difficultés d'accès (transport). Dans l'ensemble, les barrières au développement ci-après ont été identifiées:

- L'hébergement n'est pas classifié selon un système de cotation et est généralement dans un piteux état.
- Le service dans les hôtels et les restaurants est souvent médiocre et traduit la faiblesse des capacités de gestion et l'absence de formation.
- Les guides sont mal organisés et la qualité de leurs prestations n'est pas suffisamment contrôlée.
- Le coût prohibitif du transport aérien.

La politique touristique est conduite par l'ANT dont l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO) se doit d'appliquer les mesures de promotion touristique. L'examen du cadre institutionnel a révélé que l'OMATHO dispose de relativement peu de professionnels du tourisme et mis en évidence le dysfonctionnement du programme de travail mis en œuvre, vu la multiplicité des fonctions en son sein. L'objectif à long terme serait de revoir le programme de formation de son personnel et sa structure organisationnelle.

#### **ENCADRÉ 4.4 PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE**

La promotion de l'industrie du tourisme peut rendre un pays vulnérable à la dégradation de l'environnement et à l'instabilité sociale. Le développement du tourisme, notamment autour des parcs naturels et des sites historiques et culturels, nécessitera des mécanismes efficaces de surveillance et d'application de la réglementation. Le tourisme peut aussi induire une instabilité sociale (par exemple un système économique parallèle, la prostitution, le crime etc.) Il faudrait faire preuve de prudence et instaurer un équilibre dans le développement du tourisme dans les régions sensibles. Avec la prise en compte de ces menaces, l'exploitation du potentiel touristique au Mali doit intégrer les préoccupations ci-après:

- L'expansion des activités touristiques doit être contrôlée et raisonnable.
- La préférence devrait être accordée aux projets qui ont un impact favorable durable sur l'environnement et les populations.
- L'ANT devrait surveiller les professionnels du secteur touristique, notamment les guides, les hôtels, les restaurants, les tours opérateurs et les compagnies de transport.
- Les liaisons avec l'économie nationale devraient être encouragées par l'offre d'incitations à l'achat d'équipements et de produits auprès des fournisseurs locaux.
- La formation devrait être assurée pour tous les niveaux et tous les secteurs du tourisme.

Source: Ministère du Tourisme et. al. (2003)

### **4.3.3 Plan d'action stratégique pour la promotion du tourisme**

L'étude,<sup>79</sup> effectuée par le Ministère du Tourisme et al (2003) recommande un certain nombre d'actions visant à promouvoir le tourisme au Mali. Le financement de la gamme d'activités est relativement important, de l'ordre de 2,5 millions de dollars sur une période de deux ans. L'EDIC dressera la liste des initiatives les plus importantes et décisives mises en exergue dans l'étude, et qui devront être adoptées sur le court et moyen termes.

Cependant, la mission CI a exprimé des inquiétudes quant aux conclusions de l'étude, qui préconise le recrutement d'agents supplémentaires au sein de l'OMATHO et la démultiplication de groupes de travail, de comités de pilotage et de départements au sein des ministères, en réponse à la nécessité de renforcer la concertation et la communication interministérielle ainsi qu'entre les secteurs public et privé. Des actions similaires, entreprises dans d'autres secteurs de l'administration, sont en général allées à l'encontre du but recherché, en raison de la duplication des tâches et de la faible motivation des comités de pilotage (voir section 3.6 sur la politique commerciale). Il est donc recommandé de mener des études plus poussées et d'engager une réflexion approfondie sur les propositions qui encouragent l'excès de personnel et de groupes de travail. Une approche plus explicite consisterait en l'évaluation de l'organisation interne et en l'adoption de mesures pour rationaliser ou mettre en priorité les tâches et les départements existants (une autre recommandation de l'étude).

La mission CI aurait également souhaité qu'un accent plus marqué soit mis sur la promotion des activités connexes indirectement liées au tourisme. Comme indiqué dans la section sur les activités culturelles, de grandes synergies émergent de la promotion conjuguée du tourisme et des industries culturelles, d'autant que les liens entre ces secteurs sont importants. Les industries culturelles jouent un rôle de premier plan dans la promotion de l'« image » du Mali. Par conséquent, l'EDIC recommande d'étudier ces liaisons et d'adopter un plan directeur relatif à la promotion des liens entre ces secteurs.

#### ***4.3.3.1 Renforcer le cadre institutionnel***

- Evaluer la structure organisationnelle et les opérations de l'OMATHO afin de rationaliser et rehausser l'efficacité de ses actions. Cette évaluation prendra également en compte les besoins de formation.
- Fournir une assistance en matière de renforcement des capacités à la division statistiques de l'OMATHO en mettant à disposition un appui humain, technique et financier. Les statistiques devraient intégrer des données relatives aux touristes

---

<sup>79</sup> Dans la section 4.3, l' « étude » désigne l'enquête réalisée par le ministère du Tourisme, le PNUD et l'OMT en 2003.

(arrivée, durée du séjour et dépenses) ainsi que l'impact du tourisme sur l'économie (emploi, revenus, recettes fiscales, investissements, valeur ajoutée).

- Apporter une assistance technique dans la conception d'un plan directeur stratégique pour le tourisme, qui souligne tout particulièrement le rôle cible du consommateur et l'amélioration de l'image. Il faudrait y associer les opérateurs privés et les services des ministères de tutelle.
- Décentraliser la promotion touristique en sensibilisant les collectivités locales à l'importance de la réhabilitation, de la rénovation et du maintien des destinations touristiques. Informer les municipalités et les populations locales (y compris les services de taxi, les guides et autres segments pertinents de la population) de l'importance de prestations de services de qualité.

#### ***4.3.3.2 Diversifier et améliorer la qualité du tourisme***

- Renforcer les mécanismes afin d'améliorer la qualité et les normes des services dans les hôtels, restaurants, agences de voyage ainsi que sur les prestations des guides.
- Introduire des mécanismes qui permettent d'assurer la réhabilitation, la rénovation et l'entretien des sites touristiques, et notamment d'accroître la participation des municipalités et des communautés locales.
- Renforcer les capacités de l'OMATHO en matière d'élaboration et de planification de stratégies, de systèmes et de suivi statistiques, d'amélioration de l'image et de commercialisation.

## **ANNEX 1**

### **REUNIONS ORGANISEES AU COURS DE LA MISSION PRINCIPALE EDIC**

#### **Questions générales et transversales**

Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)

- Son Excellence M. Choguel Kokala MAIGA, Ministre
- M. Mody N'DIAYE, Secrétaire Général
- Mme. Cissouma Aida KONÉ, Conseiller Technique
- Mme. Madelaine DIALLO, Conseiller Technique
- M. Dicko, Directeur du Plan et de Section Statistiques

Direction National du Commerce et de la Concurrence (DNCC)

- Mme. Niamoto SANGARÉ BA, Directeur National
- M. Sekan BOUNDY, Conseiller de Politique Commerciale
- M. Abdoul Karim SISSOKO, Chef de Division de Commerce International
- Directeur National de l'Industrie (DNI)
- M. Mamadou TRAORÉ, Directeur général adjoint
- M. Issa N'Golo DIARRA, Chef Normalisation et Promotion de Qualité
- Mme. Marianne CAMARA, Secrétaire de direction, Association du Mali pour la Promotion de Qualité
- M. MAIGA, ONUDI-UEMOA Coordonnateur de Programme pour la Promotion de Qualité et la Normalisation Industriel
- M. Mamadou KÉITA, Chef de Division de Surveillance de Corporation et de Promotion Industrielle

Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé

- Son Excellence M. Ousmane THIAM, Ministre
- Mme. KONATÉ, Conseiller Technique

Centre National pour la Promotion d'Investissement (CNPI)

- M. Mamadou LANDOURÉ, Directeur Entreprenariat
- M. Namory TRAORÉ, Directeur général adjoint
- M. ADEMASY, Directeur des relations institutionnelles
- Mme. ACOULIBALY, Directeur des relations étrangères

Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID/Mali)

- M. Amadou CAMARA, Chef Programme céréalière, USAID/Mali
- M. Dennis McCARTHY, Chef de l'Equipe AEG, USAID/Mali
- M. Cheick DRAMÉ, Chef Programme Elevage, USAID/Mali
- Mme. Jean HARMAN, Chef de Commerce International, USAID/Programme Régional de l'Afrique de l'Ouest
- M. Sikoro KEITA, Economiste du Bureau des Programmes, USAID/Mali
- M. Kevin MULLALY, Directeur Adjoint USAID/Mali

Centre Agro-Entreprise (CAE)

- M. Harvey SCHATUP, Directeur
- M. Dick COOK, Conseiller d' Elevage

Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA)

- M. Arouna DIALLO, Directeur Général
- M. Sidiki KONÉ, Directeur de Surveillance et d'Evaluation
- M. Sulamon TRAORÉ, Directeur Financier

Chambre de Commerce et de l'industrie du Mali (CCIM)

- M. Jeamille BITTAR, Président
- M. Abdoulaye Samaté, Vice-Président
- M. Hamma CISSE, Vice-Président
- M. Lat GUEYE, Vice-Président
- M. Abdoulaye SAMAKÉ, Vice-Président
- M. Chuikna TRAORÉ, Vice-Président
- M. Adama Koli COULIBALY, Vice-Président
- M. Youssouf BUTHILY, Trésorier Général
- M. Madoukoraba TRAORÉ, Trésorier général adjoint
- M. Daba TRAORÉ, Secrétaire Général

Compagnie du Mali pour le Développement Textile (CMDT)

- M. Shaka BERTÉ, Directeur général adjoint
- M. DOUKOURÉ, Chef Evaluations
- M. KEITA, Chef Ventas

Agence Française pour le Développement (AFD)

- M. Bernard LARFEUIL, Directeur
- M. Florian RAFFATIN, Chargé de Mission

Consultations avec des partenaires de développement

- M. Bernard LARFEUIL, Directeur, Agence Française pour le développement (AFD)
- M. Florian RAFFATIN, Chargé de Mission, Agence Française pour le développement (AFD)
- M. Xia WEI, 2ème Secrétaire, Ambassade de Chine
- M. Leven DE LA MOUCHE, Ambassade de Belgique
- M. Peter DE VRIES, Ambassade d'Hollande
- M. Khaled ABDRAHUIT, Ambassade d'Arabie Saoudite
- M. Zarem SALAH, Ambassadeur de la Libye
- M. Philippe GENIER, Chef de Mission Economique, Ambassade de France
- M. Boubacar BALLO, Direction pour la coopération internationale

## Cadre Institutionnel

### Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)

- Son Excellence M. Choguel Kokala MAIGA, Ministre
- M. Mody N'DIAYE, Secrétaire Général
- Mme. Cissouma Aida KONÉ,
- Mme. Madelaine DIALLO,
- M. Dicko, Directeur du Plan et des statistiques

### Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC)

- Mme. Niamoto SANGARÉ BA, Directeur National
- M. Sekan BOUNDY, Conseiller Politique Commerciale
- M. Abdoul Karim SISSOKO, Chef de Division commerce international

### Centre pour l'analyse et la formulation des politiques de développement

- M. Keita, Directeur
- M. Diawara, Organisation, Expert institutionnel

### Direction National de l'Industrie (DNI)

- M. Mamadou TRAORÉ, Directeur général adjoint
- M. Issa N'Golo DIARRA, Chef Normalisation et Promotion de Qualité
- Mme. Marianne CAMARA, Secrétaire de Direction, Association du Mali pour la Promotion de Qualité
- M. MAIGA, ONUDI-UEMOA Coordonnateur de Programme pour la Promotion de Qualité et la Normalisation Industriel
- M. Mamadou KÉITA, Chef de Division Surveillance et Promotion Industrielle

### Ministère de la Promotion de l'Investissement et du Secteur Privé

- Son Excellence M. Ousmane THIAM, Ministre
- Mme. KONATÉ,

### Centre National pour la Promotion d'Investissement (CNPI)

- M. Mamadou LANDOURÉ, Directeur entrepreneuriat
- M. Namory TRAORÉ, Directeur général adjoint
- M. ADEMASY, Directeur des relations institutionnelles
- Mme. ACOULIBALY, Directeur des relations étrangères

### Chambre de commerce du Mali et l'Industrie (CCMI)

- M. Jeamille ILOTAR, Président
- M. Abdoulaye Samaté, Vice-Président
- M. Hamma CISSE, Vice-Président
- M. Lat GUEYE, Vice-Président
- M. Abdoulaye SAMAKÉ, Vice-Président
- M. Chuikna TRAORÉ, Vice-Président
- M. Adama Koli COULIBALY, Vice-Président
- M. Youssouf BUTHILY, Trésorier général
- M. Madoukoraba TRAORÉ, Trésorier général adjoint

- M. Daba TRAORÉ, Secrétaire Général
- Direction Générale De Douane
- M. Amadou TOGOLA, Directeur général adjoint
- M. KOITA, Directeur adjoint, Règlements douaniers

### **Politique Commerciale et Réduction de la Pauvreté**

Cadre stratégique pour la réduction de pauvreté (CSRP)

- M. Sékouba DIARRA, Coordonnateur de Division technique CSRP

Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)

- M. Salifou DIARRA, Coordinateur

Bureau du Mali du bétail et de la viande (O.M.BE.VI)

- M. Abderamane COULIBALY, Directeur Général
- M. Ibrahima DIANÉ, Directeur général adjoint
- M. Dial, Chefs de Statistiques

Direction nationale des statistiques et des systèmes d'information (DNSI)

- Mme. SIDIBE, Directeur Général
- M. Mahmoud SAKO, Comptable comptes nationaux
- M. Moustapha DIAWARA, Chef du département recherche

Projet de support pour les systèmes d'information du marché (PASIDMA)

- M. DEMBÉLÉ, Coordonnateur in situ du projet de PASIDMA

Compagnie malienne pour le développement du textile (CMDT)

- M. Shaka BERTÉ, Directeur général adjoint
- M. DOUKOURÉ, Chef Evaluations
- M. KEITA, Chef Ventes

### **Facilitation commerce et douanes**

USAID

- M. Amadou CAMARA, Chef Programme céréalier, USAID/Mali

Direction Générale De Douane

- M. DIAWARA, Directeur Général des Douanes
- M. Amadou TOGOLA, Directeur général adjoint
- M. KOITA, Directeur adjoint, Régulations, Taxes et Relations Internationales
- M. DEMBÉLÉ, Directeur adjoint, Revenu et études
- M. TRAORÉ, Directeur adjoint, Administration Générale
- M. DIAKITÉ, Chef Systèmes d'information et statistiques
- M. SY, Chef Développement Systèmes d'information
- M. DIARRA, Direction régionale de Bamako
- M. SAKO, Direction régionale de Bamako

- Chefs de bureaux et leurs équipes de la route de Faladié, de la gare, de l'aéroport de Bamako et des bureaux de douane régimes économiques

#### Régie nationale des transports (DNT)

- M. FOMBA, Directeur National
- M. TALL, DNT

#### Chambre de Commerce et de l'industrie du Mali (CCIM)

- M. Jeamille BITTAR, Président
- M. Abdoulaye Samaté, Vice-Président
- M. Hamma CISSE, Vice-Président
- M. Lat GUEYE, Vice-Président
- M. Abdoulaye SAMAKÉ, Vice-Président
- M. Chuikna TRAORÉ, Vice-Président
- M. Adama Koli COULIBALY, Vice-Président
- M. Youssouf BUTHILY, Trésorier Général
- M. Madoukoraba TRAORÉ, Trésorier général adjoint
- Mr Daba TRAORÉ, Secrétaire Général

#### Compagnie malienne pour le développement du Textile (CMDT)

- M. Shaka BERTÉ, Directeur général adjoint
- M. DOUKOURÉ, Chef Evaluations
- M. KEITA, Chef Ventas

#### Capitole-Transit

- M. COULIBALY, Directeur Général

#### SDV Mali

- M. DOMPTAIL, Directeur Général
- M. DIOP, Directeur Division maritime

#### Maersk Mali

- M. OLSEN, Directeur

#### Société Générale de Surveillance Mali

- M. GEORGES, Directeur Général

#### Assurances Générales du Mali

- M. BLANCHARD, Directeur Général

#### Consultations avec l'aide des partenaires de Commerce

- M. Ousmane Aly TOURE, DNAC, Ministère de l'Équipement et des Transports
- M. Aboubacar KONATÉ, DGD
- M. Oumar DIABATÉ, DNT, Ministère de l'Équipement et des Transports
- M. Ousmane MAIGA, DDT/DNT, Ministère de l'Équipement et des Transports
- M. Harouna CISSE, Groupe FNA
- M. Siaka Ousmane COULIBALY, Syndicat des transports

## Agriculture – Industrie Alimentaire

### USAID

- M. Amadou CAMARA, Chef Programme céréalière, USAID/Mali
- M. Dennis McCARTHY, Chef de l'Equipe AEG, USAID/Mali
- M. Cheick DRAMÉ, Chef Programme Elevage, USAID/Mali
- Mrs. Jean HARMAN, Chef Commerce International, USAID/ Programme Régional de l'Afrique de l'Ouest
- M. Sikoro KEITA, Economiste du Bureau des Programmes, USAID/Mali

### Direction National de l'Industrie (DNI)

- M. Mamadou TRAORÉ, Directeur général adjoint
- M. Issa N'Golo DIARRA, Chef Normalisation et Promotion de Qualité
- Mrs. Marianne CAMARA, Secrétaire de Direction, Association du Mali pour la promotion de qualité
- M. MAIGA, ONUDI-UEMOA Coordinateur de Programme pour la promotion de qualité et la normalisation industrielle.
- Mamadou KÉITA, Chef Surveillance et Promotion Industrielle

### Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire, Statistiques et Systèmes d'Information

- M. Modibo DOLO, Directeur national adjoint, Planification
- M. Issa Sidibé, Ingénieur statisticien, direction nationale statistiques et systèmes d'information

### Ministre de l'Agriculture

- Dr. Héry COULIBALY, Directeur général réglementation et suivi développement rural
- M. Adama COULIBALY, Planification et statistiques
- M. Lamissa DIAKITÉ, ECOFIL

### Centre Agro-Entreprise (CAE)

- M. Harvey SCHARTUP, Directeur
- M. Dick COOK, Conseiller Elevage

### Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA)

- M. Arouna DIALLO, Directeur Général
- M. Sidiki KONÉ, Directeur Surveillance et Evaluation
- M. Sulamon TRAORÉ, Directeur Financier

### Observatoire du Marché Agricole (OMA)

- M. Salifou DIARRA, Coordinateur

### Assemblée Permanent des chambres d'agriculture du Mali (APCAM)

- M. Gagny TIMBO, Coordonnateur entre les chambres de l'agriculture africaines de l'Ouest et la conférence des Ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et central.

## **Secteur Privé**

- M. Djibril Baba TABOURÉ, Directeur, Afric Trans Services et FITINA- SA
- Mrs. Elaine BELLEZA, Directeur, Mia Mali
- M. Douga FOFANA, Directeur adjoint, Société Africaine de Chaussures et Articles en Plastique (SOACAP)
- M. Adama TRAORÉ, Tannerie de l'Afrique de l'Ouest, S.A.

## **Industries Culturelles**

Fédération National de l'Artisanat Malien (FNAM)

Centre Nationale pour la Promotion de l'Artisanat (CNPA)

Assemblée Permanente de la Chambre des Métiers de Mali (APCMM)

Bureau malien des droits d'auteurs (BUMDA)

Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (ANT)

Centre national pour la promotion de propriété industrielle (CNPPI)

Ministère de la Culture

- Ministre de la Culture, Cheick Oumar Sissoko

Mali K7

Radio-Télévision du Mali (RTM)

- M. Khalifa Sangaré, Directeur de l'administration et des ressources humaines
- M. Thiocary, Chargé de l'animation à la radio/télévision

**ANNEX 2**  
**TABLEAUX STATISTIQUES**

**TABLEAU A2.1 MALI: CROISSANCE ECONOMIQUE MOYENNE PAR SECTEUR, 1985-2002**  
**(POURCENTAGE CHANGEMENT ANNUEL)**

	<b>1985-1993</b>	<b>1994-2002</b>	<b>1985-2002</b>
<b>Secteur Primaire</b>	<b>5.0</b>	<b>4.6</b>	<b>4.8</b>
Récoltes vivrières, excl. Riz	5.2	3.9	4.5
Riz	20.9	10.5	15.7
Récoltes Industrielle, excl. Coton	10.1	3.5	6.8
Coton	8.4	15.6	12.0
Elevage	5.2	2.9	4.1
Pêches	1.5	2.7	2.1
Foresterie	2.8	3.3	3.0
<b>Deuxièmes secteur</b>	<b>3.6</b>	<b>10.6</b>	<b>7.1</b>
Mines	3.8	32.8	18.3
Tabac	2.0	1.1	1.5
Textile	3.1	4.7	3.9
Industrie	3.0	2.7	2.9
Eau et électricité	8.2	9.6	8.9
Construction et travaux publics	6.3	4.4	5.4
<b>Secteur Tertiaire</b>	<b>0.6</b>	<b>4.1</b>	<b>2.4</b>
Commerce	1.3	4.7	3.0
Transport et télécommunications	0.4	5.3	2.9
Administration Publique	-2.2	3.3	0.5
Autres services	15.7	8.1	11.9
<b>PIB (aux coûts des facteurs)</b>	<b>2.8</b>	<b>5.4</b>	<b>4.1</b>
Fiscalité indirecte	9.1	8.7	8.9
<b>PIB (aux prix du marché)</b>	<b>3.1</b>	<b>5.5</b>	<b>4.3</b>
<b>PIB réels hors mines</b>	<b>3.2</b>	<b>5.4</b>	<b>4.3</b>

Source: Autorités maliennes et estimations du FMI.

**TABEAU A2.2 DESTINATION DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (POURCENT)**

	<b>1990-94</b>	<b>1995-99</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>Afrique</b>	<b>5.5</b>	<b>5.9</b>	<b>8.3</b>	<b>8.8</b>	<b>10.1</b>
CEDEAO	4.3	2.6	4.1	5.5	5.2
- UEMOA	3.8	1.8	2.7	3.5	3.2
- Non-UEMOA	0.5	0.8	1.4	2.1	2.0
Autres pays africain	1.2	3.2	4.2	3.2	4.8
- Ile Maurice	0.1	1.2	3.7	2.0	4.1
- Afrique du Sud	0.6	2.0	0.4	1.0	0.5
<b>Europe</b>	<b>50.9</b>	<b>36.1</b>	<b>35.5</b>	<b>29.9</b>	<b>42.7</b>
UE 15	35.3	34.8	31.6	25.5	37.4
- Allemagne	3.5	1.4	5.8	4.3	5.4
- France	4.3	2.0	1.9	3.2	4.1
- Angleterre	0.9	0.5	4.0	1.3	3.1
Autres Pays Européen	<b>15.6</b>	<b>1.3</b>	<b>4.0</b>	<b>4.4</b>	<b>5.3</b>
Rep. Tchèque.	0.1	0.1	1.5	2.9	3.0
<b>Amérique</b>	<b>8.0</b>	<b>11.3</b>	<b>21.2</b>	<b>12.8</b>	<b>3.5</b>
Etat-Unis	0.9	1.9	3.9	4.0	1.5
Canada	2.3	3.6	7.4	2.8	1.2
Autres Pays	4.7	5.9	9.9	5.9	0.7
- Brésil	4.7	5.8	9.9	5.9	0.6
<b>Asie</b>	<b>30.3</b>	<b>43.8</b>	<b>33.5</b>	<b>46.2</b>	<b>40.0</b>
Asie de l'Est	30.1	42.7	28.4	37.9	30.4
- Thaïlande	12.7	16.5	16.4	19.5	15.1
- Taiwan	3.8	9.3	2.3	4.6	5.2
- Indonésie	1.8	2.0	0.5	3.2	2.4
- Corée	1.9	4.7	3.3	4.7	2.3
- Vietnam	0.0	0.7	2.1	2.1	2.1
- Chine	7.4	5.4	0.2	0.6	1.0
Autres Pays	0.2	1.1	5.0	8.3	9.7
- Inde	0.1	0.7	4.8	8.3	8.4
- Bangladesh	0.1	0.4	0.1	0.0	1.2
<b>Reste du Monde</b>	<b>5.4</b>	<b>3.0</b>	<b>1.5</b>	<b>2.3</b>	<b>3.7</b>

**TABLEAU A2.3 ORIGINES DES IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (POURCENT)**

	<b>1990-94</b>	<b>1995-99</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>Afrique</b>	<b>33.2</b>	<b>33.0</b>	<b>39.2</b>	<b>35.2</b>	<b>40.0</b>
CEDEAO	32.9	30.9	33.8	32.7	37.4
-UEMOA	32.8	30.8	33.7	32.5	37.2
-Non-UEMOA	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Autres Pays Africain	0.3	2.1	5.4	2.5	2.6
- Afrique du Sud	0.2	1.9	5.2	2.4	2.3
- Mauritanie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Europe</b>	<b>49.1</b>	<b>50.4</b>	<b>41.6</b>	<b>47.5</b>	<b>44.3</b>
UE 15	47.1	49.4	40.6	45.8	42.8
- France	24.9	24.9	20.1	22.2	20.9
- Allemagne	4.6	3.0	6.1	7.3	6.1
- Angleterre	3.3	4.4	3.6	3.0	3.5
Autres Pays Européen	<b>1.9</b>	<b>1.0</b>	<b>1.1</b>	<b>1.6</b>	<b>1.5</b>
- Turquie	0.0	0.2	0.3	0.3	0.4
- Rep. Tchèque	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
- Suisse	0.4	0.3	0.1	0.4	0.3
<b>Amérique</b>	<b>4.8</b>	<b>4.7</b>	<b>5.6</b>	<b>4.7</b>	<b>3.3</b>
Etat-Unis	3.7	3.2	4.6	4.0	1.3
Canada	0.7	0.9	0.4	0.3	0.2
Autres Pays	0.4	0.6	0.6	0.4	1.7
- Brésil	0.2	0.5	0.4	0.2	1.1
<b>Asie</b>	<b>11.3</b>	<b>11.1</b>	<b>13.2</b>	<b>10.6</b>	<b>10.2</b>
Asie de l'Est	10.4	9.3	11.0	8.3	7.9
- Chine	1.8	2.5	4.6	2.8	2.6
- Hong Kong	4.6	3.2	3.3	2.0	1.8
- Indonésie	0.1	0.6	1.3	1.1	1.1
- Japon	2.2	1.4	0.8	0.7	0.7
- Thaïlande	1.1	0.9	0.2	0.6	0.4
- Malaisie	0.1	0.0	0.0	0.2	0.4
Autres Pays	0.9	1.8	2.1	2.2	2.3
- Inde	0.9	1.7	2.1	2.2	2.3
<b>Reste du Monde</b>	<b>1.6</b>	<b>0.9</b>	<b>0.4</b>	<b>2.0</b>	<b>2.2</b>

**TABLEAU A2.4 TESTS DE COINTEGRATION ENTRE LE MARCHÉ MONDIAL  
DE RIZ ET LE MARCHÉ EN GROS DE BAMAKO**

<b>Hypothèse No. de CE(s)</b>	<b>Valeur Propre</b>	<b>Stat. De la trace</b>	<b>Valeur Critique 5%</b>	<b>Valeur Critique 1%</b>
Aucune	0.121315	14.9993	15.41	20.04
Au moins 1	0.029786	2.842427	3.76	6.65

Note: Le test de trace indique aucune cointégration aux niveaux 5% et 1%

**TABLEAU A2.5 TESTS DE COINTEGRATION, À L'INTÉRIEUR DU MALI A COURS DE LA PÉRIODE  
1993:2-1997:12  
(TEST DE VRAI SEMBLANCE DE JOHANSEN POUR LE NOMBRE DE VECTEURS DE COINTEGRATION)**

<b>Hypothèse No. of CE(s)</b>	<b>Valeur Propre</b>	<b>Stat. De la trace</b>	<b>Valeur Critique 5%</b>	<b>1% Valeur Critique</b>
Aucune **	0.57131	77.73324	68.52	76.07
Au moins 1	0.322354	40.46431	47.21	54.46
Au moins 2	0.253564	23.34255	29.68	35.65
Au moins 3	0.129906	10.47496	15.41	20.04
Au moins 4 *	0.094179	4.352195	3.76	6.65

Note: \*\*\*) dénote un rejet de hypothèse au niveau 5 pourcent (1 pour cent). Le test de trace indique aucune cointégration aux niveaux 5% et 1%

**TABLEAU A2.6 DÉTERMINATION DE L'ESPACE INTÉGRÉ,  
AVEC L'ÉCHANTILLON 1993 :02-1997 :12**

Marchés	Rang Cointégration	Rapport De Probabilité	Valeur Critique 5%	1% Valeur Critique
Sikasso + Gao	r = 0	22.41	15.41	20.04
	r <= 1	3.24	3.76	6.65
Sikasso + Gao + Bamako	r = 1	10.00	15.41	20.04
	r <= 2	2.77	3.76	6.65
Sikasso + Gao + Kayes	r = 2	14.84	15.41	20.04
	r <= 3	4.10	3.76	6.65
Sikasso + Gao + Koulikoro	r = 3	14.71	15.41	20.04
	r <= 4	3.28	3.76	6.65

Note: Rejet de l'hypothèse nulle toutes les fois que LR est supérieur aux valeurs critiques. Seuls Sikasso et Gao appartiennent à l'espace d'intégration ici.

**TABLEAU A2.7 TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER- PRIX A SIKASSO PAR RAPPORT A GAO,  
AVEC L'ÉCHANTILLON 1993:02-1997:12 (RETARDS: 3)**

hypothèse nulle:	Obs	Stat. F	Probabilité
LGAO sans cause Granger LSIKASSO	44	0.84675	0.47719
LSIKASSO sans cause Granger LGAO		8.76966	0.00016

**TABLEAU A2.8 TEST DE COINTÉGRATION A L'INTERIEUR DU MALI PENDANT LA PÉRIODE  
1998:1-2003:03**

Hypothèse No. of CE(s)	Valeur Propre	Stat. De la trace	Valeur Critique 5%	Valeur Critique 1%
None **	0.513281	90.73556	68.52	76.07
At most 1 *	0.35663	47.53144	47.21	54.46
At most 2	0.163563	21.06931	29.68	35.65
At most 3	0.143525	10.35307	15.41	20.04
At most 4	0.017467	1.057267	3.76	6.65

Note: (\*\*) Dénote un rejet de hypothèse au niveau 5 pour cent (1 pour cent). Le test de trace indique 2 équations de cointégration aux niveaux 5%.

**TABLEAU A2.9 DÉTERMINATION DE L'ESPACE INTÉGRÉ,  
AVEC L'ÉCHANTILLON 1998:1-2003:03**

<b>Marchés</b>	<b>Valeur Propre</b>	<b>Stat. De la trace</b>	<b>Valeur Critique 5%</b>	<b>Valeur Critique 1%</b>
Sikasso + Gao	R = 0	40.04	15.41	20.04
	r <= 1	6.62	3.76	6.65
Sikasso + Gao	R = 1	31.77	15.41	20.04
+ Bamako	r <= 2	6.08	3.76	6.65
Sikasso + Gao	R = 2	11.38	15.41	20.04
+ Kayes	r <= 3	2.26	3.76	6.65
Sikasso + Gao	R = 3	15.19	15.41	20.04
+ Koulikoro	r <= 4	5.25	3.76	6.65

Note: L'hypothèse nulle est rejetée toutes les fois que LR est supérieur aux valeurs critiques. Sikasso, Gao et Bamako appartiennent à l'espace d'intégration ici.

**TABLEAU A2.10 LES TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER —PRIX A SIKASSO PAR RAPPORT A GAO, AVEC ÉCHANTILLON 1998:01–2003:03 (RETARDS: 2)**

<b>Hypothèse Nulle:</b>	<b>Obs</b>	<b>Stat. F</b>	<b>Probabilité</b>
LGAO sans cause Granger LSIKASSO	61	1.47491	0.23755
LSIKASSO sans cause Granger LGAO		2.27749	0.11196

**TABLEAU A2.11 LES TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER —PRIX A SIKASSO PAR A BAMAKO, AVEC ÉCHANTILLON 1998:01–2003:03 (RETARDS: 3)**

<b>Hypothèse Nulle:</b>	<b>Obs</b>	<b>Stat. F</b>	<b>Probabilité</b>
LBAMAKO sans cause Granger LSIKASSO	60	1.73767	0.17045
LSIKASSO sans cause Granger LBAMAKO		4.05814	0.01141

**TABLEAU A2.12 LES TESTS DE CAUSALITÉ DE GRANGER —PRIX A GAO PAR RAPPORT A BAMAKO, AVEC ECHANTILLON 1998:01–2003:03 (RETARDS: 3)**

<b>Hypothèses Nulle:</b>	<b>Obs</b>	<b>Stat. F</b>	<b>Probabilité</b>
LGAO sans cause Granger LBAMAKO	60	7.29531	0.00035
LBAMAKO sans cause Granger LGAO		1.55523	0.21112

## BIBLIOGRAPHIE

- Abt Associates. 2002. Mali Agricultural Sector Assessment. Agricultural Policy Development Project. March.
- AFD, BCEOM, République du Sénégal, YTC. 2002. Etude de la compétitivité de la voie sénégalaise de desserte du Mali. December.
- Badiane, O. and G. E. Shively. 1999. Spatial Integration, Arbitrage Costs, and the Response of Local Prices to Policy Changes in Ghana. *Journal of Development Economics*. 56(2), 411-431.
- Barrett, Ch. and Li. 2002. Distinguishing Between Equilibrium and Integration in Spatial Price Analysis. *American Journal of Agricultural Economics*. 84(2), 292-307.
- Barry, A. W., Diarra, S. B. and Diarra D. 1998. Promouvoir les exportation de riz malien vers les pays de la sous-région. Equity and growth through economic research: trade regimes/growth and equity. October.
- Baulch, B. 1997. Transfer Costs, Spatial Arbitrage and Testing for Food Market Integration. *American Journal of Agricultural Economics*. 79, 477-487.
- CAE & Chemonics. 2001. Etude pour la promotion des filières agro-industrielles, volume II: Analyse de l'état des filières des cereals. Bamako. February.
- Cerra, V. & Soikkeli, J. 2002. How competitive is Irish manufacturing. IMF working paper. WP/02/160: September.
- Coulibaly, M. 2001. Les déterminants de la productivité du traVAMI dans l'industrie. Bamako.
- Coulibaly, M. 2003. Performance commerciale et compétitivité. Volume 2 of the Diagnostic Trade Integration Study. May.
- Diagnos. 2002. Mali: Appui au secteur privé: stratégie et plan d'actions. Brussels. February.
- Direction Générale des Douanes. 2001. Code des douanes. Bamako.
- DNSI. 2003. Comptes économiques. Bamako. April.
- DNSI. 2003. Impact de la baisse du prix du coton sur la croissance de l'économie malienne. Bamako. February.
- Economist Intelligence Unit (EIU). 2003. Côte d'Ivoire and Mali: Country Profile. London. Various years.

Economist Intelligence Unit. Various years. Mali: Country report and country profile. London.

European Commission, 2002. West Africa-European Community: Regional Cooperation Strategy Paper and Regional Indicative Programme for the Period 2002-2007. Brussels.

European Commission, 2001. European Competitiveness and Transition Report 2001. Brussels.

GEOMAR, CIDA, APROFA. 2002. Projet de diversification des filières agricoles et de l'horticulture. Bamako.

Gonzalez-Rivera, G. and S. Helfand, S. 2001. The Extent, Pattern and Degree of Market Integration: A Multivariate Approach for the Brazilian Rice Market. *American Journal of Agricultural Economics*. 83(3), 576-592.

Goreux, L. 2003. Préjudice causés par les subventions aux filières cotonnières de l'AOC. Draft. Mai.

International Monetary Fund. 2002a. Mali: Selected Issues and Statistical Annex. IMF Country Report. 02/1. Washington DC. January.

International Monetary Fund. 2002b. Mali: Staff Report for the 2001 Article IV consultation, Third Review Under the Poverty Reduction and Growth Facility, Third Annual Program and Request for Modification of Performance Criteria. IMF Country Report. 02/2. Washington DC. January.

ITC UNCTAD/WTO & MIGA. 2002. Mali: Identification of industries offering opportunities for investment promotion . Geneva.

ITC UNCTAD/WTO. 2000. The trade performance index – Background paper. Geneva.

ITC UNCTAD/WTO. 2003a. National export trademap – national export performance vs international demand. Geneva.

ITC UNCTAD/WTO. 2003b. National import profiles. Geneva.

ITC UNCTAD/WTO. 2003c. The trade performance index. Geneva.

Johansen, S. 1992. Determination of Cointegration Rank in the Presence of a Linear Trend. *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*. 54(3), 383-397.

Johansen, S. 1998. Statistical Analysis of Cointegration Vectors. *Journal of Economic Dynamics and Control*. (12), pp. 231-54.

- Johansen, S. and Juselius, K. 1990, Maximum Likelihood Estimation and Inference on Cointegration with applications to the Demand for Money. *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*. 52(2), 169-210.
- Lipsev, Robert E. and Frederick Sjöholm. 2002. Foreign Firms and Indonesian Manufacturing Wages: An Analysis with Panel Data. NBER Working Paper. no. 9417. December 2002.
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, UNDP & WTO/OMT. 2003. Orientations stratégiques de développement touristique et programme d'actions prioritaires. Bamako. Juin.
- Minot, Nicholas and Lisa Daniels. 2002. Impact of Global Cotton Markets on Rural Poverty in Benin. International Food Policy Research Institute. Washington D.C., November.
- Morisett, Jacques. 2000. Foreign Direct Investment in Africa: Policies Also Matter. Policy Research Working Paper. no. 2481. World Bank. November.
- N'Guessan. 2003. Coopération en matière de transit en Afrique de l'ouest. UNCTAD: Geneva. April.
- Oxfam. 2002. Cultivating Poverty: the impact of US cotton subsidies on Africa. Oxfam Briefing Paper 30: September.
- Republic of Mali. 2002a. Final Poverty Reduction Strategy Paper. 29 May.
- Republic of Mali. 2002b. Impact of the Ivorian Crisis on Exports of Livestock Products. December.
- Republic of Mali. 2003a. Document de politique d'industrialisation du Mali. Draft. February.
- Republic of Mali. 2003b. Growth and Economy-wide Impacts of Cotton price Declines. February.
- Salinger, B. Lynn, Hamadaou Sylla, Jim Crook, and Mark Perrings. 1999. Investment and Export Prospects in Mali's Textile Industry. Report prepared for the Malian Ministry of Industry and Commerce, Ministry of Handicrafts and for AEUDI. Bamako. July.
- Stock and Watson. 1987. Interpreting the Evidence on Money-Income Causality. NBER Discussion Paper No. 2228.
- Stryker, D. 2002b. Towards a viable West Africa forum. Nathan-MSI Group support to the Sahel and West Africa Regional Programs Project. January.

Stryker, D. 2003. Agriculture and agro-industry. Diagnostic Trade Integration Study. Bamako. August.

UNCTAD. 2002. World investment report: Transnational corporations and export competitiveness. Geneva.

World Bank. 2001. Regional Integration Assistance Strategy for West Africa. Document No 22250. Washington DC.

World Bank. 2002a. Mali at a glance. Washington DC. 23 September.

World Bank. 2002b. Global Economic Prospects 2002: Making Trade Work for the World's Poor. Washington DC.

World Bank. 2003a. Global economic prospects and the developing countries. Washington DC: Oxford University Press.

World Bank. 2003b. Global economic prospects 2004: Realizing the development promise of the Doha Agenda. Washington DC: Oxford University Press.

World Bank. 2003c. World Development Indicators. Washington DC.

World Bank. 2004 (forthcoming). Republic of Mali: Transport Support to Growth with Equity. Africa Transport Sector Department. Washington DC.

World Trade Organization (WTO). 2003. Niger: Trade Policy Review. Document WT/TPR/S/118. Geneva.

World Travel and Tourism Council. 2003. Mali travel and tourism: a world of opportunity. London.